



TABLE DES MATIÈRES

Points de contact

Les grands thèmes du Sommet de Bucarest et des précédents sommets

LES OPÉRATIONS DE L'OTAN

L'OTAN en Afghanistan

L'OTAN au Kosovo

L'opération *Active Endeavour*

L'OTAN en Iraq

L'aide de l'OTAN aux missions de l'Union africaine

L'ÉLARGISSEMENT, LES PARTENARIATS ET LES AUTRES RELATIONS

L'élargissement de l'Alliance

Le Partenariat euro-atlantique de l'OTAN

Les relations OTAN-Russie

Les relations OTAN-Ukraine

Le Dialogue méditerranéen

L'Initiative de coopération d'Istanbul

Le Partenariat stratégique OTAN-UE

Les relations avec d'autres organisations internationales

Les pays de contact

DÉVELOPPER LES CAPACITÉS AFIN DE RÉPONDRE AUX DÉFIS NOUVEAUX ET ÉMERGENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

La mise à disposition de forces et de capacités pour les opérations

Préparer l'Alliance à faire face aux menaces actuelles et futures
[L'approche globale]

ANNEXES

Note : Dans le présent document, chaque fois qu'il est fait mention de l'ex-République yougoslave de Macédoine, le nom du pays est suivi d'un astérisque (*) qui renvoie à la note de bas de page suivante : « La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel ».



POINTS DE CONTACT

- **Siège de l'OTAN à Bruxelles**
Central téléphonique : +32 (0)2-707 4111
Section Presse et médias : +32 (0)2-707 5041
Télécopieur : +32 (0)2-707 5057 / 5058
Courriel : press@hq.nato.int
Site web : www.nato.int

- **Commandement allié Opérations (ACO) SHAPE**
Bureau Affaires publiques
Bureau des relations avec les médias : +32 (0)65-44 4119
Télécopieur : +32 (0)65-44 3544
Courriel : shapepio@shape.nato.int
Site web : www.nato.int/shape/

Quartier général du Commandement des forces alliées interarmées à Brunssum (JFC Brunssum)

Central téléphonique : +31 (0) 45-526-2222
Bureau Affaires publiques
Chef : +31 (0) 45-526-2840
Permanence : +31 (0) 65 108 3227
Télécopieur : +31 (0) 45-526-3095
Courriel : pio@jfcbs.nato.int
Site web : www.jfcbs.nato.int

Quartier général du Commandement des forces alliées interarmées à Naples (JFC Naples)

Central téléphonique : +39 081-721-1111

Bureau Affaires publiques

Chef : +39 081-721-2263

Chef de la Section médias : +39 081-721-2437

Télécopieur : +39 081-230-2791

Courriel : jfcpao@jfcnaples.nato.int

Site web : www.jfcnaples.nato.int

Commandement allié interarmées (JC) à Lisbonne

Central téléphonique : +351 21-440-4321

Bureau Affaires publiques

Chef : +351 21-440-4106

Adjoint : +351 21-440-4129

Télécopieur : +351 21-440-4387

Courriel : wschmidt@jhlib.nato.int

ssbaccanti@jhlib.nato.int

pao@jhlib.nato.int

Site web : www.jhlib.nato.int

- **Commandement allié Transformation (ACT)**

Bureau Affaires publiques

Chef : +1 (757) 747 3745 / 3817

Télécopieur : +1 (757) 747 3234

Courriel : pao@act.nato.int

Site web : www.act.nato.int

Centre de guerre interarmées (JWC)

Bureau Affaires publiques : +47 51 34 21 41

Télécopieur : +47 51 34 21 49

Courriel : pao@jwc.nato.int

Site web : www.jwc.nato.int

Centre d'entraînement de forces interarmées (JFTC)

Bureau Affaires publiques : +48 52 378 1445 / 1447

Télécopieur : +48 52 378 1579

Courriel : norbert.hoerpel@jftc.nato.int

Site web : www.jftc.nato.int

Centre de recherche sous-marine de l'OTAN

Bureau Affaires publiques : +39 0187 527 250

Courriel : pio@nurc.nato.int

Site web : www.nurc.nato.int

Centre interarmées d'analyse et d'enseignements tirés

Pour les questions relatives aux affaires publiques,

s'adresser à l'ACT

Site web : www.jallc.nato.int



Il convient de noter qu'afin de garantir la fraîcheur des informations, la version électronique du guide du sommet (www.nato.int/buc2008/infopresse.html) a été actualisée pour tenir compte des changements intervenus depuis l'impression du présent document, à la fin du mois de janvier 2008.

BUCAREST, 2-4 AVRIL 2008

À Bucarest, les dirigeants des pays alliés feront progresser les décisions prises au Sommet de Riga et examineront l'évolution des principaux engagements de l'OTAN. Les domaines clés sur lesquels porteront les débats se renforcent mutuellement. Les chefs d'États et de gouvernement évalueront la situation en Afghanistan et au Kosovo, ainsi que dans d'autres régions où l'OTAN est engagée. Les opérations et les missions de l'OTAN sont un élément moteur du processus de transformation de l'Alliance, et dans le même temps, elles démontrent la capacité de l'Organisation à faire preuve de solidarité dans des circonstances très différentes.

La question de l'élargissement se verra elle aussi accorder une attention prioritaire puisque des invitations à l'adhésion seront peut-être lancées lors du sommet. Ce domaine d'intérêt montre qu'un nombre croissant de pays euro-atlantiques considèrent l'Alliance comme une plate-forme essentielle où le consensus politique sur les questions transatlantiques des secteurs de la politique et de la sécurité peut être traduit en actions concrètes.

La capacité à soutenir des opérations, ainsi que l'aptitude à faire face aux menaces pour la sécurité d'une manière efficace et uniforme, seront également des points importants inscrits à l'ordre du jour du sommet. Les dirigeants des pays alliés examineront ainsi la capacité de l'OTAN à mettre des forces à disposition pour ses opérations, et la manière et les moyens de se préparer à relever les défis futurs en matière de sécurité.

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS ET INITIATIVES ESSENTIELLES PRISES LORS DE SOMMETS ANTÉRIEURS

Riga, 28-29 novembre 2006

Examen des progrès accomplis en Afghanistan suite à l'extension de la mission de la FIAS à l'ensemble du pays, et appel à un engagement plus large de la communauté internationale ; confirmation du fait que l'Alliance est prête à jouer son rôle dans l'application des dispositions de sécurité d'un règlement sur le statut du Kosovo ; adoption de mesures visant à renforcer encore les capacités militaires de l'OTAN ; la Force de réaction de l'OTAN est déclarée opérationnelle ; publication de la Directive politique globale. Lancement d'initiatives visant à approfondir et à élargir les relations avec les Partenaires ; trois pays sont invités à adhérer au Partenariat pour la paix (la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie).



Istanbul, 28-29 juin 2004

Sept nouveaux membres participent à cet événement (Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) ; l'opération de l'OTAN en Afghanistan est étendue par la poursuite de la mise en place d'équipes de reconstruction provinciales dans l'ensemble du pays ; il est décidé d'aider le gouvernement intérimaire iraquien à former ses forces de sécurité ; le soutien nécessaire pour assurer la stabilité dans les Balkans est maintenu ; il est décidé de modifier les processus d'établissement des plans de défense et de constitution de forces de l'OTAN, tout en renforçant les contributions destinées à la lutte contre le terrorisme, notamment pour ce qui est des aspects liés aux ADM ; la coopération avec les Partenaires est renforcée et l'Initiative de coopération d'Istanbul est lancée à destination des pays de la région du Moyen-Orient élargi.

Prague, 21-22 novembre 2002

La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie sont invitées à entamer des pourparlers d'adhésion ; réaffirmation de la politique de la porte ouverte suivie par l'OTAN ; adoption d'une série de mesures visant à améliorer les capacités militaires (Engagement capacitaire de Prague, Force de réaction de l'OTAN et rationalisation de la structure de commandement militaire) ; adoption d'un concept militaire de défense contre le terrorisme ; décision d'appuyer les pays membres de l'OTAN en Afghanistan ;

entérinement d'un ensemble d'initiatives visant à l'établissement de nouvelles relations avec les Partenaires.

Rome, 28 mai 2002

Les Alliés et la Fédération de Russie créent le Conseil OTAN-Russie, au sein duquel ils se réunissent en tant que partenaires égaux, conférant une qualité nouvelle aux relations OTAN- Russie. Le Conseil OTAN-Russie remplace le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie.

Washington, 23-24 avril 1999

Commémoration du 50^e anniversaire de l'OTAN ; les Alliés réitèrent leur détermination de mettre fin aux actes de répression du Président Milosevic contre la population albanophone au Kosovo ; la République tchèque, la Hongrie et la Pologne participent à leur première réunion au sommet ; adoption du Plan d'action pour l'adhésion ; publication d'une version révisée du Concept stratégique ; renforcement de l'Identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'OTAN ; lancement de l'Initiative sur les capacités de défense ; renforcement du Partenariat pour la paix et du Conseil de partenariat euro-atlantique, ainsi que du Dialogue méditerranéen ; lancement de l'Initiative sur les armes de destruction massive.



Madrid, 8-9 juillet 1997

La République tchèque, la Hongrie et la Pologne sont invitées à entamer des pourparlers d'adhésion ; réaffirmation de la politique de la porte ouverte suivie par l'OTAN ; reconnaissance de l'accomplissement et de l'engagement que représente l'Acte fondateur OTAN-Russie ; signature de la Charte sur un partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine ; première réunion au sommet du Conseil de partenariat euro-atlantique, qui remplace le Conseil de coopération nord-atlantique ; un Partenariat pour la paix renforcé ; actualisation du Concept stratégique de 1991 et adoption d'un nouveau dispositif de défense ; réforme de la structure de commandement militaire de l'OTAN ; déclaration spéciale sur la Bosnie-Herzégovine.

Paris, 27 mai 1997

Signature de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie, qui affirme que l'OTAN et la Russie ne sont plus des adversaires et qui crée le Conseil conjoint permanent OTAN- Russie.

Bruxelles, 10-11 janvier 1994

Lancement du Partenariat pour la paix (PPP) ; tous les pays partenaires du Conseil de coopération nord-atlantique et membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) sont invités à y participer ; publication du

document cadre du Partenariat pour la paix ; entérinement du concept de groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) et d'autres mesures visant à développer l'identité européenne de sécurité et de défense ; l'Alliance réaffirme qu'elle est prête à lancer des frappes aériennes à l'appui des objectifs des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Rome, 7-8 novembre 1991

Publication du nouveau Concept stratégique de l'Alliance, de la Déclaration de Rome sur la paix et la coopération et de déclarations sur l'évolution de la situation en Union soviétique et en Yougoslavie.

Londres, 5-6 juillet 1990

Publication de la Déclaration de Londres sur une Alliance de l'Atlantique Nord rénovée, exposant des propositions pour le développement de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale sur tout un éventail d'activités politiques et militaires, y compris l'établissement d'une liaison diplomatique régulière avec l'OTAN.

Bruxelles, 4 décembre 1989

Dans le contexte des changements fondamentaux qui se produisent en Europe centrale et orientale et dans la perspective de la fin de la division de l'Europe, le président américain, M. Bush, consulte les dirigeants de l'Alliance à la suite de sa



réunion au sommet avec le président Gorbatchev à Malte. Pendant que se déroule le sommet de l'OTAN, les dirigeants des pays du Pacte de Varsovie dénoncent l'invasion de la Tchécoslovaquie de 1968 et rejettent la « doctrine Brejnev » de souveraineté limitée.

Bruxelles, 29-30 mai 1989

Déclaration commémorant le 40^e anniversaire de l'Alliance et énonçant les politiques et les objectifs de sécurité de l'Alliance pour les années 90 visant à maintenir la défense de l'Alliance, à introduire de nouvelles initiatives de maîtrise des armements, à renforcer la consultation politique, à améliorer la coopération Est-Ouest et à relever les défis mondiaux ; adoption d'un concept global de maîtrise des armements et de désarmement.

Bruxelles, 2-3 mars 1988

Réaffirmation des buts et principes de l'Alliance (référence au Rapport Harmel sur les futures tâches de l'Alliance, publié en 1967) et de ses objectifs pour les relations Est-Ouest ; adoption d'un plan directeur pour renforcer la stabilité sur tout le territoire européen, grâce à l'ouverture de négociations sur la maîtrise des armements classiques.

Bruxelles, 21 novembre 1985

Réunion extraordinaire du Conseil de l'Atlantique Nord pour tenir des consultations avec le président Reagan sur l'issue positive du

sommet de Genève États-Unis-URSS sur la maîtrise des armements et d'autres domaines de coopération.

Bonn, 10 juin 1982

Adhésion de l'Espagne ; adoption de la Déclaration de Bonn définissant un programme en six points pour la paix dans la liberté ; publication d'une déclaration sur les politiques et objectifs de l'Alliance concernant la maîtrise des armements et le désarmement et d'une déclaration sur la défense intégrée de l'OTAN.

Washington, 30-31 mai 1978

Examen des résultats provisoires des initiatives à long terme prises au sommet de Londres de 1977 ; confirmation de la validité des objectifs complémentaires de l'Alliance visant à maintenir la sécurité tout en recherchant la détente Est-Ouest ; approbation d'un objectif de 3% de croissance des dépenses de défense.

Londres, 10-11 mai 1977

Lancement d'une étude sur les tendances à long terme des relations Est-Ouest et d'un programme de défense à long terme visant à améliorer les moyens de défense des pays membres de l'OTAN.



Bruxelles, 29-30 mai 1975

Affirmation de l'importance fondamentale de l'Alliance et de la cohésion des Alliés face aux pressions économiques internationales découlant de la crise pétrolière de 1974 ; soutien en vue de la conclusion positive des négociations dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) (qui auront pour résultat la signature, en 1975, de l'Acte final d'Helsinki).

Bruxelles, 26 juin 1974

Signature de la Déclaration sur les relations atlantiques, approuvée à Ottawa, le 19 juin, par les Ministres des affaires étrangères de l'OTAN, confirmant l'engagement des pays de l'Alliance en faveur des buts et des idéaux du Traité, dont c'est le 25^e anniversaire de la signature ; consultations sur les relations Est-Ouest en préparation aux pourparlers du sommet États-Unis-URSS sur la limitation des armes nucléaires stratégiques.

Paris, 16-19 décembre 1957

Réaffirmation des principes, des buts et de l'unité de l'Alliance atlantique ; améliorations sur le plan de la coordination et de l'organisation des forces de l'OTAN et dispositions relatives aux consultations politiques ; reconnaissance de la nécessité d'établir des liens économiques plus étroits et de coopérer, dans l'esprit de l'article 2 du Traité, qui est conçu pour éliminer toute opposition

dans les politiques économiques internationales et pour encourager la collaboration économique.

LES OPÉRATIONS DE L'OTAN

L'OTAN en Afghanistan



INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN est résolument déterminée à contribuer à l'instauration de conditions qui permettront aux Afghans de reprendre la main en ce qui concerne la sécurité et le développement de leur pays et de jouir d'une paix et d'une sécurité autonomes. Comme lui a demandé le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan, l'Alliance s'est engagée à long-terme pour atteindre son objectif, dans le respect de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU.

Aider les autorités afghanes à créer un environnement sûr et stable pour la population est une entreprise complexe qui nécessite des actions concertées dans les domaines de la sécurité, de la primauté du droit et de la bonne gouvernance. Pour cette raison, l'OTAN travaille aux côtés d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et d'importants donateurs. Renforcer le degré de coordination efficace et améliorer la coopération entre les entités civiles et militaires qui travaillent en Afghanistan est un objectif clé que l'OTAN s'efforce d'atteindre en mettant davantage l'accent sur l'inscription des opérations dans un cadre plus large, sur l'établissement de liens entre l'instauration de la sécurité et la recherche d'une bonne gouvernance, sur la reconstruction et sur le développement. Le Pacte pour l'Afghanistan, lancé en janvier 2006 à l'issue de consultations entre le gouvernement afghan et la communauté internationale, illustre bien la nécessité d'une telle coopération entre les organisations. Cet accord fixe pour cinq ans un cadre dans lequel sont recensés des objectifs

spécifiques destinés à améliorer la sécurité, la primauté du droit et les droits de l'Homme, et le développement économique et social.

LE RÔLE DE L'OTAN EN AFGHANISTAN

Conduire la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS)

En assurant la direction de la FIAS, l'OTAN aide le gouvernement central à étendre son autorité dans l'ensemble du pays et à créer un environnement sûr qui doit favoriser la création d'institutions démocratiques, l'extension de la primauté du droit et la reconstruction du pays.

La FIAS était initialement dirigée individuellement par des pays (Royaume-Uni, Turquie, Allemagne et Pays-Bas, qui sont aussi membres de l'OTAN), avec le soutien de l'OTAN. Cependant, le 11 août 2003, l'Alliance a pris le commandement de la FIAS, qui était alors placée sous un commandement conjoint germano-néerlandais (FIAS III).

La FIAS est l'une des deux forces internationales présentes en Afghanistan. Depuis octobre 2001, la coalition conduite par les États-Unis mène des opérations dans le cadre général de l'opération *Enduring Freedom* (OEF) dont le but est de chasser les talibans et *al-Qaïda* hors d'Afghanistan. Ainsi, le mandat de l'OEF diffère de la mission de maintien de la paix confiée à la



FIAS. Selon le plan opérationnel approuvé, la FIAS n'a pas pour mission de mener des opérations de lutte contre le terrorisme.

Établir des liens avec les principaux acteurs

En novembre 2003, l'OTAN a créé le poste de **haut représentant civil en Afghanistan** dans le but de faire avancer les choses en ce qui concerne les aspects politico-militaires de l'engagement de l'Alliance dans ce pays. Le Haut représentant travaille en étroite collaboration avec la FIAS, et il est en liaison avec le gouvernement afghan ainsi qu'avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), l'Union européenne, la Banque mondiale et d'autres organisations. Il entretient également des contacts avec les pays voisins de l'Afghanistan. Le ministre Hikmet Çetin (Turquie) fut le premier haut représentant civil de l'OTAN jusqu'en août 2006 et fut remplacé par l'ambassadeur Daan Everts (Pays-Bas), qui occupa ce poste jusqu'en décembre 2007.

Développer la coopération

L'OTAN et l'Afghanistan ont lancé un important programme de coopération le 6 septembre 2006, avec la signature de la « Déclaration de l'OTAN et de la République islamique d'Afghanistan », qui fixe un cadre pour une coopération durable en partenariat.

Ce programme est axé sur la réforme de la défense, les plans de défense, la création d'institutions de défense et les aspects

militaires du secteur de la sécurité, ainsi que sur d'autres objectifs, par exemple renforcer l'interopérabilité de l'armée nationale afghane avec les forces des pays membres de l'OTAN.

Au niveau régional, afin d'aider à améliorer la situation en Afghanistan, l'OTAN collabore avec le Pakistan dans des domaines spécifiques comme le contrôle des frontières et le partage de données du renseignement, dans le cadre de la Commission tripartite et du Centre commun du renseignement (JIOC). La Commission tripartite rassemble des hauts représentants militaires de l'Afghanistan, du Pakistan et de la FIAS. Le Centre commun de renseignement, installé au sein du quartier général de la FIAS à Kaboul, rassemble des officiers de l'armée nationale afghane, de l'armée pakistanaise et de la FIAS.

FIAS - LA FORCE INTERNATIONALE D'ASSISTANCE À LA SÉCURITÉ

La FIAS est déployée sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies (sur la base de huit résolutions : 1386, 1413, 1444, 1510, 1563, 1623, 1707 et 1776).

Depuis 2003, l'OTAN assure le commandement stratégique, le contrôle et la coordination de cette force, et lui fournit un quartier général sur le théâtre. Sous la direction politique du Conseil de l'Atlantique Nord, la FIAS opère sous l'autorité militaire stratégique générale du Commandement allié Opérations au SHAPE, le Commandement des forces alliées interarmées de



Brunssum (Pays-Bas) étant chargé de la gestion des effectifs, de la formation, du déploiement et du soutien de la FIAS au niveau opérationnel.

Les tâches de la FIAS

Outre la tâche globale qui consiste à **aider le gouvernement afghan à étendre son autorité dans l'ensemble du pays et à créer un environnement sûr**, la FIAS fournit également une aide concrète dans les domaines suivants :

- **Forces de sécurité nationales afghanes**

La fourniture d'un soutien direct à l'armée nationale afghane est l'une des tâches militaires clés de la FIAS. L'OTAN contribue à amener l'armée nationale afghane à se doter d'une capacité opérationnelle par des programmes de formation, du mentorat et un soutien en matière de matériel.

Alors que l'armée nationale afghane était pratiquement inexistante il y a trois ans, 50 000 soldats sont actuellement entraînés et équipés, représentant les principaux groupes ethniques du pays. Des éléments de l'armée nationale afghane participent aux opérations de combat aux côtés de la FIAS. L'objectif à long terme consiste à développer l'armée nationale afghane pour en faire une force pleinement capable, indispensable à la construction d'un Afghanistan autonome.

L'OTAN a créé des équipes de mentorat et de liaison pour aider à former les brigades qui composeront l'armée nationale afghane. Les pays membres et partenaires de l'OTAN proposent leur aide pour la formation, et font également des dons de matériels.

Parmi ses tâches de soutien essentielles, la FIAS fournit des moyens et des capacités à la police nationale afghane (ANP) - et à la police auxiliaire nationale afghane (ANAP). Elle coordonne cette tâche avec les activités de formation menées par les États-Unis, et à l'appui de celles-ci, ainsi qu'à l'appui des efforts de la mission de police européenne EUPOL, lancée en juin 2007.

- **Reconstruction**

Un autre rôle de la FIAS consiste à sécuriser des zones pour permettre à d'autres entités de mener des travaux de reconstruction, à protéger les activités de reconstruction et de développement, et à recenser les besoins de reconstruction (réhabilitation d'écoles et d'installations médicales, rétablissement de l'approvisionnement en eau, soutien à d'autres projets civilo-militaires).

Des milliers de projets de reconstruction sont en cours, facilités par les équipes de reconstruction provinciale (PRT)



de la FIAS (voir les détails ci-après). Par exemple, des écoles sont reconstruites avec le mentorat ou l'assistance d'ingénieurs de la FIAS, permettant ainsi aux enfants d'avoir à nouveau accès à l'éducation (il y a aujourd'hui six fois plus d'enfants scolarisés qu'en 2001). On construit des fossés d'irrigation, des canalisations, des réservoirs et des puits pour amener de l'eau aux populations locales et aux fermiers. On répare et/ou on construit des infrastructures pour faciliter la mobilité et la communication. Les populations locales bénéficient d'un meilleur accès à l'aide médicale : ainsi, 76% des enfants de moins de 5 ans sont vaccinés contre les maladies infantiles, et plus de 4 000 installations médicales ont ouvert depuis 2004.

- **Désarmer les groupes armés illégaux**

La FIAS aide le gouvernement afghan à désarmer les groupes armés illégaux. Elle a ainsi mené dans l'est de l'Afghanistan, en décembre 2006, une série d'opérations qui ont permis de collecter des armes et des munitions, remises par les populations locales. À une autre occasion, en janvier 2007, les troupes de la FIAS ont aidé les autorités à démanteler des groupes armés illégaux dans l'ouest du pays.

- **Efforts de lutte antidrogue**

La FIAS fournit un soutien aux efforts de lutte antidrogue menés par le gouvernement afghan et la communauté

internationale en partageant des données du renseignement et en menant une campagne d'information publique efficace. Elle fournit également un soutien aux forces de l'armée nationale afghane pour la conduite d'opérations de lutte antidrogue. Du 15 au 26 septembre 2006 se sont déroulés les premiers stages de formation à la lutte antidrogue destinés aux officiers afghans chargés du maintien de l'ordre, dans le cadre d'un projet pilote lancé par le Conseil OTAN-Russie. L'OTAN apporte également, sur demande, un soutien logistique pour mener des programmes visant à fournir d'autres moyens de subsistance.

L'OTAN ne participe pas aux actions d'éradication du pavot ni à la destruction des installations de traitement, et elle ne participe pas non plus aux actions militaires contre les producteurs de drogues. En revanche, elle étudie continuellement les moyens d'optimiser le soutien militaire aux opérations de lutte antidrogue dans le cadre de son mandat actuel.

- **Aide humanitaire**

La FIAS soutient les activités d'aide humanitaire. Elle a lancé plusieurs missions de secours et contribué notamment à distribuer des médicaments, de la nourriture et des fournitures pour l'hiver. Les soldats de la FIAS ont aidé à sauver des villageois des graves inondations survenues dans plusieurs parties du pays.



Structure de la FIAS

- **Quartier général de la FIAS**

Le quartier général est situé à Kaboul. La FIAS est actuellement sous son onzième cycle de commandement, sous le commandement du Général McNeill (Etats-Unis). Le quartier général de la FIAS est distinct du quartier général du Commandement régional Capitale (RC(C)), également installé dans la capitale afghane. La FIAS entretient des contacts avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), le gouvernement afghan et les organisations non gouvernementales, et les assiste dans leur travail.

- **Commandements régionaux**

Il existe cinq commandements régionaux au sein de la FIAS : quatre pour les régions (**nord, ouest, sud, est**) et un pour la **capitale**, Kaboul. Chacun de ces commandements est placé sous l'autorité d'un pays et se compose des éléments suivants :

- un quartier général de commandement et de contrôle ;
- une base de soutien avancée, qui constitue le principal nœud logistique pour la région.

- **Équipes de reconstruction provinciales (PRT)**

Les PRT, qui sont composées de personnel civil et militaire, travaillent dans les provinces d'Afghanistan pour aider le gouvernement afghan à étendre son autorité, afin de faciliter l'instauration de bonnes conditions de stabilité et de sécurité dans leur zone d'opérations respective et de permettre le bon déroulement de la réforme du secteur de la sécurité et des efforts de reconstruction. Une PRT n'est donc pas une unité combattante à proprement parler, ni une agence de développement, ni une alternative aux autorités locales afghanes.

Les premières PRT ont été créées en décembre 2002 et, depuis mars 2008, elles sont désormais au nombre de 26, réparties dans toutes les provinces d'Afghanistan et placées sous le commandement de la FIAS. Bien que les PRT soient dirigées par des pays individuels, leurs composantes militaires dépendent du commandant de la FIAS et, au niveau régional, leurs activités militaires relèvent des commandements régionaux.

À l'heure actuelle, la structure de la FIAS est la suivante :

Quartier général de la FIAS : composite.

Installé à Kaboul. Commandant US.

Commandement régional nord - RC(N)

QG : Mazar-e-Charif (Allemagne)



Base de soutien avancée :

Mazar-e-Charif (Allemagne)

PRT :

Kunduz (Allemagne)

Mazar-e-Charif (Suède)

Feyzabad (Allemagne)

Pol-e Khomri (Hongrie)

Maimana (Norvège)

Commandement régional capitale - RC(C)

QG FIAS : Kaboul (composite)

QG RC(C) : Kaboul (Italie). Commandement tournant avec les autres partenaires du RC(C) (France et Turquie).

Aéroport international de Kaboul (KAIA) (Bulgarie) :

la FIAS soutient le ministère afghan de l'aviation civile et du tourisme dans la conduite globale de l'aéroport, et dispose d'une cellule d'officiers de liaison aérienne. L'équipe spéciale pour l'aéroport international de Kaboul joue un rôle important dans le retrait des armes lourdes en Afghanistan et dans leur transfert vers trois sites de cantonnement à proximité de Kaboul.

Commandement régional ouest - RC(O)

QG : Herat (Italie)

Base de soutien avancée : Herat (Espagne)

PRT : Herat (Italie)

Farah (États-Unis)

Qala-e-Now (Espagne)

Chaghcharan (Lituanie)

Commandement régional sud - RC(S)

QG : Kandahar (Canada). Commandement tournant avec les autres partenaires du RC(S) (Pays-Bas et Royaume-Uni).

Base de soutien avancée :
aérodrome de Kandahar

PRT : Kandahar (Canada)

Lashkar-Gah (Royaume-Uni)

Tarin Kowt (Pays-Bas)

Qalat (États-Unis)

Commandement régional est - RC(E)

QG : Bagram (États-Unis)

Base de soutien avancée : Bagram (États-Unis)

PRT : Sharan (États-Unis - sera reprise par la Pologne en 2008)

Khowst (États-Unis)

Metherlam (États-Unis)



Bamyan (Nouvelle-Zélande)
Panchir (États-Unis)
Jalalabad (États-Unis)
Ghazni (États-Unis)
Asasabad (États-Unis)
Bagram (États-Unis)
Nuristan (États-Unis)
Vardak (Turquie)
Gardez (États-Unis)
Logar (République tchèque)

La FIAS comprend de multiples unités de manœuvre et éléments d'appui tactique, notamment des unités d'infanterie et des hélicoptères d'attaque, qui viennent s'ajouter aux PRT mais qui en sont distinctes.

Évolution de la FIAS

- **Origine de la FIAS**

La FIAS a été créée à l'issue de la Conférence de Bonn, en décembre 2001, après la destitution du régime répressif des talibans par la coalition conduite par les États-Unis, pour « aider l'Autorité intérimaire afghane à maintenir la sécurité à Kaboul et dans ses environs, de telle sorte que l'Autorité intérimaire afghane et le personnel des Nations Unies puissent travailler dans un environnement sûr » (UNSCR 1386).

Ces accords ont ouvert la voie à la création d'un partenariat à trois entre l'Autorité intérimaire afghane, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Afghanistan (MANUA) et la FIAS.

- **Élargissement de la mission de la FIAS**

Les Nations Unies ont élargi la mission de la FIAS à l'ensemble de l'Afghanistan (UNSCR 1510), suivant un plan en plusieurs étapes.

- Étape 1 : en décembre 2003, le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé l'élargissement de la mission de la FIAS au nord de l'Afghanistan. Ce processus s'est achevé le 1^{er} octobre 2004.
- Étape 2 : en février 2005, l'OTAN a annoncé l'élargissement de la mission de la FIAS vers l'ouest du pays. Ce processus s'est achevé en septembre 2005.
- Étapes 3 et 4 : l'approbation du plan opérationnel révisé, le 8 décembre 2005, a ouvert la voie à l'élargissement de la mission de la FIAS vers le sud (étape 3) et vers l'est (étape 4). L'étape 3 a été lancée le 31 juillet 2006 et l'étape 4 le 5 octobre 2006.



DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- > Sommet de Riga, 28-29 novembre 2006 : l'OTAN s'engage à renforcer son action en Afghanistan et appelle à un engagement plus large de la communauté internationale.

- > Portorož (Slovénie), réunion informelle des ministres de la défense, 28-30 septembre 2006 : l'OTAN donne l'autorisation finale pour l'élargissement de la zone d'opérations de la FIAS vers l'est de l'Afghanistan.

CHRONOLOGIE

2008

- > 6 mars: M. Kai Eide, ambassadeur de Norvège, est nommé représentant spécial de l'ONU en Afghanistan et chef de la MANUA.

2007

- > 24-25 octobre 2007 : à leur réunion informelle à Noordwijk (Pays-Bas), les ministres de la Défense de l'OTAN conviennent qu'il faudrait faire davantage en matière de formation et d'équipement pour les forces de sécurité afghanes.
- > 17 septembre 2007 : le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte la résolution 1776, qui prolonge de 12 mois l'autorisation de la mission de la FIAS.
- > 5 septembre 2007 : le directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), M. Antonio Maria Costa, examine avec les décideurs de l'OTAN la question de la production d'opium en Afghanistan.
- > 9-12 août 2007 : l'Afghanistan et le Pakistan organisent conjointement une *Jirga* de paix pour examiner les moyens de lutter contre le terrorisme.
- > 3 juillet 2007 : conférence de Rome sur l'état de droit en Afghanistan.



- > 15 juin 2007 : les ministres de la Défense des pays membres de l'OTAN et des pays non membres contributeurs réaffirment leur engagement vis-à-vis de l'Afghanistan.
- > 28-29 juin 2007 : lors du forum du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) sur la sécurité à Ohrid, les décideurs soulignent la nécessité d'une approche globale vis-à-vis de l'Afghanistan.
- > 26 janvier 2007 : à la réunion des ministres des Affaires étrangères à Bruxelles, les Alliés conviennent de renforcer l'aide civile et militaire à l'Afghanistan.

2006

- > 28-29 novembre 2006 : à Riga, l'OTAN s'engage à renforcer son action en Afghanistan et appelle à un engagement plus large de la communauté internationale.
- > 2 novembre 2006 : l'OTAN accueille une réunion informelle sur la reconstruction, avec des représentants de haut niveau des Nations Unies, de l'Union européenne, de la Banque mondiale et des pays partenaires qui apportent une contribution à la FIAS.
- > 5 octobre 2006 : l'extension de la mission de la FIAS vers l'est de l'Afghanistan prend effet. La force dirigée par l'OTAN couvre désormais la totalité du pays.
- > 28 septembre 2006 : le Conseil de l'Atlantique Nord donne l'autorisation finale à la FIAS d'élargir sa zone d'opérations vers 14 provinces dans l'est de l'Afghanistan.

- > 15-25 septembre 2006 : les premiers stages de formation à la lutte antidrogue destinés aux agents de la force publique d'Afghanistan débutent, dans le cadre d'un projet pilote lancé par le Conseil OTAN-Russie.
- > 12 septembre 2006 : le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte la résolution 1707, qui prolonge de 12 mois l'autorisation de la mission de la FIAS.
- > 6 septembre 2006 : signature de la « Déclaration de l'OTAN et de la République islamique d'Afghanistan », qui fixe le cadre d'une coopération durable en partenariat.
- > 24 août 2006 : M. Daan Everts est nommé au poste de haut représentant civil, en remplacement de M. Hikmet Çetin.
- > 31 juillet 2006 : la FIAS étend sa zone d'opérations à six provinces supplémentaires dans le sud de l'Afghanistan.
- > 8 juin 2006 : à la toute première réunion des ministres de la Défense des pays membres et non membres de l'OTAN qui fournissent des troupes, l'engagement à étendre la mission vers le sud est réaffirmé.
- > 31 janvier 2006 : conférence de Londres sur l'Afghanistan, et lancement du Pacte pour l'Afghanistan.

2005

- > 8 décembre 2005 : les ministres des Affaires étrangères entérinent un plan opérationnel révisé pour l'extension de la mission de la FIAS vers le sud, et conviennent de développer un programme de coopération avec l'Afghanistan. Ils décident, en configuration du COR, de lancer un projet pilote sur la formation à la lutte antidrogue.



- > 18 septembre 2005 : premières élections législatives depuis 30 ans en Afghanistan.
- > 13 septembre 2005 : le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte la résolution 1623, qui prolonge de 12 mois l'autorisation de la mission de la FIAS.
- > 8 juin 2005 : les ministres de la Défense des pays membres de l'OTAN déclarent que l'Alliance va fournir un soutien supplémentaire pour les élections à venir et qu'elle prévoit une extension de la mission de la FIAS vers le sud (étape 3).
- > 10 février 2005 : l'OTAN décide d'étendre la mission de la FIAS vers l'ouest de l'Afghanistan.

2004

- > 7 octobre 2004 : premières élections présidentielles directes de l'histoire du pays. Hamid Karzaï est déclaré président de l'Afghanistan deux jours plus tard.
- > 17 septembre 2004 : le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte la résolution 1563, qui prolonge de 12 mois l'autorisation de la mission de la FIAS.
- > 28 juin 2004 : à Istanbul, l'OTAN annonce qu'elle va étendre sa présence en Afghanistan par la création de quatre PRT supplémentaires.
- > 31 mars-1^{er} avril 2004 : le Secrétaire général de l'OTAN participe à Berlin à une conférence des donateurs sur l'Afghanistan.
- > 4 janvier 2004 : adoption d'une nouvelle Constitution par la *Loya Jirga*.

2003

- > 31 décembre 2003 : l'OTAN prend le commandement de l'Équipe de reconstruction provinciale de Kunduz, dirigée jusque-là par l'Allemagne.
- > 19 décembre 2003 : l'OTAN décide d'élargir le rôle de la FIAS IV.
- > 19 novembre 2003 : désignation de M. Hikmet Çetin (Turquie) au poste de Haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.
- > 13 octobre 2003 : le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte la résolution 1510, qui autorise l'extension des opérations de la FIAS à l'ensemble du territoire afghan.
- > 28 septembre 2003 : rencontre entre le secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, et le président afghan, Hamid Karzaï.
- > 11 août 2003 : l'OTAN assume le commandement et la coordination de la FIAS.
- > 5 juillet 2003 : les premières troupes de l'OTAN partent pour Kaboul.
- > 16 avril 2003 : le Conseil de l'Atlantique Nord décide de renforcer le soutien que l'OTAN apporte à la force internationale de maintien de la paix en Afghanistan.
- > Février 2003 : la FIAS III est placée sous le commandement de l'Allemagne et des Pays-Bas, en vertu de la résolution 1444 du Conseil de sécurité des Nations Unies.



2002

- > 27 novembre 2002 : le Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) accueille une conférence consacrée à la constitution des forces pour la FIAS.
- > 17 octobre 2002 : l'OTAN approuve une demande de l'Allemagne et des Pays-Bas, qui sollicitent son soutien pour les aider à se préparer à prendre le commandement de la FIAS au début de 2003.
- > 20 juin 2002 : la FIAS II est placée sous le commandement de la Turquie, en vertu de la résolution 1413 du Conseil de sécurité des Nations Unies.
- > 10-20 juin 2002 : une *Loya Jirga* nationale donne à l'Autorité intérimaire 18 mois pour la tenue d'une deuxième *Loya Jirga* nationale chargée d'adopter une Constitution et 24 mois pour la tenue d'élections nationales
- > 13 juin 2002 : Hamid Karzaï est élu Chef de l'Autorité intérimaire afghane.
- > 4 janvier 2002 : les tâches de la FIAS sont définies dans un accord militaire technique.

2001

- > 20 décembre 2001 : les Nations Unies publient la résolution 1386 du Conseil de sécurité, autorisant le déploiement d'une force multinationale dans les environs et à l'intérieur de Kaboul pour aider à stabiliser le pays et à créer les conditions d'une paix autonome : la FIAS I est placée sous commandement du Royaume-Uni, et regroupe des forces et des moyens de dix-huit autres pays.

- > 5 décembre 2001 : conférence de Bonn.
- > 7 octobre 2001 : lancement de l'opération *Enduring Freedom* par la coalition conduite par les États-Unis, afin de chasser le régime répressif des *talibans*.



DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens

www.nato.int/buc2008/infopresse.html

Documents officiels et sites web

Transcription de la conférence de presse donnée par le secrétaire général de l'OTAN après la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères, le 26 janvier 2007 au siège de l'OTAN (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070126i.html>

Déclaration du Sommet de Riga (paragraphe 3 à 8 sur l'Afghanistan) - Riga (Lettonie), 29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

Directive politique globale, soulignant l'importance de la collaboration avec d'autres organisations internationales (paragraphe 3 et 6), du 29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/basictxt/b061129f.htm>

Transcription de la conférence de presse conjointe du secrétaire général de l'OTAN et du ministre de la Défense de la Slovaquie lors de la réunion informelle des ministres de la Défense à Portorož (Slovaquie), le 28 septembre 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060928e.htm>

Déclaration de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de la République islamique d'Afghanistan - Kaboul (Afghanistan),
6 septembre 2006

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b060906f.htm>

Communiqué final de la réunion des ministres de la Défense des pays membres de l'OTAN, confirmant l'extension imminente de la mission de la FIAS vers le sud (paragraphe 3), du 8 juin 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-064f.htm>

Communiqué final de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN, précisant que les ministres ont entériné le plan opérationnel révisé pour l'élargissement de la mission de la FIAS au sud de l'Afghanistan et décidé d'élaborer un programme de coopération afghan (paragraphe 3 et 4), 8 décembre 2005

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-158f.htm>

Communiqué final de la réunion des ministres de la Défense des pays de l'OTAN sur le soutien supplémentaire prévu pour les élections et sur la poursuite de l'élargissement de la mission de la FIAS au sud de l'Afghanistan (paragraphe 4), 9 juin 2005

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-076f.htm>

Déclaration du secrétaire général de l'OTAN sur l'élargissement de la mission de la FIAS à l'ouest de l'Afghanistan,
10 février 2005

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-014f.htm>



Communiqué du sommet d'Istanbul sur l'élargissement de la mission de la FIAS et la création de quatre PRT supplémentaires (paragraphe 4 à 6), 28 juin 2004

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm>

Déclaration du secrétaire général de l'OTAN sur l'Afghanistan, 28 juin 2004

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-106f.htm>

Communiqué final de la réunion des ministres de la Défense des pays membres de l'OTAN tenue à Bruxelles le 1^{er} décembre 2003, annonçant la décision d'étendre la mission de la FIAS au-delà de Kaboul (paragraphe 5)

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-148f.htm>

Communiqué final de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN tenue à Madrid le 3 juin 2003, annonçant que l'OTAN prend la responsabilité de la FIAS (paragraphe 3)

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-059f.htm>

Site web de la FIAS (en anglais)

<http://www.nato.int/isaf/index.html>

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (y compris des informations sur le pacte pour l'Afghanistan) (en anglais)

<http://www.unama-afg.org/about/overview.htm>

Dossiers

L'OTAN en Afghanistan

<http://www.nato.int/issues/afghanistan/index-fr.htm>

Questions relatives à la FIAS, sur le site web officiel de la FIAS

<http://www.nato.int/isaf/topics/index-fr.html>

Articles, discours et interviews

Transcription du discours du secrétaire général de l'OTAN au *Brookings Institution*, Washington, 29 février 2008:

<http://www.nato.int/docu/speech/2008/s080229a.html>

Voir les transcriptions des visioconférences disponibles sur le site web de la FIAS

<http://www.nato.int/isaf/media/video/2007/>

Transcription de la conférence de presse conjointe du haut représentant civil de l'OTAN et du commandant de la FIAS - siège de l'OTAN, 12 septembre 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070912a.html>

Transcription du point de presse du directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), M. Antonio Maria Costa, et du secrétaire général adjoint délégué de l'OTAN pour les opérations, M. James Pardew, sur la politique de lutte antidrogue en Afghanistan - siège de l'OTAN, 5 septembre 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070905d.html>



Transcription du podcast avec M. Nicolas Lunt, porte-parole civil de l'OTAN en Afghanistan, sur le thème du déminage - Kaboul (Afghanistan), 26 juillet 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070726a.html>

Transcription du discours du secrétaire général de l'OTAN lors d'une conférence sur l'état de droit en Afghanistan - Rome (Italie), 3 juillet 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070703a.html>

Transcription du discours du secrétaire général de l'OTAN au 13^e forum économique international des Amériques - Montréal (Canada), 21 juin 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070621a.html>

Transcription du podcast avec M. Nicolas Lunt, porte-parole civil de l'OTAN en Afghanistan, sur les déplacements en Afghanistan - Kaboul, 15 mai 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070515a.html>

« Une base solide » - article publié par le général David Richards dans la *Revue de l'OTAN*, printemps 2007

<http://www.nato.int/docu/review/2007/issue1/french/art1.html>

« La Dépêche de l'OTAN : Kaboul » - article publié par James Snyder dans la *Revue de l'OTAN*, automne 2006

<http://www.nato.int/docu/review/2006/issue4/french/special.html>

« La mission de l'OTAN en Afghanistan: mettre la théorie en pratique » - article publié par Victoria Nuland dans la *Revue de l'OTAN*, hiver 2006

<http://www.nato.int/docu/review/2006/issue4/french/art3.html>

Transcription de la conférence de presse conjointe réunissant le porte-parole de l'OTAN, le haut représentant civil de l'OTAN pour l'Afghanistan, le représentant spécial adjoint du secrétaire général des Nations Unies et le directeur de la Banque mondiale pour l'Afghanistan - siège de l'OTAN, 2 novembre 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s061102d.htm>

Transcription d'une interview vidéo du haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan, l'ambassadeur Daan Everts - siège de l'OTAN, 2 novembre 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s061102b.htm>

Transcription d'une interview vidéo du représentant spécial adjoint du secrétaire général des Nations Unies, l'ambassadeur Chris Alexander - siège de l'OTAN, 2 novembre 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s061102a.htm>



QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

Commandants

La FIAS est placée sous la direction générale du commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR), **le général John Craddock**, qui désigne le commandant du Quartier général de la FIAS (voir le tableau dans le chapitre sur les capacités).

FIAS I : dirigée par le Royaume-Uni. Forces et moyens de 18 autres pays (12 pays membres de l'OTAN, cinq pays partenaires et un autre pays non OTAN) : Nouvelle-Zélande. Décembre 2001-juillet 2002.

FIAS II : dirigée par la Turquie. Participation de neuf autres pays membres de l'OTAN, dix pays partenaires et un autre pays non OTAN : Nouvelle-Zélande. Juillet 2002-janvier 2003.

FIAS III : dirigée par l'Allemagne, le Canada et les Pays-Bas. Participation de 11 autres pays membres de l'OTAN, 14 pays partenaires et un autre pays non OTAN : Nouvelle-Zélande. Janvier 2003-août 2003.

FIAS IV : première mission dirigée par l'OTAN, avec le Quartier général interarmées Centre de Heidelberg (Allemagne). Août 2003-février 2004.

FIAS V : dirigée par l'OTAN, sous le commandement du général de corps d'armée Rick Hillier (Canada). Février 2004-août 2004.

FIAS VI : dirigée par l'OTAN, sous le commandement du général de corps d'armée Jean-Louis Py (France), de l'EUROCORPS.
Août 2004-février 2005.

FIAS VII : dirigée par l'OTAN, sous le commandement du général de corps d'armée Ethem Erdagi, NRDC-T (Turquie).
Février 2005-août 2005.

FIAS VIII : dirigée par l'OTAN, sous le commandement du général de corps d'armée Mauro Del Vecchio, NRDC-IT (Italie).
Août 2005-mai 2006.

FIAS IX : dirigée par l'OTAN, sous le commandement du général de corps d'armée David Richards, quartier général du corps de réaction rapide de l'Alliance, Royaume-Uni.
Mai 2006-février 2007.

FIAS X : dirigée par l'OTAN, sous le commandement du général Dan McNeill, commandant des forces terrestres américaines.
Février 2007- janvier 2008.

FIAS XI : dirigée par l'OTAN, sous le commandement du général Dan McNeill, commandant des forces terrestres américaines.
Février 2008-présent.



Effectif total approximatif de l'ISAF 47 000 :

Au total, 39 pays différents fournissent des troupes.

A. Pays membres de l'OTAN fournissant des troupes (totalité des 26 pays membres)

Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Turquie.

B. Pays non OTAN fournissant des troupes (13)

Albanie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Croatie, Finlande, Géorgie, Irlande, Jordanie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Suède, l'ex-République yougoslave de Macédoine*.

C. Soutien additionnel

Les contributions aux opérations se présentent également sous d'autres formes. Plus de 60 pays fournissent un soutien important pour l'Afghanistan (Europe, Amérique du nord, pays voisins de l'Afghanistan, pays du Golfe persique et d'Asie du sud-ouest, pays d'Afrique et d'Asie). Le Japon est l'un des principaux contributeurs et la Russie, par exemple, contribue à la conduite d'un stage de formation à la lutte antidrogue parrainé par le Conseil OTAN-Russie.

L'OTAN au Kosovo



INFORMATIONS CLÉS

La stratégie globale de l'OTAN pour l'ensemble des Balkans consiste à renforcer la stabilité dans le sud-est de l'Europe et à faciliter l'intégration de l'ensemble de la région dans les structures euro-atlantiques.

L'OTAN est toujours largement impliquée au Kosovo, où elle continue de diriger une force de maintien de la paix (la KFOR) mandatée par les Nations Unies. Suite à la déclaration d'indépendance du Kosovo le 17 février 2008, l'OTAN a réaffirmé que la KFOR demeurera au Kosovo, sur la base de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, comme les ministres des Affaires étrangères l'ont décidé en décembre 2007, sauf décision contraire du Conseil de sécurité des Nations Unies.

LE CADRE POLITIQUE

Pourparlers sur le statut dirigés par les Nations Unies

Les pourparlers sur le futur statut du Kosovo ont débuté en février 2006 et un règlement négocié entre les deux parties demeure la solution privilégiée par la communauté internationale.

Suite à la décision d'ouvrir les négociations sur le futur statut du Kosovo, le secrétaire général des Nations Unies a nommé M. Martti Ahtisaari, ancien président finlandais, envoyé spécial pour le processus sur le statut futur du Kosovo. En mars 2007,

M. Ahtisaari a présenté au secrétaire général des Nations Unies sa Proposition globale pour le règlement du statut du Kosovo, qui respecte les principes directeurs en la matière fixés par le Groupe de contact.

Après la présentation de la Proposition globale pour le règlement du statut du Kosovo, le Conseil de sécurité des Nations Unies a tenu au cours de l'été 2007 des discussions qui ont abouti à la poursuite des négociations sur le statut, sous les auspices du Groupe de contact, et à la désignation d'une Troïka Union européenne/Russie/États-Unis. La Troïka pour le Kosovo a rendu compte au groupe de contact, au début décembre 2007, sur ses efforts de médiation avec Belgrade et Pristina. Ce compte rendu a servi de base au rapport que le Groupe de contact a présenté au secrétaire général des Nations Unies, le 10 décembre 2007, sur le même sujet. L'OTAN a appuyé dès le début le processus international lancé dans le but de définir le statut du Kosovo. Aujourd'hui, l'Alliance est prête à jouer son rôle dans la mise en oeuvre des futures dispositions de sécurité.

Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies

Adoptée en juin 1999, la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies fait du Kosovo une entité placée sous administration intérimaire internationale. Elle préconise une présence internationale civile et de sécurité effective au Kosovo. Le secrétaire général des Nations Unies a donc nommé un représentant spécial chargé de superviser la mise en place de la



présence internationale civile, et il a autorisé les États membres et les organisations internationales compétentes à établir la présence internationale de sécurité qui, dès le début, a été dirigée par l'OTAN.

RÔLE MILITAIRE DE L'OTAN

La Force pour le Kosovo (KFOR)

L'OTAN dirige à l'heure actuelle une force d'environ 16 000 hommes au Kosovo pour contribuer à y faire régner des conditions de sûreté et de sécurité. L'Alliance continuera de maintenir ses capacités opérationnelles actuelles à leurs présents niveaux sur base de la résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

La Force pour le Kosovo (KFOR), déployée au Kosovo depuis juin 1999 en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, travaille en étroite coopération avec la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et d'autres agences internationales et non gouvernementales.

La présence de la KFOR dans cette province demeure cruciale pour y garantir la sécurité et la stabilité.

Structure de la KFOR

La KFOR était initialement composée de quatre brigades multinationales (MNB) : MNB Est, MNB Centre, MNB Nord-est et

MNB Sud-ouest. Le processus de restructuration de la KFOR, achevé en juin 2006, a abouti à la transformation de ces quatre brigades multinationales en cinq forces opérationnelles multinationales (MNTF). Celles-ci ont amélioré davantage l'efficacité des forces et permis aux troupes d'opérer de manière souple et sans restriction dans l'ensemble de la province :

- MNTF Centre, basée à Lipljan ;
- MNTF Nord, basée à Novo Selo ;
- MNTF Sud, basée à Prizren ;
- MNTF Ouest, basée à Pec ;
- MNTF Est, basée à Urosevac.

Il y a aussi une Unité multinationale spécialisée à Pristina, ainsi qu'un bataillon de manœuvre et de réserve tactique de la KFOR.

Les MNTF relèvent d'une chaîne de commandement unique placée sous l'autorité du commandant de la KFOR.

Campagne aérienne de 78 jours contre Milosevic

En 1999, l'OTAN a mené une campagne aérienne de 78 jours contre le régime du Président Slobodan Milosevic, afin de mettre un terme au nettoyage ethnique de la population albanaise du Kosovo. Les tensions sont apparues en 1989, lorsque les autorités de Belgrade ont retiré son autonomie au Kosovo en imposant leur contrôle direct sur la province. Le régime de Milosevic s'est alors lancé dans une oppression systématique de



la population albanaise du Kosovo et dans une série de violations massives des droits de l'homme. Une flambée de violence a éclaté au Kosovo en 1998, provoquant des mouvements de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du territoire.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- > Réunion des ministres des Affaires étrangères à Bruxelles, 6-7 décembre 2007 : les ministres ont convenu que l'OTAN continuerait à jouer son rôle consistant à assurer la paix et la sécurité au Kosovo, et que la présence et le mandat de la KFOR ne seraient pas modifiés.

- > Réunion des ministres de la Défense à Bruxelles, 15 juin 2007 : les ministres réitérent leur appel au Conseil de sécurité des Nations Unies afin que celui-ci publie une résolution sur le Kosovo dès que possible, sur la base des propositions faites par Martti Ahtisaari.

- > Réunion des ministres de la Défense à Séville, 8-9 février 2007 : les Alliés déclarent à l'unanimité leur soutien à Martti Ahtisaari, soulignent la nécessité de trouver rapidement une solution pour le Kosovo, et précisent que l'OTAN est bien déterminée à jouer pleinement son rôle dans le futur développement des structures de sécurité de la province. Ils appellent également à un renforcement des relations entre l'OTAN et l'Union européenne, en particulier sur la question du Kosovo.

- > Sommet de Riga, 28-29 novembre 2006 : l'OTAN réaffirme son engagement vis-à-vis de la KFOR et son soutien à Martti Ahtisaari, et souligne la nécessité d'un effort concerté pour le Kosovo.



- > Réunion des ministres de la Défense à Bruxelles, 8 juin 2006 : les ministres déclarent que l'Alliance restera engagée au Kosovo tout au long du processus sur le statut futur de la province, dirigé par les Nations Unies, et de la mise en application d'un accord sur ce statut. Ils réitèrent également leur soutien aux efforts que déploient l'envoyé spécial des Nations Unies, M. Martti Ahtisaari, et le Groupe de contact en vue de parvenir à un règlement durable favorisant la stabilité pour le Kosovo et pour la région des Balkans dans son ensemble.

CHRONOLOGIE

2008

- > 14 mars: Le secrétaire général de l'OTAN se rend au Kosovo.
- > 17 février: Déclaration d'indépendance du Kosovo.

2007

- > 10 décembre 2007 : rapport du Groupe de contact au secrétaire général des Nations Unies sur le résultat de la médiation de la Troïka avec Belgrade et Pristina depuis l'été 2007.
- > 6-7 décembre: Les ministres des Affaires étrangères conviennent que l'OTAN continuera à jouer son rôle consistant à assurer la paix et la sécurité au Kosovo, et que la présence et le mandat de la KFOR ne seraient pas modifiés.
- > 17 novembre 2007 : élections législatives et municipales au Kosovo.
- > 27 septembre 2007 : réunion du Groupe de contact au niveau des ministres, à New York.
- > 13 juillet 2007 : le secrétaire général de l'OTAN examine la question des relations, au sens large, du Kosovo et de la Serbie avec l'OTAN.
- > 29 juin 2007 : le secrétaire général de l'OTAN rencontre les membres de l'Équipe d'union, à Pristina.



- > 15 juin 2007 : les ministres de la Défense réitèrent leur appel au Conseil de sécurité des Nations Unies afin que celui-ci publie dès que possible une résolution sur le Kosovo, sur la base des propositions faites par Martti Ahtisaari.
- > 2 avril 2007 : visite du Conseil de l'Atlantique Nord au Kosovo.
- > 27 mars 2007 : le Conseil de l'Atlantique Nord soutient sans réserves les propositions de Martti Ahtisaari.
- > 26 mars 2007 : Martti Ahtisaari présente ses propositions pour l'avenir du Kosovo au Conseil de sécurité des Nations Unies.
- > 16 février 2007 : Martti Ahtisaari participe à une réunion du Conseil de l'Atlantique Nord avec les pays non OTAN contribuant à la KFOR.
- > 15 février 2007 : le secrétaire général de l'OTAN rencontre l'Équipe d'Union à Pristina.
- > 8-9 février 2007 : les ministres de la Défense déclarent à l'unanimité leur soutien à Martti Ahtisaari, soulignent la nécessité de trouver rapidement une solution pour le Kosovo, et précisent que l'OTAN est bien déterminée à jouer pleinement son rôle dans le futur développement des structures de sécurité de la province. Ils appellent également à un renforcement des relations entre l'OTAN et l'Union européenne, en particulier sur la question du Kosovo.

2006

- > 18 octobre 2006 : Martti Ahtisaari vient à l'OTAN pour présenter au Conseil de l'Atlantique Nord l'état d'avancement des pourparlers sur le statut.
- > 28-29 novembre 2006 : au sommet de Riga, l'OTAN réaffirme son engagement vis-à-vis de la KFOR et son soutien à Martti Ahtisaari, et souligne la nécessité d'un effort concerté pour le Kosovo.
- > Juin 2006 : achèvement de la restructuration de la KFOR.
- > 8 juin 2006 : à la réunion des ministres de la Défense, l'OTAN réaffirme qu'elle restera engagée au Kosovo tout au long du processus sur le statut futur de la province, dirigé par les Nations Unies, et de la mise en application d'un accord sur ce statut.
- > 11 mars 2006 : Slobodan Milosevic meurt en prison à La Haye.
- > 19-20 février 2006 : début des pourparlers sur le futur statut du Kosovo entre Belgrade et Pristina.
- > 31 janvier 2006 : le secrétaire général de l'OTAN, les ministres du Groupe de contact, le haut représentant de l'Union européenne, la présidence de l'UE, le commissaire européen à l'élargissement, et des représentants des Nations Unies (y compris l'envoyé spécial pour le processus sur le statut final du Kosovo et le représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies au Kosovo) se réunissent à Londres pour étudier la voie à suivre en ce qui concerne le Kosovo.



2005

- > 10 novembre 2005 : le Conseil de sécurité des Nations Unies entérine la désignation par le secrétaire général de l'ONU de Martti Ahtisaari en tant qu'envoyé spécial pour le processus sur le futur statut du Kosovo, et diffuse les principes directeurs pour le processus sur le futur statut du Kosovo agréés par le Groupe de contact.
- > 31 août 2005 : l'OTAN annonce la restructuration de la KFOR.
- > 10 août 2005 : le Conseil de l'Atlantique Nord décide de restructurer la KFOR en remplaçant les brigades multinationales par des forces opérationnelles multinationales. La restructuration est prévue pour durer 18 mois.
- > 9 juin 2005 : les ministres de la Défense des pays de l'OTAN réaffirment leur détermination à créer une force robuste et performante au Kosovo, et à aider les pays des Balkans occidentaux à intégrer les structures euro-atlantiques.

2004

- > 23 mars 2004 : première visite au siège de l'OTAN de M. Vojislav Kostunica, premier ministre de Serbie-et-Monténégro.
- > 17 mars 2004 : flambée de violence au Kosovo.

2003

- > 29 juillet 2003 : l'Union européenne et l'OTAN approuvent une approche concertée à l'égard des Balkans occidentaux.

2002

- > 14 mars 2002 : l'Accord de Belgrade est signé dans le cadre d'une médiation du haut représentant de l'Union européenne, établissant les bases d'un nouvel État fédéral : la Serbie-et-Monténégro (l'ancienne République fédérale de Yougoslavie).

2001

- > 5 décembre 2001 : M. Nebojsa Covic, vice-premier ministre, déclare que la République fédérale de Yougoslavie envisage d'adhérer au programme de Partenariat pour la paix (PPP).
- > 28 juin 2001 : le président Milosevic est transféré au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, à La Haye.
- > 10 janvier 2001 : première visite au siège de l'OTAN d'un haut responsable serbe, le ministre des Affaires étrangères, M. Goran Svilanovic.

1999

- > 20 juin 1999 : le retrait des forces serbes du Kosovo est achevé.
- > 12 juin 1999 : les premiers éléments de la KFOR entrent au Kosovo.



- > 10 juin 1999 : fin de la campagne aérienne de l'OTAN contre les forces serbes. La résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies est adoptée, appelant à une présence civile et militaire internationale au Kosovo.
- > Mai 1999 : l'Union européenne lance le Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est.
- > 23-25 avril 1999 : l'OTAN lance l'Initiative pour l'Europe du sud-est lors du Sommet de Washington.
- > 24 mars 1999 : début de l'Opération *Allied Force*, la campagne aérienne de l'OTAN visant à mettre un terme au nettoyage ethnique au Kosovo.
- > 20 mars 1999 : les forces serbes entravent les travaux de la Mission de vérification de l'OSCE, qui est contrainte de se retirer. Les efforts diplomatiques des États-Unis ne parviennent pas à persuader le président Milosevic de cesser ses attaques contre les Albanais du Kosovo.
- > Février 1999 : échec des négociations de Rambouillet et ensuite de Paris (15-18 mars).
- > 30 janvier 1999 : à l'appui du Groupe de contact constitué de six pays, l'OTAN autorise le recours aux frappes aériennes contre les forces serbes, en cas de besoin, et envoie des avertissements aux deux parties au conflit suite à de nouveaux actes de violence.

1998

- > 13 octobre 1998 : en raison de la détérioration de la situation au Kosovo, l'OTAN autorise des ordres d'activation en vue de mener des frappes aériennes pour appuyer les efforts diplomatiques visant à amener le

régime de Milosevic à retirer ses forces, à coopérer pour mettre un terme à la violence et à faciliter le retour des réfugiés chez eux. L'OSCE établit une mission de surveillance aérienne en application de la résolution 1199 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui impose les conditions d'un cessez-le-feu et conduit à limiter les forces serbes et les forces des Albanais du Kosovo ainsi que leurs opérations.

- > 28 mai 1998 : les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN conviennent que l'Alliance devrait chercher à contribuer à un règlement pacifique de la crise du Kosovo.

1992

- > Juin 1992 : les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN annoncent qu'ils sont prêts à soutenir, au cas par cas, les activités de maintien de la paix entreprises sous la responsabilité de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (rebaptisée par la suite Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe - OSCE).



DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens

<http://www.nato.int/buc2008/infopresse.html>

Documents officiels et sites web

Discours prononcé par le secrétaire général de l'OTAN à la conférence « Kosovo – security for all » tenue à Vienne, Autriche, le 30 novembre 2007

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s071130a.html>

Communiqué final de la réunion des ministres de la Défense sur la situation au Kosovo (paragraphe 9 et 10) - Bruxelles, 14 juin 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/pr/2007/p07-067e.html>

Point de presse du porte-parole de l'OTAN, James Appathurai, à la réunion informelle des ministres de la Défense des pays de l'OTAN - Séville (Espagne), 8 février 2007

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070208g.html>

Déclaration du Sommet de Riga sur le Kosovo (paragraphe 9 et 10) - 29 novembre 2007

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

Communiqué final du Conseil de l'Atlantique Nord en session des ministres de la Défense - la KFOR et les pourparlers sur le statut du Kosovo (paragraphe 4) et les Balkans occidentaux (paragraphe 5) - Bruxelles, 8 juin 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-064f.htm>

Communiqué final de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session des ministres de la Défense - engagement à l'égard du Kosovo et des Balkans occidentaux en général (paragraphe 5 et 6) - Bruxelles, 9 juin 2005

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-076f.htm>

Communiqué final du Sommet d'Istanbul - paragraphes consacrés à l'achèvement des opérations de la SFOR (paragraphe 8) et à la KFOR (paragraphe 9) - 28 juin 2004

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm>

Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et autres documents concernant la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo

<http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/home.shtml>

Déclaration de l'OTAN sur le Kosovo publiée au sommet de Washington - 23-25 avril 1999 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-062f.htm>

L'Union européenne et l'OTAN approuvent une approche concertée à l'égard des Balkans occidentaux - 29 juillet 2003 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-089f.htm>



Site web de la KFOR

<http://www.nato.int/kfor/>

Dossiers

La gestion des crises

http://www.nato.int/issues/crisis_management/index-fr.html

L'OTAN dans les Balkans

<http://www.nato.int/issues/balkans/index-f.html>

L'OTAN au Kosovo

<http://www.nato.int/issues/kosovo/index-fr.html>

La force pour le Kosovo (KFOR)

<http://www.nato.int/issues/kfor/index-fr.html>

La campagne aérienne au Kosovo

http://www.nato.int/issues/kosovo_air/index-fr.html

Opération *Allied Force* (en anglais)

<http://www.nato.int/kosovo/all-frce.htm>

L'Initiative pour l'Europe du Sud-Est de l'OTAN (en anglais)

<http://www.nato.int/seei/home.htm>

Articles, discours et interviews

« L'OTAN et les Balkans : les arguments en faveur d'une plus grande intégration » article publié par le docteur Amadeo Watkins et M. Srdjan Gligorijevic dans la *Revue de l'OTAN*, été 2007

<http://www.nato.int/docu/review/2007/issue2/french/art3.html>

Transcription de la conférence de presse du secrétaire général de l'OTAN à Pristina (Kosovo) - 2 avril 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070402a.html>

Conférence de presse conjointe du secrétaire général de l'OTAN et du haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune - siège de l'OTAN, 26 février 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070226a.html>

Transcription de la conférence de presse conjointe du secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, et de l'envoyé spécial du secrétaire général pour le Kosovo, Martti Ahtisaari - siège de l'OTAN, 16 février 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070216a.html>

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré aux opérations, anciennes et nouvelles - printemps 2006

<http://www.nato.int/docu/review/2006/issue1/french/main.htm>



Transcription d'une vidéo interactive de la série « Stopwatch » sur l'avenir des Balkans et l'engagement de l'OTAN dans la région - octobre 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s051024a.htm>

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré à l'OTAN et l'édification de la paix - été 2005

<http://www.nato.int/docu/review/2005/issue2/french/main.htm>

Film vidéo sur l'aide apportée à la Serbie-et-Monténégro pour la destruction en toute sécurité des stocks de mines terrestres - juillet 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/multi/video/2005/vid2005e.htm>

Numéro de la *Revue de l'OTAN* consacré aux changements historiques dans les Balkans - hiver 2004

http://www.nato.int/docu/review/2004/issue4/french/contents_pr.html

QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

Les chiffres ci-dessous sont valables à compter de mars 2008.

1. Effectif total approximatif de la KFOR : 15 900 hommes

À l'heure actuelle, la KFOR est commandée par le général Xavier Bout de Marnhac (France) jusqu'en septembre 2008.

A. Pays OTAN contributeurs (24) :

Allemagne, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

B. Pays non OTAN contributeurs (10) :

Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Finlande, Géorgie, Irlande, Maroc, Suède, Suisse, Ukraine.

Au début, la KFOR comprenait environ 50 000 hommes, mis à disposition par les 19 pays membres de l'OTAN et par 19 pays non membres, et placés sous un commandement et un contrôle unifiés. Début 2002, elle comprenait quelque 39 000 hommes, et au printemps 2002, 32 000.

L'opération Active Endeavour



INFORMATIONS CLÉS

L'opération *Active Endeavour* est une opération de surveillance maritime dirigée par les forces navales de l'OTAN dans le but de détecter et de décourager les activités terroristes en mer Méditerranée, ainsi que de s'en protéger. Elle est fondée sur l'article 5, la clause de défense collective prévue dans le Traité de Washington qui a été invoquée en réaction aux attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis. La fin de l'année 2007 a marqué le sixième anniversaire de l'opération, qui se poursuit avec succès et bénéficie du soutien des pays de l'Alliance et des pays partenaires.

L'ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'OTAN EN MÉDITERRANÉE

Le mandat et les tâches

Des navires de l'OTAN effectuent des missions de patrouille en Méditerranée, surveillent la navigation et contribuent à détecter et à décourager les activités terroristes dans cette région, à s'en défendre et à s'en protéger.

L'opération *Active Endeavour* s'inscrit dans le droit fil de la réaction immédiate de l'OTAN aux attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis. Au cours des années qui ont suivi, son mandat a été régulièrement réexaminé et étendu (voir ci-dessous).

Cette opération s'est révélée être un outil efficace dans la lutte contre le terrorisme en Méditerranée, que celui-ci ait lieu en mer ou qu'il y trouve son origine. Grâce à elle, l'OTAN a acquis une expérience précieuse des opérations d'interdiction maritime. Qui plus est, l'opération *Active Endeavour* a joué un rôle dans le maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans cette région stratégique. Elle contribue à maintenir ouvertes et sûres les routes commerciales très fréquentées de la Méditerranée, ce qui est essentiel du point de vue de la sécurité de l'OTAN.

Par ailleurs, des navires et des hélicoptères de l'OTAN sont intervenus pour secourir les victimes de naufrages et d'accidents survenus sur des plates-formes pétrolières, ou pour venir en aide à des navires endommagés. En 2004, l'opération a servi de cadre à la composante maritime de l'aide que l'OTAN a apportée au gouvernement grec pour la protection des Jeux olympiques et paralympiques, puisque des bâtiments ont été utilisés pour assurer des opérations de surveillance, une présence ainsi que des visites coopératives de navires dans les eaux internationales autour de la péninsule grecque.

La contribution des partenaires

Depuis que l'opération a été lancée, des pays partenaires y ont également offert leur soutien, et certains pays du pourtour méditerranéen coopèrent avec l'OTAN en communiquant des données du renseignement sur des navires suspects navigant dans leurs eaux territoriales.



La Russie et l'Ukraine ont fourni des navires. La Russie a apporté son concours à l'opération en septembre 2006 avec la frégate RFS *Pitliviy*, et du 3 au 25 septembre 2007 avec le RFS *Ladnyj*. L'Ukraine a déployé deux corvettes, l'URS *Ternopil* du 25 mai au 2 juillet 2007 et l'URS *Lutsk* du 24 novembre au 11 décembre 2007, et prévoit d'apporter une nouvelle contribution en 2008 avec la frégate URS *Sadgaidachnyi*.

Toutes les offres de soutien faites par les partenaires sont examinées cas par cas. Des échanges de lettres ont eu lieu entre l'OTAN et l'Albanie et Israël, et des négociations portant sur les modalités de coopération sont en cours avec plusieurs autres pays.

Commandement de l'opération

L'opération est dirigée depuis le Commandement de composante maritime allié de Naples (Italie) (CC-Mer de Naples) par l'intermédiaire d'une force opérationnelle déployée en Méditerranée. La force opérationnelle ENDEAVOUR est constituée d'un ensemble équilibré d'unités de surface, de sous-marins et d'avions de patrouille maritime. L'opération s'appuie sur les deux frégates à haut niveau de préparation de l'OTAN, qui se tiennent en permanence prêtes à intervenir et sont capables de mener un large éventail d'opérations maritimes. Le schéma opérationnel actuel utilise les forces de surface comme unités de réaction pour exécuter des tâches spécifiques telles que

la localisation, la poursuite, la notification et l'arraisonnement de navires présumés suspects d'après les données du renseignement.

L'EXTENSION DU RÔLE DE L'OTAN EN MÉDITERRANÉE

L'opération *Active Endeavour* est l'une des huit mesures que l'OTAN a adoptées à l'appui des États-Unis au lendemain des attentats terroristes du 11 septembre 2001, à la suite de l'invocation de l'article 5 du Traité de Washington. Lancée en octobre 2001, l'opération était limitée initialement à **l'est de la Méditerranée**. En 2003, le mandat de l'opération a été élargi pour englober deux tâches supplémentaires :

- **l'escorte de navires civils** de pays membres de l'Alliance dans le détroit de Gibraltar. Sur la période pendant laquelle ces escortes ont été proposées, plus de dix pour cent des 3 000 navires commerciaux transitant chaque jour par le détroit ont demandé à en bénéficier. À l'heure actuelle, les opérations d'escorte ont été suspendues, mais elles peuvent reprendre dès que cela sera nécessaire ;
- depuis avril 2003, **les visites coopératives de navires suspects**. Elles se font avec l'accord du commandant du navire et de l'État du pavillon, conformément au droit international. Concrètement, cela signifie que quand cela est jugé approprié, les navires de commerce sont arraisonnés par des unités navales de l'OTAN en patrouille, et invités à préciser



leur identité et leur activité. Ces informations sont communiquées au QG du CC-Mer de Naples et au Centre OTAN pour la navigation commerciale de Northwood (Royaume-Uni). Si quoi que ce soit semble suspect, et une fois que l'accord du commandant et de l'État du pavillon est obtenu, des équipes de 15 à 20 hommes montent à bord du navire pour vérifier les documents et la cargaison.

En mars 2004, la zone d'opérations a été étendue à **l'ensemble de la Méditerranée**.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- > Sommet de Riga, 28-29 novembre 2006 : l'OTAN réaffirme son engagement en faveur de l'opération maritime en Méditerranée et se félicite du soutien offert par les pays partenaires.
- > Sommet d'Istanbul, 28-29 juin 2004 : les dirigeants des pays alliés décident de renforcer l'opération *Active Endeavour*. La Russie et l'Ukraine offrent leur appui.

CHRONOLOGIE

2007

- > 24 novembre - 11 décembre 2007 : la corvette ukrainienne URS *Lutsk* participe à l'opération *Active Endeavour*.
- > 3-25 septembre 2007 : la frégate russe RFS *Ladnyy* participe à l'opération *Active Endeavour*.
- > 25 mai-2 juillet 2007 : la corvette ukrainienne URS *Ternopil* participe à l'opération *Active Endeavour*.

2006

- > 15 décembre 2006 : cinquième anniversaire de l'opération *Active Endeavour*.
- > 16 octobre 2006 : dans le cadre du programme de coopération individuel qu'il a signé avec l'OTAN, Israël apporte sa contribution à l'opération *Active Endeavour*.
- > 15 septembre 2006 : par l'envoi de la frégate RFS *Pitliviy*, la Russie commence à appuyer l'opération *Active Endeavour*.

2004

- > 28-29 juin 2004 : les dirigeants des pays alliés participant au sommet d'Istanbul décident de renforcer l'opération *Active Endeavour* et invitent les pays partenaires à y apporter leur contribution. La Russie et l'Ukraine offrent leur appui.
- > 16 mars 2004 : l'opération *Active Endeavour* est étendue à l'ensemble de la Méditerranée.



2003

- > 29 avril 2003 : début des visites coopératives de navires suspects.
- > 10 mars 2003 : l'OTAN effectue sa première escorte dans le détroit de Gibraltar.
- > 4 février 2003 : le Conseil de l'Atlantique Nord décide d'étendre l'opération en y englobant les escortes au travers du détroit de Gibraltar des navires civils des pays membres de l'Alliance qui en font la demande.

2001

- > 26 octobre 2001 : lancement de l'ordre d'activation de l'opération *Active Endeavour*, qui marque le début officiel de l'opération.
- > 6 octobre 2001 : l'OTAN déploie ses forces navales permanentes dans l'est de la Méditerranée et les patrouilles commencent.
- > 4 octobre 2001 : l'OTAN adopte huit mesures afin d'appuyer les États-Unis au lendemain des attentats terroristes perpétrés le 11 septembre. L'une de ces mesures prévoit le déploiement d'éléments des forces navales permanentes de l'OTAN dans l'est de la Méditerranée.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens

<http://www.nato.int/buc2008/infopresse.html>

Documents officiels et sites web

Déclaration du sommet de Riga (paragraphe 20),
29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

Communiqué du Sommet d'Istanbul (paragraphe 10),
28 juin 2004

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm>

Site web du Commandement de forces interarmées (JFC) de
Naples - opération *Active Endeavour* (en anglais)

http://www.afsouth.nato.int/JFCN_Operations/ActiveEndeavour/Endeavour.htm

Dossiers

Opération *Active Endeavour*

http://www.nato.int/issues/active_endeavour/index-f.html

L'OTAN et la lutte contre le terrorisme

<http://www.nato.int/issues/terrorism/index-fr.html>



Articles, discours et interviews

Transcription de l'enregistrement vidéo de l'entretien avec le commandant de composante maritime Naples et le commandant de l'opération *Active Endeavour*, Vice-amiral Roberto Cesaretti, 7 novembre 2007

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s071107a.html>

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré à l'invocation de l'article 5 : cinq ans déjà, été 2006

<http://www.nato.int/docu/review/2006/issue2/french/main.htm>

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré à la lutte contre le terrorisme, automne 2005

http://www.nato.int/docu/review/2005/issue3/french/contents_pr.html

L'OTAN en Iraq



INFORMATIONS CLÉS

Au Sommet d'Istanbul, en juin 2004, l'OTAN a décidé d'aider l'Iraq à assurer la formation de ses forces de sécurité.

En application de la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations Unies, la Mission OTAN de formation en Iraq (NTM-I) a pour but d'aider ce pays à mettre en place un secteur de la sécurité efficace, stable et placé sous contrôle démocratique. La NTM-I n'est pas une mission de combat. Sa priorité opérationnelle est placée sur la formation et le mentorat au niveau stratégique, et sur les dons d'équipements et leur coordination par le Groupe OTAN chargé de la coordination de la formation et des équipements (NTECG).

LES ENGAGEMENTS ACTUELS DE L'OTAN EN IRAQ

La Mission OTAN de formation en Iraq

En juin 2004, à la demande du gouvernement intérimaire iraquien, les Alliés ont approuvé le lancement de la mission OTAN de mise en œuvre de la formation en Iraq, dans le cadre des efforts de la communauté internationale visant à aider le pays à créer des forces armées efficaces et, au bout du compte, à assurer lui-même sa sécurité. En décembre de la même année, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont autorisé le Commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR) à lancer la phase suivante de la mission de formation,

entraînant le déploiement d'environ 300 personnes supplémentaires et un changement d'appellation, la mission OTAN de mise en œuvre de la formation en Iraq devenant la Mission OTAN de formation en Iraq. En février 2005, cette nouvelle mission disposait de tout son effectif et de l'ensemble de ses ressources.

D'un point de vue opérationnel, la NTM-I s'est concentrée sur le niveau stratégique, en assurant la formation d'officiers des grades intermédiaire et supérieur. Grâce au mentorat, aux avis qu'elle fournit et à l'enseignement dispensé dans le cadre de formations sur place et à l'étranger, et grâce aussi à la coordination des dons d'équipements militaires à l'Iraq, la NTM-I a contribué de manière concrète au rétablissement de l'autorité militaire dans le pays et à la mise en place du ministère iraquien de la Défense et des Forces de sécurité iraquiennes.

S'agissant de la formation, des avis et du mentorat, la NTM-I apporte un soutien dans différents contextes.

- **Formation sur place**

Le centre d'entraînement, de formation et d'enseignement de la doctrine. Dans la banlieue de Bagdad, à ar-Rustamiyah, l'OTAN a créé un centre d'entraînement et de formation destiné aux hauts responsables de la sécurité et de la défense, le Collège d'état-major interarmées. Ce collège met l'accent sur la formation des personnels des échelons intermédiaire et



supérieur afin de contribuer à la création d'un corps d'officiers formés aux techniques modernes du commandement militaire. Il a aussi pour but d'enseigner les valeurs qui sont celles de forces armées soumises à un contrôle démocratique.

Le 22 septembre 2004, le Conseil de l'Atlantique Nord a convenu d'appuyer la création du **Collège national de défense**. Ce collège a été inauguré officiellement par le secrétaire général, M. Jaap de Hoop Scheffer, et par le premier ministre, M. Al-Jaafari, le 27 septembre 2005.

Les responsables civils et militaires peuvent suivre des cours d'anglais à l'**Institut linguistique de la défense**, situé à Bagdad. L'institut est associé au Collège national de défense. L'OTAN a joué un rôle clé dans la mise en place de cet établissement en ce sens qu'elle a donné des avis sur le programme des cours et participé à l'acquisition des installations, des ordinateurs et du mobilier.

Le Commandement iraquien responsable de la formation et de la doctrine (ITDC) a été inauguré au début 2007. Il est devenu pleinement opérationnel en juillet 2007, après l'arrivée de personnels iraqiens supplémentaires.

- **Formation à l'étranger**

Les écoles de formation de l'OTAN. L'OTAN assure également des formations en dehors de l'Iraq, dans ses écoles et centres de formation situés dans différents pays membres de l'Organisation. Pour permettre à un nombre toujours plus important de personnels iraqiens de prendre part à des stages de formation spécialisés à l'étranger, l'OTAN a apporté son soutien à la création de l'Institut linguistique de la défense (voir ci- dessus).

Le groupe OTAN chargé de la coordination de la formation et des équipements (NTECG). La création de ce groupe a été décidée au siège de l'OTAN le 8 octobre 2004. Établi à Bagdad, il a pour tâche de coordonner les offres faites par l'OTAN dans son ensemble ou par divers pays de l'Alliance, individuellement, pour répondre aux besoins des autorités iraqiennes dans les domaines de la formation et des matériels.

La coordination de l'aide bilatérale. Par ailleurs, l'OTAN apporte son soutien à la coordination de l'aide fournie sur une base bilatérale par certains pays membres. Cela concerne la formation, tant en Iraq qu'à l'étranger, les dons d'équipements et une assistance technique.

Toutes les missions de formation menées par l'OTAN en Iraq font l'objet d'une coordination avec les autorités du pays et avec la Force multinationale. Le commandant de la NTM-I, qui dirige les



activités menées par l'OTAN en Iraq, relève du commandant suprême allié Opérations, au SHAPE (Belgique). Ce dernier fait rapport au Conseil de l'Atlantique Nord, par l'intermédiaire du Président du Comité militaire.

La NTM-I a progressivement évolué pour devenir une mission chargée de donner des avis et d'assurer le suivi, alors qu'elle était à l'origine une mission de formation. Ceci aide les Iraquiens à mettre en place dans leur propre pays des institutions bien gérées et autonomes. En 2007, les Alliés ont décidé d'élargir leur aide à la formation de la police nationale iraquienne en lui offrant une formation de type gendarmerie, afin de lui permettre d'assurer le relais entre les tâches courantes de police et les opérations militaires.

L'évolution du rôle de l'OTAN en Iraq avant la NTM-I

Le 8 novembre 2002, le Conseil de sécurité des Nations Unies adoptait la Résolution 1441 par laquelle il offrait à l'Iraq, pays soupçonné de détenir des armes de destruction massive, une dernière chance de respecter les obligations en matière de désarmement qui avaient été énoncées de façon répétée dans les résolutions précédentes.

Dans une déclaration spéciale diffusée au Sommet de Prague des 21 et 22 novembre, les dirigeants des pays de l'OTAN se sont engagés à soutenir la mise en application de cette résolution. Le dirigeant iraquien, Saddam Hussein, a toutefois persisté à ne pas

la respecter, ce qui a fait naître des inquiétudes dans l'esprit de certains membres du Conseil, qui se sont déclarés favorables à une intervention militaire immédiate, d'autres insistant pour que les inspecteurs en armements bénéficient de davantage de temps pour effectuer leurs travaux.

La division de l'opinion internationale s'est aussi reflétée à l'OTAN où, parallèlement, le gouvernement turc a demandé la tenue de consultations dans le cadre de l'article 4 du Traité de l'Atlantique Nord. La Turquie, qui a formulé cette demande le 10 février 2003, souhaitait obtenir de l'Alliance une aide à la défense en cas de menace pour sa population ou son territoire résultant d'un conflit armé en Iraq, pays voisin.

Au terme d'un débat animé au sein de l'OTAN, l'opération *Display Deterrence* a été lancée (20 février-30 avril 2003) sous le commandement général du Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) et sous la conduite de ce qui était alors le QG régional des Forces alliées du Sud Europe (AFSOUTH). L'OTAN a pris plusieurs mesures de précaution : elle a activé son système de défense aérienne intégrée en Turquie, et fourni quatre aéronefs AWACS, trois batteries néerlandaises de missiles de défense aérienne PATRIOT basées à terre, ainsi que de l'équipement et du matériel de protection contre les effets d'une attaque chimique et biologique. L'OTAN était également disposée à compléter, le cas échéant, les moyens de défense aérienne de la Turquie.



Cette initiative s'inscrivait, à l'origine, dans un ensemble de six mesures proposées par les États-Unis pour le cas où l'Alliance déciderait de participer davantage à une éventuelle campagne militaire contre l'Iraq.

Entre-temps, les États-Unis ont lancé en mars 2003 l'opération *Iraqi Freedom* et mis fin au régime de Saddam Hussein. La campagne contre l'Iraq a été menée par une coalition de forces de différents pays, certains étant membres de l'OTAN et d'autres pas.

À la fin de cette campagne, la Pologne a assumé le commandement de la Division multinationale (MND) dans la région Centre-Sud à partir du 3 septembre 2003, dans le cadre de la force de stabilisation en Iraq. Toutefois, elle avait au préalable déjà demandé l'aide de l'OTAN. Le 21 mai 2003, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé d'apporter à la Pologne un soutien sur les plans de la constitution des forces, de la protection des communications, de la logistique, de la coordination des mouvements, du renseignement et des compétences logistiques.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- > Réunion des ministres de la Défense, Bruxelles, 14-15 juin 2007 : les ministres décident d'élargir leur aide en offrant à la police nationale une formation de type gendarmerie.
- > Sommet de Riga, 28-29 novembre 2006 : les Alliés se déclarent disposés à maintenir leur contribution à la NTM-I.



CHRONOLOGIE

2007

- > 25 juillet 2007 : inauguration officielle du Commandement iraquien responsable de la formation et de la doctrine.
- > 14-15 juin 2007 : les ministres de la Défense décident d'élargir leur aide en offrant à la police nationale une formation de type gendarmerie.

2006

- > 28-29 novembre 2006 : au Sommet de Riga, en réponse à une demande du premier ministre iraquien, l'OTAN décide de définir, dans les limites du mandat de la NTM-I, des options concernant des formations spécialisées.
- > 15 mars 2006 : inauguration à Bagdad d'un institut linguistique appuyé par l'OTAN et destiné aux responsables iraqiens.

2005

- > 27 septembre 2005 : inauguration officielle du Collège d'état-major interarmées d'ar-Rustamiyah.
- > 22 février 2005 : à une réunion au sommet tenue à Bruxelles, les dirigeants des pays de l'OTAN expriment leur unité au sujet de l'Iraq.

2004

- > 16 décembre 2004 : le Commandant suprême allié Opérations lance l'ordre d'activation nécessaire pour l'extension de la mission. Le nom de la mission est modifié et 300 personnels supplémentaires sont déployés.
- > 9 décembre 2004 : les ministres des Affaires étrangères autorisent le Commandant suprême allié Opérations à entamer l'étape suivante de la mission de formation.
- > Novembre 2004 : le Conseil de l'Atlantique Nord approuve la version détaillée du concept d'opérations préparée par les autorités militaires en vue d'une extension de l'aide, y compris les règles d'engagement pour la protection des forces.
- > 8 octobre 2004 : création au siège de l'OTAN du Groupe OTAN chargé de la coordination de la formation et des équipements (NTECG).
- > 22 septembre 2004 : le Conseil de l'Atlantique Nord décide d'accroître l'aide de l'OTAN, notamment d'apporter son appui à la création en Iraq du centre d'entraînement, de formation et d'enseignement de la doctrine.
- > 7 août 2004 : les premiers éléments de la mission de formation de l'OTAN sont déployés en Iraq.
- > 30 juillet 2004 : création de la mission OTAN de mise en œuvre de la formation.
- > 28 juillet 2004 : au Sommet d'Istanbul, l'OTAN décide d'aider l'Iraq à assurer la formation de ses forces de sécurité et encourage en outre ses différents États membres à apporter des contributions à ce pays dans le cadre de liens bilatéraux.



- > 28 juin 2004 : la souveraineté est transférée officiellement à un gouvernement intérimaire iraquien.
- > 22 juin 2004 : le premier ministre du gouvernement intérimaire iraquien, M. Ilyad Allawi, demande à l'OTAN d'apporter son soutien par le biais de la formation et de diverses autres formes d'assistance technique.
- > 8 juin 2004 : la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations Unies est adoptée ; elle marque une étape importante vers la transition politique en Iraq et invite notamment les organisations internationales et régionales à aider la Force multinationale en Iraq.

2003

- > 3 septembre 2003 : la Pologne prend le commandement de la Division multinationale (MND) dans la région Centre-Sud de l'Iraq.
- > 30 juin 2003 : le SHAPE organise une conférence de réexamen des forces pour finaliser les plans relatifs au soutien de l'OTAN à la Pologne et au rôle qu'elle prévoit de jouer en Iraq.
- > 3 juin 2003 : l'OTAN approuve le soutien destiné à la Pologne en Iraq.
- > 21 mai 2003 : l'OTAN décide d'apporter un soutien à la Pologne au titre du rôle qu'elle entend jouer dans la force internationale de stabilisation en Iraq.
- > 16 avril 2003 : l'OTAN décide de mettre fin à l'Opération *Display Deterrence*, dont la conclusion est officiellement prononcée le 30 avril par le Commandant en chef, l'amiral Johnson.

- > Mars 2003 : les États-Unis lancent l'Opération *Iraqi Freedom*, avec le soutien du Royaume- Uni.
- > 20 février 2003 : activation de l'Opération *Display Deterrence*, en Turquie.
- > 19 février 2003 : le Comité des plans de défense de l'OTAN autorise le déploiement en Turquie d'aéronefs de surveillance et de moyens de défense antimissile.
- > 16 février 2003 : le Comité des plans de défense de l'OTAN décide que les autorités militaires de l'OTAN devront fournir un avis militaire sur la faisabilité, les conséquences et le calendrier des mesures défensives à prendre pour aider la Turquie.
- > 10 février 2003 : la Turquie invoque officiellement l'Article 4 du Traité de l'Atlantique Nord.

2002

- > 21-22 novembre 2002 : au Sommet de Prague, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN s'engagent à appuyer pleinement les efforts déployés par les Nations Unies pour faire en sorte que l'Iraq respecte intégralement et immédiatement la résolution 1441 du Conseil de sécurité des Nations Unies.
- > 8 novembre 2002 : le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte la Résolution 1441 par laquelle il offre à l'Iraq, pays soupçonné de détenir des armes de destruction massive, une dernière chance de respecter les obligations en matière de désarmement qui avaient été énoncées de façon répétée dans les résolutions précédentes.



DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens

www.nato.int/buc2008/infopresse.html

Documents officiels et sites web

Déclaration du sommet de Riga (paragraphe 18 sur l'Iraq),
29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

Communiqué final de la réunion des ministres des Affaires
étrangères, Bruxelles (paragraphe 4), 9 décembre 2004

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-170f.htm>

Déclaration sur l'Iraq faite au Sommet d'Istanbul, 28 juin 2004

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-098f.htm>

Communiqué de presse précisant les modalités du soutien de
l'OTAN à la Pologne, 3 septembre 2003

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-093f.htm>

Compte rendu de décisions de la réunion du Comité des plans de
défense sur le soutien de l'OTAN à la Turquie dans le cadre de
l'Article 4 du Traité de Washington, 16 février 2003

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p030216f.htm>

Déclaration du Sommet de Prague sur l'Iraq, 21 novembre 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-133f.htm>

Site web de l'AFSOUTH sur la Mission de formation de l'OTAN en Iraq (en anglais)

http://www.afsouth.nato.int/JFCN_Missions/NTM-I/NTM-I.htm

AFSOUTH, Opération *Display Deterrence* (en anglais)

<http://www.afsouth.nato.int/operations/NATOTurkey/DisplayDeterrence.htm>

Opération *Iraqi Freedom* - Forces terrestres des États-Unis (en anglais)

<http://www.army.mil/operations/oif/>

Dossiers

Aide apportée par l'OTAN à l'Iraq

<http://www.nato.int/issues/iraq-assistance/index-f.html>

L'OTAN et la campagne contre l'Iraq en 2003

<http://www.nato.int/issues/iraq/index-f.html>

Assistance défensive de l'OTAN à la Turquie (Opération *Display Deterrence*)

<http://www.nato.int/issues/turkey/index-fr.html>

La Pologne prend le commandement de la Division multinationale en Iraq avec le soutien de l'OTAN

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-093f.htm>



Articles, discours et interviews

Transcription de l'entrevue (podcast) avec le commandant Steiner Sveinsson, responsable de l'information pour la Mission OTAN de formation en Iraq, avril 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/multi/audio/ntmi-podcast/index.html>

Transcription de la tribune vidéo de la série « Stopwatch » consacrée aux programmes de formation de l'OTAN, 4 mai 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060504c.htm>

Discours prononcé par M. Jaap de Hoop Scheffer lors d'une conférence internationale sur l'Iraq tenue à Bruxelles, 22 juin 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050622a.htm>

Transcription des observations liminaires du secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, et du ministre des Affaires étrangères de l'Iraq, Son Excellence M. Hoshyar Zebari, Bruxelles, 21 juin 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050621a.htm>

Transcription du point de presse du secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, et du ministre des Affaires étrangères de l'Iraq, Son Excellence M. Hoshyar Zebari, Bruxelles, 21 juin 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050621b.htm>

Discours de M. Ayad Allawi, premier ministre de l'Iraq, devant le Conseil de l'Atlantique Nord, Bruxelles, 5 novembre 2004 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041105b.htm>

Transcription du point de presse sur la mise en œuvre de la formation en Iraq, par le général de corps d'armée David Petraeus et le général de division Hilderink, Bruxelles, 8 octobre 2004 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041008a.htm>

Transcription du point de presse avec le secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, et le sheikh Ghazi Al-Yawar, président de l'Iraq, Bruxelles, 14 septembre 2004 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040914a.htm>

Transcription du point de presse avec M. Jaap de Hoop Scheffer, Bruxelles, 30 juillet 2004 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040730a.htm>

Transcription du point de presse avec le secrétaire général de l'OTAN et le ministre des Affaires étrangères de l'Iraq, Bruxelles, 13 juillet 2004 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040713a.htm>



Discours de M. Jaap de Hoop Scheffer dans lesquels il évoque la possibilité d'un rôle accru de l'OTAN en Iraq (en anglais)

– à la *National Defense University*, Washington, 29 janvier 2004

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040129a.htm>

– à l'École diplomatique de Varsovie, 4 mars 2004

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040304a.htm>

Consultations sur les mesures destinées à protéger la Turquie

<http://www.nato.int/docu/update/2003/02-february/f0210a.htm>

QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

Pays participant à l'effort de formation

Tous les pays membres de l'OTAN participent à l'effort de formation, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Iraq, par le biais de contributions financières ou de dons d'équipements. Un effectif d'environ 180 militaires est déployé en Iraq.

Nombre d'officiers ayant suivi une formation en date de mi-janvier 2008

Depuis le début de la mission en 2004, plus de 7 000 officiers des Forces de sécurité iraqiennes ont été encadrés et formés au sein du ministère de la Défense, du ministère de l'Intérieur, des QG interarmées et à la *National Defence University*. Au total, 1 105 militaires et civils iraqiens ont suivi des formations : 824 dans des installations OTAN de formation et d'entraînement, représentant 75 pourcent de la formation à l'étranger, et 281 dans des institutions nationales coordonnées par le NTECG.

Fourniture d'équipements militaires

Depuis le début de la mission, l'OTAN a fourni à l'Iraq des équipements militaires dont la valeur totale s'élève à 113 millions d'euros.

L'aide de l'OTAN aux missions de l'Union africaine



INFORMATIONS CLÉS

À partir de juin 2005, l'OTAN a apporté un soutien à l'Union africaine (UA), à la demande de celle-ci, dans le cadre de la mission menée par l'UA dans la province du Darfour (Soudan). La Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) avait pour but de mettre un terme à la violence et d'améliorer la situation humanitaire dans la région. Le conflit, qui avait débuté en 2003, a provoqué la mort de dizaines de milliers de personnes et le déplacement de millions d'autres.

Cette opération était la première que l'OTAN entreprenait sur le continent africain et faisait suite à une décision historique prise par le Conseil de l'Atlantique Nord. L'Alliance a étendu le soutien apporté à la MUAS aux domaines du déploiement stratégique (en coopération avec l'UE) et de la formation des personnels de la MUAS.

La MUAS s'est achevée avec succès le 31 décembre 2007, date à laquelle l'opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD) a pris la relève. Le 31 juillet 2007, le Conseil de sécurité des Nations Unies a donné son accord pour le déploiement de la MINUAD, force de maintien de la paix constituée d'environ 20 000 soldats et de quelque 6 000 policiers civils. Jusqu'à présent, l'OTAN n'a pas été invitée à appuyer la MINUAD, mais à leur dernière réunion, en décembre 2007, les ministres des Affaires étrangères des pays alliés ont déclaré qu'ils étaient disposés, après avoir mené des consultations avec les Nations

Unies et l'Union africaine et obtenu leur accord, à maintenir le soutien apporté par l'Alliance.

À la demande de l'UA, le soutien de l'OTAN à l'Union africaine a dépassé celui apporté à la MUAS. Le 17 janvier 2007, l'UA a lancé un appel général à tous ses partenaires, dont l'OTAN, concernant un appui logistique et financier à sa mission en Somalie (AMISOM). Le 22 mai 2007, elle a fait une demande plus précise à l'OTAN portant sur un soutien à apporter dans le domaine du transport aérien aux États membres de l'UA disposés à déployer des forces en Somalie dans le cadre de l'AMISOM. Le 7 juin 2007, le Conseil a approuvé le principe d'une réponse positive à cette demande. Le soutien de l'OTAN a d'abord été autorisé jusqu'au 21 août 2007; suite à une demande de l'UA, il a été prolongé une première fois jusqu'au 21 février 2008 et ensuite jusqu'en août 2008. L'OTAN attend de recevoir de l'UA une description des besoins spécifiques à cet égard.

Le 5 septembre 2007, dans le cadre du soutien apporté par l'OTAN à l'UA pour le développement de capacités, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé de répondre favorablement à une demande d'aide de l'UA relative à la réalisation d'une étude sur l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle des brigades de la Force africaine en attente (FAA). Cette force en attente s'inscrit dans le cadre des efforts que l'UA déploie dans le but de développer ses capacités de maintien de la paix à long terme.

Le 13 décembre 2007, l'OTAN a reçu une note verbale de l'UA sur la poursuite du soutien de l'Alliance à la FAA. Des



consultations vont être menées à ce sujet entre les états-majors de l'UA et de l'OTAN afin de définir de façon précise les domaines dans lesquels l'OTAN sera invitée à soutenir la FAA.

Dans toutes les activités qu'elle mène à l'appui de l'UA, l'OTAN est guidée par le principe essentiel selon lequel l'Union africaine reste maître du jeu, respectant ainsi le concept qui préconise d'apporter des « solutions africaines aux problèmes africains ». Toute aide apportée par l'Alliance fait suite à une demande de l'Union africaine et répond aux besoins exprimés par celle-ci. L'OTAN prend des mesures en étroite coopération avec les autres organisations internationales, en particulier les Nations Unies et l'Union européenne, ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux, afin de garantir une complémentarité et une efficacité maximales.

LES DIVERSES FORMES DE L'AIDE APPORTÉE PAR L'OTAN AU DARFOUR

Le transport aérien de soldats de la paix et de policiers civils de l'UA

À partir du 1^{er} juillet 2005, l'OTAN a assuré la coordination du transport aérien stratégique des soldats de la paix des pays africains fournisseurs de troupes envoyés au Darfour. De juillet à octobre 2005, l'Alliance a ainsi contribué au transport aérien, vers le Darfour, de quelque 5 000 soldats qui ont permis de renforcer les troupes sur le terrain, dont l'effectif s'élevait au départ à 3 000 hommes. Pendant cette période, l'OTAN a aussi coordonné le transport aérien de 50 policiers civils de la MUAS. Par ailleurs,

en août 2005, l'Union africaine a demandé à l'OTAN de l'aider à transporter des membres de la police civile, ce que le Conseil de l'Atlantique Nord a accepté.

De février 2006 jusqu'à l'issue concluante de la mission, le 31 décembre 2007, l'OTAN a coordonné le transport aérien stratégique pour la rotation des troupes et des policiers civils, à destination comme au départ du Darfour. Les demandes formulées par l'Union africaine portaient sur des périodes données, et elles ont été régulièrement renouvelées.

En tout, à partir de juillet 2005, les coordinateurs des mouvements aériens de l'OTAN et de l'UE ont organisé le transport aérien de quelque 37 500 soldats, policiers civils et observateurs militaires à destination et au départ de cette région du Soudan. À elle seule, l'Alliance a coordonné le transport aérien d'environ 31 500 personnes.

La coordination du transport aérien assuré par l'OTAN s'est faite à partir de l'Europe. Une cellule spéciale de l'Union africaine, responsable des mouvements aériens et située au siège de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie), a coordonné les mouvements des troupes arrivant sur le terrain. L'OTAN et l'UE ont mis toutes deux des personnels à la disposition de cette cellule, placée sous la direction de l'Union africaine.



Assurer la formation

En août 2005, l'OTAN a contribué à l'organisation d'un exercice sur cartes dirigé par les Nations Unies. Le but de l'exercice était d'aider les personnels de l'Union africaine à comprendre la situation sur un théâtre d'opérations et à agir efficacement, et aussi de les rendre aptes à gérer des opérations stratégiques. L'OTAN a fourni 14 officiers, dont des responsables de la planification d'exercices et des contrôleurs au niveau tactique.

Dans le cadre du soutien apporté à la MUAS, l'OTAN a en outre organisé, pour 184 officiers de l'UA, des formations sur le développement de capacités d'état-major au Centre opérationnel intégré pour le Darfour (DITF), à Addis-Abeba (Éthiopie), et aux quartiers généraux des forces de la MUAS, à El Fasher (Soudan).

Cette formation, qui portait essentiellement sur la planification aux niveaux stratégique et opérationnel, était axée sur les technologies et les techniques à mettre en œuvre pour analyser et comprendre l'ensemble de la situation au Darfour et pour déterminer les secteurs dans lesquels l'emploi des moyens de l'Union africaine peut influencer et façonner l'environnement opérationnel en vue d'éviter les crises.

S'appuyant sur la réussite de la coopération qui avait été menée, l'Union africaine a demandé le 2 juin 2006 à l'OTAN d'apporter son soutien à la création d'un centre d'opérations interarmées (JOC) de la MUAS et de fournir une assistance pour ce qui est de la formation dans les domaines de la certification avant

déploiement et des enseignements à tirer. Le 8 juin, le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé la demande de l'Union africaine, qui souhaitait que l'Alliance prolonge le soutien apporté à la MUAS dans ces domaines.

Concrètement, suite à une demande formulée par l'Union africaine le 19 septembre 2006, l'OTAN a assuré le mentorat des personnels de la MUAS et elle leur a apporté son soutien pour le développement de capacités d'état-major dans les trois QG de la MUAS, dans le but d'aider l'UA à mettre en place son propre processus permettant de tirer des enseignements. À cet égard, soixante-quinze officiers de la MUAS ont reçu une formation. Dans ce domaine, l'OTAN a travaillé en totale complémentarité avec l'Union européenne, qui a également apporté une contribution à cette tâche.

En outre, suite à une note verbale envoyée par l'Union africaine le 25 août 2006, l'OTAN a assuré temporairement la formation et le mentorat d'officiers de l'UA dans le domaine de la gestion de l'information, à la Cellule d'évaluation de l'information du Centre opérationnel intégré pour le Darfour, ce dont six membres de la MUAS, au sein de la Cellule d'évaluation, ont bénéficié.

L'ÉVOLUTION DE L'AIDE APPORTÉE PAR L'OTAN AU DARFOUR

Le 26 avril 2005, l'Union africaine a demandé à l'OTAN d'envisager la possibilité de lui apporter un soutien logistique afin qu'elle puisse étendre son opération de soutien de la paix au



Darfour. En mai 2005, le président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, est venu au siège de l'OTAN – il s'agissait de la toute première visite d'un représentant officiel de l'UA au siège de l'Alliance – afin de fournir des précisions sur l'aide requise. Le lendemain, le Conseil de l'Atlantique Nord a chargé les autorités militaires de l'Alliance de donner des avis sur l'aide que l'OTAN pourrait apporter.

Suite à de nouvelles consultations avec l'Union africaine, l'Union européenne et les Nations Unies, l'OTAN a convenu officiellement, en juin 2005, d'offrir des moyens de transport aérien et de formation. Les premiers avions transportant des soldats de la paix de l'Union africaine ont décollé le 1^{er} juillet, la formation des officiers de l'UA a débuté le 1^{er} août, et, quelques jours plus tard, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé de contribuer au transport de policiers vers le Darfour.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- > Réunion des ministres des Affaires étrangères, Bruxelles, 6-7 décembre 2007 : les ministres déclarent qu'ils restent préoccupés par les actes de violence et les atrocités qui continuent d'être perpétrés au Darfour et ils appellent toutes les parties à s'engager à une cessation totale des hostilités ainsi qu'à poursuivre, par le dialogue, leurs efforts en faveur de la paix. L'OTAN déclare qu'elle est disposée, après avoir mené des consultations avec les Nations Unies et l'Union africaine et obtenu leur accord, à maintenir son soutien.
- > Réunion des ministres de la Défense, Bruxelles, 14 juin 2007 : les ministres réaffirment l'engagement de l'OTAN au Darfour et se félicitent de la décision du gouvernement soudanais d'autoriser le déploiement d'une mission hybride ONU-UA. Ils rappellent également leur accord de principe sur un soutien aux troupes de l'UA en Somalie.
- > Sommet de Riga, 28-29 novembre 2006 : l'OTAN réaffirme son soutien à l'UA et se déclare prête à l'élargir. Elle réaffirme également son engagement à travailler en coordination avec d'autres acteurs de la communauté internationale.



- > Réunion des ministres de la Défense, Bruxelles, 8 juin 2006 : l'OTAN se déclare désireuse de continuer d'appuyer la MUAS et d'envisager la possibilité d'apporter un soutien à la mission des Nations Unies qui prendra le relais.

CHRONOLOGIE

2008

- > 1er février 2008 : suite à la demande de l'UA, l'OTAN décide de prolonger une deuxième fois son soutien à la mission de l'UA en Somalie en matière de transport aérien, pour six mois, jusqu'en août 2008.

2007

- > 31 décembre 2007 : fin de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et du soutien que l'OTAN apporte à cette mission.
- > 13 décembre 2007 : l'OTAN reçoit une note verbale de l'Union africaine au sujet de la poursuite du soutien de l'OTAN à la Force africaine en attente (FAA).
- > 5 septembre 2007 : Le Conseil de l'Atlantique Nord décide d'apporter un soutien à la réalisation d'une étude sur l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle des brigades de la Force africaine en attente.
- > 9 août 2007 : le Conseil de l'Atlantique Nord décide de continuer à apporter un soutien dans le domaine du transport aérien stratégique aux États membres de l'UA qui souhaitent déployer des troupes dans le cadre de l'AMISOM jusqu'au 21 février 2008, comme demandé par l'UA. L'OTAN attend de recevoir de l'UA une description des besoins spécifiques à cet égard.



- > 28 juin 2007 : le Conseil de l'Atlantique Nord décide de répondre favorablement à la demande de la Commission de l'Union africaine, formulée le 25 juin 2007, concernant un prolongement de l'aide que l'OTAN apporte à la MUAS.
- > 14 juin 2007 : Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN réaffirment l'engagement de l'Alliance envers le Darfour et se félicitent de la décision du gouvernement soudanais d'autoriser une mission hybride ONU-UA au Darfour.
- > 7 juin 2007 : l'OTAN marque son accord de principe pour apporter son soutien à la mission de l'UA en Somalie pour une période initiale se terminant le 21 août 2007, en application de la résolution 1744 du Conseil de sécurité des Nations Unies.
- > 22 mai 2007 : la Commission de l'Union africaine demande à l'OTAN d'apporter un soutien dans le domaine du transport aérien stratégique aux États membres de l'UA qui souhaitent déployer des troupes en Somalie dans le cadre de la mission de l'UA en Somalie.
- > 2 mars 2007 : lors d'une visite effectuée au siège de l'OTAN, le commissaire de l'UA chargé de la paix et de la sécurité, M. Saïd Djinnit, propose d'étendre la coopération OTAN-UA à d'autres domaines, notamment à un éventuel soutien de l'OTAN à l'UA en matière de développement de capacités à long terme.
- > 17 janvier 2007 : l'UA lance un appel général à tous ses partenaires, dont l'OTAN, concernant un appui logistique et financier à sa mission en Somalie (AMISOM).

- > 15 janvier 2007 : l'OTAN accepte d'apporter un soutien en matière de développement de capacités d'état-major au QG de la mission de l'UA à Khartoum, en plus de la formation déjà assurée à El Fasher et Addis-Abeba.

2006

- > 15 décembre 2006 : l'envoyé spécial des États-Unis au Darfour, M. l'ambassadeur Andrew Natsios, rencontre le secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, au siège de l'OTAN.
- > 14 décembre 2006 : l'OTAN décide de prolonger de six mois sa mission de soutien.
- > 28-29 novembre 2006 : au sommet de Riga, l'OTAN réaffirme son soutien à l'UA et se déclare prête à élargir ce soutien. Elle réaffirme également son engagement à travailler en coordination avec d'autres acteurs de la communauté internationale.
- > 16 novembre 2006 : au cours d'une réunion à Addis-Abeba, la notion de mission de maintien de la paix hybride UA-ONU est introduite.
- > 8 juin 2006 : les ministres de la Défense déclarent que l'OTAN est disposée à étendre l'aide qu'elle apporte à la MUAS aux domaines des centres d'opérations interarmées, de la certification avant déploiement et des enseignements à tirer, ainsi qu'à envisager la possibilité d'apporter un soutien à une mission des Nations Unies qui prendrait le relais. La coordination du transport aérien stratégique est prolongée jusqu'à la fin de 2006.



- > 2 juin 2006 : le président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, demande à l'OTAN de poursuivre son soutien dans les domaines du transport aérien et de la formation, ainsi que les autres formes d'aide.
- > 30 mai 2006 : le secrétaire général adjoint aux Affaires humanitaires de l'ONU, M. Jan Egeland, vient en visite au siège de l'OTAN pour des discussions sur le Darfour et sur le rôle des forces armées dans le cadre des secours à apporter en cas de catastrophe.
- > 5 mai 2006 : deux parties signent l'accord de paix sur le Darfour.
- > 26 avril 2006 : le Conseil de l'Atlantique Nord annonce qu'il est prêt à poursuivre la mission en cours de l'OTAN jusqu'au 30 septembre.
- > 29 mars 2006 : suite à un appel téléphonique du secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, effectué le 27 mars, le Conseil de l'Atlantique Nord annonce qu'il est prêt à poursuivre la mission en cours de l'OTAN. Le Conseil charge les autorités militaires de l'OTAN de fournir des avis sur un éventuel soutien de l'OTAN à une mission des Nations Unies qui prendrait le relais.

2005

- > 9 novembre 2005 : le Conseil de l'Atlantique Nord décide de prolonger de deux mois, jusqu'à la fin de mai 2006, la coordination par l'OTAN des opérations de transport aérien stratégique.

- > 30 septembre 2005 : le Conseil de l'Atlantique Nord décide de continuer d'apporter son soutien à l'Union africaine jusqu'au 31 mars 2006.
- > 21 septembre 2005 : le Conseil de l'Atlantique Nord décide de prolonger la durée du soutien que l'OTAN apporte dans le domaine du transport aérien jusqu'au 31 octobre 2005 de manière à assurer l'acheminement des renforts restants de soldats de la paix.
- > 18-27 août 2005 : l'OTAN apporte son appui à un exercice sur cartes dirigé par les Nations Unies, dont le but est d'aider les personnels de l'UA à agir de façon efficace sur un théâtre d'opérations et à développer leur capacité à gérer des opérations stratégiques.
- > 5 août 2005 : à la demande de l'Union africaine, le Conseil de l'Atlantique Nord décide de contribuer au transport de policiers civils vers le Darfour.
- > 1^{er} août 2005 : début de la formation des officiers de l'UA assurée par l'OTAN.
- > 1^{er} juillet 2005 : début des transports aériens assurés par l'OTAN.
- > 9 juin 2005 : les ministres de la Défense des pays membres de l'Alliance font part officiellement de leur décision d'apporter leur appui à la mission de soutien de la paix de l'Union africaine au Darfour dans les domaines de la coordination du transport aérien stratégique et de la constitution de capacités d'état-major.
- > 8 juin 2005 : l'OTAN adopte des modalités détaillées concernant le soutien qu'elle a convenu d'apporter.



- > 26 mai 2005 : le secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, participe à Addis-Abeba à une réunion sur le soutien international à la mission de l'Union africaine.
- > 24 mai 2005 : le Conseil de l'Atlantique Nord approuve les premières options militaires d'un soutien possible de l'OTAN.
- > 18 mai 2005 : le Conseil de l'Atlantique Nord convient de charger les autorités militaires de l'Alliance de fournir des avis sur l'assistance que l'OTAN pourrait offrir.
- > 17 mai 2005 : le président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, est le premier représentant officiel de l'Union africaine à venir en visite à l'OTAN.
- > 26 avril 2005 : l'Union africaine adresse une lettre à l'OTAN pour lui demander son aide en vue d'étendre sa mission de maintien de la paix au Darfour.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens

www.nato.int/buc2008/infopresse.html

Documents officiels et sites web

Communiqué final de la réunion des ministres de la Défense, Bruxelles (paragraphe 13), 14 juin 2007

<http://www.nato.int/docu/pr/2007/p07-067f.html>

Déclaration du Sommet de Riga (paragraphe 19), 29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

Communiqué final de la réunion des ministres de la Défense, Bruxelles (paragraphe 8), 8 juin 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-064f.htm>

Communiqué final de la réunion des ministres de la Défense, Bruxelles (paragraphe 9), 9 juin 2005

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-076f.htm>

Module de l'Union africaine sur la situation dans la région du Darfour (Soudan) (en anglais)

<http://www.africa-union.org/DARFUR/homedar.htm>



Dossiers

Assistance de l'OTAN à l'Union africaine pour le Darfour

<http://www.nato.int/issues/darfur/index-f.html>

L'amélioration des capacités de transport aérien et maritime de l'OTAN

<http://www.nato.int/issues/strategic-lift/index-fr.html>

Articles, discours et interviews

Transcription de l'enregistrement vidéo de l'entretien avec le commissaire de l'Union africaine chargé de la paix et de la sécurité, M. Saïd Djinnit, 2 mars 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070302a.html>

Discours du secrétaire général de l'OTAN à l'occasion de la conférence d'annonce des contributions à la mission de l'Union africaine au Soudan, Addis-Abeba (Éthiopie), 26 mai 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050526a.htm>

Transcription du point de presse du secrétaire général de l'OTAN et du président de la Commission de l'Union africaine, siège de l'OTAN, 17 mai 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050517b.htm>

Transcription de la tribune vidéo interactive de la série
« Stopwatch » consacrée aux missions de formation de l'OTAN,
4 mai 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060504c.htm>

Transcription de la tribune vidéo interactive de la série
« Stopwatch » consacrée à l'OTAN, l'Union africaine,
les Nations Unies et le Darfour, 30 septembre 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050930a.htm>

**L'ÉLARGISSEMENT,
LES PARTENARIATS
ET LES AUTRES RELATIONS**

L'élargissement de l'Alliance



INFORMATIONS CLÉS

Aux termes de l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord, la porte de l'OTAN reste ouverte à d'autres pays européens prêts et disposés à respecter les engagements et les obligations liés au statut de membre, et susceptibles de contribuer à la sécurité.

La dernière vague d'élargissement a eu lieu en mars 2004, lorsque sept pays partenaires (la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie) ont adhéré à l'Alliance, qui compte à présent 26 membres. Chacun de ces pays avait également pris part au plan d'action pour l'adhésion (MAP).

Actuellement, l'Albanie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine* sont candidats officiels à l'adhésion. L'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine* participent au MAP depuis sa création en 1999, et la Croatie depuis 2002.

La Géorgie et l'Ukraine ont engagé avec l'Alliance un dialogue intensifié qui porte essentiellement sur leurs aspirations à l'adhésion et les réformes qui s'imposent.

LE PLAN D'ACTION POUR L'ADHÉSION

Le plan d'action pour l'adhésion est un programme qui a pour but d'aider les pays partenaires candidats à se conformer aux normes de l'OTAN et à se préparer à une éventuelle adhésion. Pour pouvoir prendre part au MAP, il est nécessaire d'avoir adhéré au programme de Partenariat pour la paix (PPP). La participation au PPP, et en particulier au processus de planification et d'examen (PARP), est essentielle pour assurer l'interopérabilité avec les forces de l'OTAN et pour préparer les capacités et les structures de forces des pays candidats à une adhésion éventuelle.

Ce plan propose des avis pratiques et une assistance ciblée. De leur côté, les pays candidats sont censés atteindre certains objectifs dans les domaines politique et économique. Ainsi, outre le règlement des conflits internationaux, ethniques ou territoriaux d'ordre externe par des moyens pacifiques, ces objectifs englobent l'attachement à la primauté du droit et aux droits de l'homme, l'instauration d'un contrôle démocratique des forces armées et la promotion de la stabilité. Le débat sur la défense, les forces armées et les ressources est axé sur la capacité du pays à contribuer à la défense collective et aux nouvelles missions de l'Alliance. Le pays candidat doit consacrer à la défense suffisamment de ressources pour pouvoir respecter les engagements résultant d'une future adhésion.

La participation au MAP ne constitue pas la garantie d'une adhésion future, mais elle tient lieu de mécanisme de préparation décisif.



ÉTAPES OFFICIELLES DE L'ADHÉSION À L'OTAN

Les pays candidats sont censés participer au Plan d'action pour l'adhésion afin de se préparer à devenir membres et d'apporter la preuve de leur aptitude à respecter les obligations et les engagements liés au statut de membre. Ils doivent ensuite être officiellement invités par l'OTAN à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance. Avec cette invitation commence le processus d'adhésion, dont les principales étapes sont les suivantes :

- des pourparlers d'adhésion sont entamés avec une équipe de l'OTAN ;
- les pays de l'OTAN signent et ratifient les protocoles d'accession ;
- le Secrétaire général invite les nouveaux membres potentiels à accéder au Traité de l'Atlantique Nord ;
- les pays invités accèdent au Traité de l'Atlantique Nord conformément à leurs procédures nationales ;
- lorsqu'ils ont déposé leurs instruments d'accession auprès du Département d'État des États-Unis, dépositaire du Traité, les pays invités deviennent membres de l'OTAN.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- > Sommet de Riga, 28-29 novembre 2006 : un « signal clair » est envoyé aux pays du MAP (Albanie, Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine*), indiquant qu'au Sommet de Bucarest, en 2008, l'OTAN a l'intention de lancer de nouvelles invitations à l'adresse des pays qui satisferont aux normes de l'OTAN, axées sur les résultats, et qui seront en mesure de contribuer à la sécurité euro-atlantique.



CHRONOLOGIE

2007

- > 28-29 juin 2007 : le Forum d'Ohrid souligne l'importance de l'intégration des Balkans dans les structures euro-atlantiques.
- > 14 juin 2007 : les ministres de la Défense réaffirment l'intention de l'OTAN d'élargir l'invitation aux pays du MAP qui répondent à certaines conditions.

2006

- > 28-29 novembre 2006 : au Sommet de Riga, les Alliés précisent qu'ils ont l'intention de lancer de nouvelles invitations aux pays du MAP qui répondront à certaines conditions.
- > 21 septembre 2006 : les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à New York, annoncent la décision de proposer un Dialogue intensifié à la Géorgie.

2005

- > 21 avril 2005 : lancement, lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères à Vilnius (Lituanie), du Dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à devenir membre de l'OTAN.

2004

- > 28-29 juin 2004 : présence pour la première fois en tant qu'Alliés à un sommet de l'OTAN, à Istanbul, des chefs d'État et de gouvernement de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie.
- > 29 mars 2004 : adhésion de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie.

2003

- > 2 mai 2003 : signature de la Charte adriatique, proposée par l'Albanie, la Croatie et l'ex- République yougoslave de Macédoine* au président Bush lors du Sommet de Prague. Cérémonie tenue à Tirana en présence des ministres des Affaires étrangères de ces trois pays et du secrétaire d'État américain.
- > 26 mars 2003 : cérémonie de signature des protocoles d'accession des sept pays invités.

2002

- > 21-22 novembre 2002 : à Prague, sept pays partenaires sont invités à entamer des pourparlers d'adhésion : la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie.
- > Mai 2002 : le président Leonid Koutchma annonce que l'Ukraine souhaite à terme devenir membre de l'OTAN.



- > 14 mai 2002 : les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à Reykjavik (Islande), annoncent la participation de la Croatie au plan d'action pour l'adhésion.

1999

- > 23-25 avril 1999 : participation des trois nouveaux membres au Sommet de Washington ; lancement du Plan d'action pour l'adhésion (MAP) ; l'Albanie, la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et l'ex-République yougoslave de Macédoine* adhèrent au MAP.
- > 12 mars 1999 : adhésion de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque, ce qui porte à 19 le nombre des pays membres de l'Alliance.

1997

- > 8-9 juillet 1997 : au Sommet de Madrid, trois pays partenaires – la Hongrie, la Pologne et la République tchèque – sont invités à entamer des pourparlers d'adhésion.

1995

- > 28 septembre 1995 : publication de l'étude sur l'élargissement de l'OTAN.

1994

- > janvier 1994 : l'OTAN réaffirme sa politique d'ouverture vis-à-vis des autres pays européens.

1990

- > 1990 : du fait de la réunification de l'Allemagne, la partie orientale de l'Allemagne devient membre de l'OTAN.

1982

- > 30 mai 1982 : l'Espagne adhère à l'Alliance (et à la structure militaire intégrée en 1998).

1955

- > 6 mai 1955 : adhésion de la République fédérale d'Allemagne.

1952

- > 18 février 1952 : adhésion de la Grèce et de la Turquie.

1949

- > 4 avril 1949 : signature du Traité de l'Atlantique Nord par douze membres fondateurs : la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.



DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens

www.nato.int/buc2008/infopresse.html

Documents officiels et sites web

Déclaration du Sommet de Riga, 29 novembre 2006, points 29 à 39 sur la politique de la porte ouverte et les aspirations à l'adhésion

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

Charte adriatique, diffusée par le département d'État américain, Washington D.C., 2 mai 2003 (en anglais)

<http://www.state.gov/r/pa/prs/ps/2003/20153.htm>

Document officiel sur le Plan d'action pour l'adhésion, du 24 avril 1999

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-066f.htm>

Étude sur l'élargissement de l'OTAN présentée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles, le 3 septembre 1995. L'étude examine « le pourquoi et le comment » de l'élargissement de l'OTAN

<http://www.nato.int/docu/fonda/ela-9501.htm>

Le Traité de l'Atlantique Nord (ou Traité de Washington), document fondateur de l'Alliance (voir l'article 10)

<http://www.nato.int/docu/fonda/traite.htm>

Dossiers

Élargissement de l'OTAN

<http://www.nato.int/issues/enlargement/index-fr.html>

Le Plan d'action pour l'adhésion

<http://www.nato.int/issues/map/index-f.html>

L'étude de 1995 sur l'élargissement

http://www.nato.int/issues/study_on_enlargement/index-f.html

Le chemin de l'adhésion. Informations détaillées sur les différentes étapes menant à l'adhésion

http://www.nato.int/docu/comm/2002/0211-prague/more_info/membership.htm

Relations Russie-Géorgie

<http://www.nato.int/issues/nato-georgia/index-f.html>

Les relations OTAN-Ukraine

<http://www.nato.int/issues/nato-ukraine/index-f.html>



Articles, discours et interviews

Revue de l'OTAN, article de MM. Amadeo Watkins et Srdjan Gligorijevic, « L'OTAN et les Balkans : les arguments en faveur d'une plus grande intégration, été 2007

<http://www.nato.int/docu/review/2007/issue2/french/art3.html>

Discours du secrétaire général de l'OTAN au sommet « Croatia 2007 – Europe's new South », Dubrovnik (Croatie), 6 juillet 2007 (anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070706a.html>

Conférence de presse du secrétaire général de l'OTAN au Forum du CPEA sur la sécurité, qui s'est tenu à Ohrid (ex-République yougoslave de Macédoine*), 29 juin 2007 (anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070629d.html>

Transcription de l'interview vidéo avec M. l'Ambassadeur Davor Božinović, chef de la mission de la Croatie auprès de l'OTAN, mars 2007 (anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070328b.html>

Transcription de l'interview vidéo avec M. l'Ambassadeur Erdmann, portant essentiellement sur les questions de l'élargissement avant le Sommet de Riga, octobre 2006 (anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s061031a.htm>

Conférence de presse du secrétaire général de l'OTAN lors de la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères à Sofia (déclaration sur le deuxième débat, consacré à l'élargissement de l'OTAN, tenu à la réunion), 27-28 avril 2006 (anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060427d.htm>



QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

- **Pays membres de l'OTAN (26)**
Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Turquie
- **Précédentes vagues d'élargissement**
2004 : Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie
1999 : Hongrie, Pologne et République tchèque
1982 : Espagne
1955 : Allemagne
1952 : Grèce et Turquie
- **Pays membres du Plan d'action pour l'adhésion (3)**
Albanie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine*
- **Pays partenaires (23)**
Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine*, Finlande, Géorgie, Irlande, Kazakhstan, République de Moldova, Monténégro, Ouzbékistan, République kirghize, Russie, Serbie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.

Le Partenariat euro-atlantique de l'OTAN



INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN a commencé dès 1991 à nouer des relations de partenariat avec des pays non membres. Le partenariat vise à renforcer la sécurité en aidant les États intéressés à instaurer un environnement démocratique solide, à maintenir la stabilité politique, à moderniser leurs forces armées en faisant appel aux compétences de l'OTAN, et aussi à permettre aux pays participants de satisfaire leurs impératifs de sécurité.

Le Concept stratégique de l'Alliance, publié au sommet de Washington en 1999, fait figurer les partenariats parmi les tâches de sécurité fondamentales de l'OTAN. Les relations entre l'Alliance et les pays non membres de l'OTAN dans la région euro-atlantique ont pour cadre deux grands dispositifs : le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) et le programme de Partenariat pour la paix (PPP).

Au fil des années, les activités et les mécanismes de partenariat se sont approfondis et élargis pour répondre aux nouvelles priorités de l'OTAN dans un environnement de sécurité en pleine évolution et pour satisfaire les aspirations des différents pays partenaires. Sur les trente pays qui ont adhéré au CPEA et au programme du PPP, dix sont devenus membres. Les deux vagues d'élargissement de l'après-Guerre froide ont modifié l'équilibre entre les Alliés et les Partenaires. Il y a désormais plus d'Alliés que de Partenaires (avec l'arrivée en 2006 de trois nouveaux Partenaires des Balkans, l'OTAN compte aujourd'hui 26 membres et 23 Partenaires). Les Partenaires restants ne constituent pas un

groupe homogène : certains développent leurs structures et capacités de défense alors que d'autres sont en mesure de fournir un nombre important de soldats pour les opérations dirigées par l'OTAN et de dispenser aux autres pays partenaires des avis, une formation et de l'aide dans différents domaines.

LE CONSEIL DE PARTENARIAT EURO-ATLANTIQUE (CPEA)

Le CPEA est un forum multilatéral au sein duquel les pays membres de l'OTAN et les pays partenaires se rencontrent régulièrement pour débattre de questions politiques et de sécurité. Il a été créé en 1997, en remplacement du Conseil de coopération nord-atlantique (instance de dialogue mise sur pied en décembre 1991 par l'Alliance à titre de première mesure d'ouverture lancée en direction des membres de l'ex-Pacte de Varsovie afin de dépasser le clivage Est-Ouest). Le CPEA peut se réunir à différents niveaux (chefs d'État et de gouvernement, ministres, ambassadeurs, et aussi réunions de travail ou réunions d'experts) et jouer un rôle décisif en périodes de crise. Lors de la crise du Kosovo, par exemple, une série de réunions extraordinaires a permis de tenir les pays partenaires informés des plans et des préparatifs de l'OTAN en vue d'éventuelles options militaires dans cette province, et de procéder à des échanges de vues pendant et après le conflit.

Les pays du CPEA débattent régulièrement de questions telles que la maîtrise des armements, le terrorisme, le maintien de la paix et l'économie de défense. Ils abordent également, au cours



de leurs consultations, les domaines de la science et de l'environnement, de même que celui des plans civils d'urgence. En 1998, le **Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe** (EADRCC) a été créé pour servir de point central s'agissant de la coordination, entre les pays du CPEA, des secours en cas de catastrophe. Depuis qu'il a été lancé, il y a dix ans, le centre a permis de coordonner l'aide offerte par les pays du CPEA lors de plus de 30 opérations menées dans le monde entier pour lutter contre des incendies de forêt, des inondations ou diverses autres grandes catastrophes.

Les domaines devant faire l'objet de consultations et d'une coopération à plus long terme sont définis dans le **Plan de travail du Partenariat euro-atlantique (EAPWP)**. L'EAPWP - qui sert également de menu pour les activités du Partenariat pour la paix - propose 33 domaines différents pour le dialogue et la coopération pratique.

Le Partenariat pour la paix (PPP)

Le CPEA constitue le cadre politique multilatéral d'ensemble pour les programmes PPP bilatéraux, qui instaurent une coopération pratique entre l'OTAN et les différents pays partenaires (tous les membres du PPP sont également membres du CPEA). Le PPP est axé sur des programmes conçus sur mesure, répondant aux besoins spécifiques de chaque pays.

Programmes de partenariat individuel (IPP)

Les IPP sont composés à partir d'un vaste menu d'activités figurant dans l'EAPWP. Ce menu comprend par exemple les activités suivantes : politique et plans de défense, relations civilo-militaires, formation et entraînement, défense aérienne, systèmes d'information et de communication, gestion des crises et plans civils d'urgence.

Plans d'action individuels pour le Partenariat (IPAP)

Les IPAP sont venus s'ajouter aux IPP en 2002. Ils sont proposés aux pays partenaires qui ont la volonté politique et la capacité d'approfondir leurs relations avec l'OTAN. Les IPAP ont pour but de réunir les différents mécanismes de coopération permettant à un pays partenaire d'œuvrer avec l'Alliance, les activités étant ciblées afin de mieux soutenir le travail interne de réforme du pays. Depuis le lancement des IPAP, cinq pays ont établi ce type de plan avec l'OTAN : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan et la République de Moldova. Des IPAP sont en cours d'élaboration avec la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro.

Processus de planification et d'examen (PARP)

Le PARP est un outil important qui est proposé aux pays partenaires à titre facultatif. Ce mécanisme, qui s'inspire du système d'établissement des plans de forces de l'OTAN, est conçu pour servir de base à la définition et à l'évaluation des forces et des capacités, et il pourrait être mis à disposition en vue



d'activités de formation, d'opérations ou d'exercices à caractère multinational menés avec les forces de l'OTAN. Le PARP a favorisé la participation des pays partenaires aux opérations dirigées par l'OTAN, notamment en ex-Yougoslavie et en Afghanistan. Les objectifs de planification sont négociés avec chaque pays participant et les progrès accomplis sont mesurés au cours d'examens approfondis. Au fil des années, les besoins du PARP sont devenus plus complexes et pointus et ils sont à présent liés aux besoins capacitaires que les Alliés se sont fixés. Le PARP sert aussi aux pays partenaires pour mettre sur pied des forces armées efficaces et viables, et pour promouvoir des initiatives de réforme de la défense plus ambitieuses.

Réexamens réguliers des mécanismes du Partenariat

Les mécanismes et les outils du Partenariat font l'objet d'un réexamen régulier, qui vise à les adapter à l'évolution du contexte international et aux besoins des pays partenaires, ce qui permet d'approfondir la coopération entre les Alliés et les Partenaires sur les principaux dossiers. Les grandes étapes de l'évolution du programme sont résumées ci-après :

- 1997 : le CPEA, qui remplaçait le Conseil de coopération nord-atlantique, a été créé pour renforcer l'élément de consultation politique du Partenariat. Des dispositions ont été prises pour accroître la participation des Partenaires à la prise de décisions et à la planification au sein du PPP, et pour rendre ce dernier plus opérationnel ;

- 1999 : des initiatives ont été lancées pour continuer de développer le rôle opérationnel du Partenariat. Un **Cadre politico-militaire pour des opérations du PPP dirigées par l'OTAN** (PMF) a été adopté pour permettre aux Partenaires de participer à la planification et à l'exécution d'opérations du PPP dirigées par l'OTAN et pour faire en sorte que les Partenaires qui participeront à l'avenir à des opérations du PPP dirigées par l'OTAN aient la possibilité de contribuer à la définition des orientations politiques et à la supervision de ces opérations. Un **Concept de capacités opérationnelles** (OCC) a été conçu pour améliorer l'aptitude des forces de l'Alliance et de celles des Partenaires à agir de concert lors d'opérations dirigées par l'OTAN. Le **Programme de renforcement de la formation et de l'entraînement** (TEEP) a été conçu pour renforcer les capacités opérationnelles du PPP par le biais de la formation et de l'entraînement du personnel militaire des pays partenaires. En outre, le nouveau Concept stratégique de l'Alliance inscrit les partenariats parmi les tâches de sécurité fondamentales de l'Alliance ;
- 2002 : de nouveaux mécanismes - tels que les **IPAP** - ont été lancés pour assurer une approche globale, adaptée et différenciée du Partenariat et pour mieux soutenir les efforts de réforme des Partenaires. Un **Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme** a été adopté ; ce plan



sert de cadre à la coopération entre l'OTAN et les Partenaires dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, définissant les rôles des Partenaires et les instruments envisageables pour combattre le terrorisme et en gérer les conséquences ;

- 2004 : un **Plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense (PAP-DIB)** a été lancé afin de renforcer les efforts déployés par les Partenaires pour mettre en place des institutions de défense efficaces et démocratiquement responsables, qui leur permettront de répondre à leurs besoins et de respecter leurs engagements internationaux. Le PAP-DIB offre une définition des réformes de défense à l'échelle du CPEA ainsi qu'un cadre de réflexion commune et d'échange de données d'expérience sur des problèmes connexes. Ce plan d'action concerne plus particulièrement les Partenaires du Caucase et de l'Asie centrale ainsi que la République de Moldova. Les Alliés ont en outre décidé d'accorder une attention particulière aux relations avec les pays partenaires de deux régions stratégiquement importantes : le **Sud-Caucase** (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) et l'**Asie centrale** (Kazakhstan, Ouzbékistan, République kirghize, Tadjikistan et Turkménistan). Un représentant spécial a depuis lors été désigné pour les deux régions, de même que deux agents de liaison, un pour chaque région. L'une des tâches prioritaires est aussi l'élargissement du dialogue et de la coopération avec les

Partenaires sur les **nouvelles menaces**, notamment le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;

- 2005 : lancement de l'initiative « **La formation et l'entraînement pour la réforme de la défense** » (EFR), qui a pour mission d'aider les Partenaires intéressés à réaliser les objectifs du PAP-DIB. Un réseau coopératif d'établissements d'enseignement dans les pays du CPEA est mis en place pour soutenir cette activité ;
- 2006 : les dirigeants des pays alliés demandent que des mesures soient prises **pour approfondir l'engagement de l'OTAN auprès des pays non OTAN**. Les buts visés sont d'exploiter pleinement les potentialités politiques et pratiques des programmes de coopération existants de l'OTAN, de donner une plus grande pertinence opérationnelle aux relations avec les pays non membres de l'OTAN, y compris ceux qui sont situés aux antipodes, et de rendre l'OTAN mieux à même de fournir des avis pratiques et une assistance s'agissant des aspects de la réforme liés à la défense et à la sécurité dans les pays et les régions où l'Alliance est engagée. Il faut pour cela que les consultations et la coopération soient plus ciblées, en fonction des besoins et des intérêts spécifiques des différents pays du CPEA, que des réunions *ad hoc* soient organisées avec les pays qui apportent une contribution aux opérations et aux missions dirigées par l'OTAN, ou qui les appuient, et que les outils de partenariat actuellement



offerts aux pays du CPEA soient aussi mis à la disposition des partenaires qui participent au Dialogue méditerranéen et à l'Initiative de coopération, ainsi qu'aux « pays de contact » (voir chapitre sur les pays de contact), au cas par cas. **La Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie** ont été invités à se joindre au Partenariat pour la paix et au CPEA.

Fonds d'affectation spéciale du PPP

En plus des améliorations apportées périodiquement au PPP, le programme a bénéficié d'une importante initiative, le mécanisme des Fonds d'affectation spéciale du PPP. Créé en septembre 2000 pour aider les pays partenaires à détruire en toute sécurité leurs stocks de mines antipersonnel, ce dispositif a depuis lors pris de l'ampleur, puisqu'il comporte à présent d'autres projets de démilitarisation visant à détruire les munitions et les armes légères et de petit calibre. Plus récemment, on a fait appel aux fonds d'affectation spéciale pour aider les pays partenaires à gérer les conséquences de la réforme de la défense grâce à des initiatives telles que la reconversion des personnels militaires et la conversion de bases militaires. Au cours des années, 16 projets ont été entrepris, aussi bien dans les Balkans que dans le Caucase ou en Asie centrale.

Dirigés par un pays de l'OTAN ou un pays partenaire, et financés sur les contributions volontaires fournies individuellement par des pays de l'Alliance ou des pays partenaires, ces projets impliquent d'ordinaire une coopération étroite avec d'autres organisations

pertinentes. Jusqu'à présent, le projet le plus ambitieux qui ait été entrepris est un projet d'une durée de douze années, lancé avec l'Ukraine. Il a pour objet de permettre la destruction de quelque 1,5 million d'armes légères et de petit calibre, de sorte qu'il constituera le plus grand projet de démilitarisation de ce type jamais réalisé dans le monde (voir chapitre sur les relations OTAN-Ukraine).

L'intégration des Partenaires des Balkans occidentaux

Depuis le milieu des années 90, l'OTAN a contribué de manière essentielle, en coopération étroite avec d'autres organisations internationales, à mettre un terme au conflit sévissant dans les Balkans occidentaux et à stabiliser la région. Les opérations de maintien de la paix dirigées par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo ont permis d'établir un environnement sûr dans lequel les agences civiles ont pu aider à la reconstruction et au développement. La diplomatie préventive et le déploiement par l'OTAN d'une petite force opérationnelle, à la demande du gouvernement, a permis de contrer le risque de guerre civile en ex-République yougoslave de Macédoine*. L'OTAN demeure certes fortement engagée au Kosovo (voir chapitre distinct), mais les deux autres opérations lancées dans les Balkans ont été menées à bien et la responsabilité en a été confiée ensuite à des missions mises en place sous l'égide de l'Union européenne.



Aujourd'hui, les objectifs prioritaires de l'OTAN pour les Balkans occidentaux sont moins de nature opérationnelle et visent plutôt à y promouvoir une stabilité qui se pérennise, notamment en encourageant l'intégration des pays de la région au sein des structures européennes et euro-atlantiques. Cette politique a été énoncée dans l'approche concertée sur la stabilité et la sécurité dans les Balkans occidentaux que l'OTAN et l'Union européenne ont adoptée en juillet 2003.

Trois pays des Balkans occidentaux - l'Albanie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine* - sont actuellement candidats à l'adhésion à l'OTAN. La Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie se sont associés au Partenariat euro-atlantique en décembre 2006. L'OTAN maintient de petits quartiers généraux militaires à Skopje et à Sarajevo. Ces QG appuient les mesures en cours de réforme de la défense ainsi que la participation aux activités PPP de l'ex-République yougoslave de Macédoine* et de la Bosnie-Herzégovine, respectivement.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- > Sommet de Riga, 28-29 novembre 2006 : les dirigeants des pays alliés invitent la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie à adhérer au PPP et appellent à un renforcement de la coopération avec les Partenaires.
- > Sommet d'Istanbul, 28-29 juin 2004 : les chefs d'État et de gouvernement prennent de nouvelles mesures pour approfondir la coopération avec les Partenaires, mesures qui sont énoncées dans le document intitulé « Recentrage et renouvellement du Partenariat euro-atlantique » ; lancement du Plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense ; les relations avec le Caucase et l'Asie centrale font l'objet d'une attention particulière.



CHRONOLOGIE

2007

- > 21 mars 2007 : l'ex-République yougoslave de Macédoine* signe un mémorandum d'entente sur la facilitation des transports civils transfrontières d'importance vitale.
- > 18-19 janvier 2007 : les décisions prises au Sommet de Riga constituent le thème central du symposium du Partenariat pour la paix sur la planification organisé à l'École de l'OTAN d'Oberammergau (Allemagne).

2006

- > 14 décembre 2006 : la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie signent le document cadre du PPP devenant ainsi membres du PPP.
- > 14 décembre 2006 : la Géorgie entame des consultations avec l'OTAN dans le cadre de son dialogue intensifié.
- > 7 décembre 2006 : l'Arménie est le premier pays partenaire à signer le mémorandum d'entente sur la facilitation des transports civils transfrontières d'importance vitale.
- > 29 novembre 2006 : les dirigeants alliés proposent à la Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et à la Serbie de rejoindre le Partenariat pour la paix.
- > 21 septembre 2006 : l'OTAN propose un dialogue intensifié à la Géorgie.
- > 13 septembre 2006 : les Alliés et les Partenaires de l'OTAN approuvent un mémorandum d'entente sur l'assistance en cas de crise.

- > 4 juin 2006 : l'OTAN déclare qu'elle respectera les résultats du référendum conduisant à la déclaration d'indépendance du Monténégro.
- > 21 mai 2006 : le Monténégro organise un référendum sur son statut.
- > 19 mai 2006 : adoption de l'IPAP avec la République de Moldova.
- > 31 janvier 2006 : adoption de l'IPAP avec le Kazakhstan.

2005

- > 16 décembre 2005 : adoption de l'IPAP avec l'Arménie.
- > 27 mai 2005 : adoption de l'IPAP avec l'Azerbaïdjan.

2004

- > 2 décembre 2004 : l'opération *Althea* de l'Union européenne succède à la Force de stabilisation (SFOR) de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine. L'OTAN établit une mission militaire de liaison et de consultation à Sarajevo.
- > 29 octobre 2004 : adoption de l'IPAP avec la Géorgie.
- > 28-29 juin 2004 : des mesures sont prises au sommet d'Istanbul pour recentrer et renouveler le Partenariat euro-atlantique avec notamment le lancement du Plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense et une attention particulière portée aux relations avec le Caucase et l'Asie centrale. L'OTAN décide de mettre un terme à la fin de l'année à la mission de la SFOR, à laquelle succédera la mission de l'Union européenne (UE).



- > 14 janvier 2004 : l'OTAN célèbre le dixième anniversaire du PPP.

2003

- > 15 décembre 2003 : fin de l'opération *Concordia* menée par l'UE en ex-République yougoslave de Macédoine*. Cette mission est remplacée par la mission de police *Proxima* de l'UE.
- > 29 juillet 2003 : l'UE et l'OTAN adoptent une approche concertée au sujet des Balkans occidentaux.
- > 20 mai 2003 : au cours d'une visite au siège de l'OTAN, le premier ministre serbe, M. Zivkovic, exprime le souhait de la Serbie-et-Monténégro d'adhérer au PPP.
- > 31 mars 2003 : l'OTAN met un terme à l'opération qu'elle mène en ex-République yougoslave de Macédoine* et l'UE prend la relève par l'intermédiaire de l'opération *Concordia*.

2002

- > 21-22 novembre 2002 : un ensemble de mesures est adopté au Sommet de Prague pour le renforcement du CPEA et du PPP ; adoption du Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme.

2001

- > 26 octobre 2001 : l'OTAN célèbre dix années de partenariat et de coopération.

- > 27 septembre 2001 : à la demande du président Trajkovski, l'OTAN lance l'opération *Amber Fox*, destinée à renforcer la protection des observateurs de l'UE et de l'OSCE en ex-République yougoslave de Macédoine*.
- > 12 septembre 2001 : le CPEA condamne les attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis et exprime sa solidarité avec le peuple américain.

2000

- > septembre 2000 : création du Fonds d'affectation spéciale du PPP pour aider les pays partenaires à détruire en toute sécurité leurs stocks de mines antipersonnel et d'autres munitions.

2001

- > 22 août 2001 : à la demande du président Trajkovski, l'OTAN lance une mission de 30 jours, l'opération *Essential Harvest*, dans le but de collecter et de détruire toutes les armes remises volontairement par les membres de l'Armée de libération nationale et les groupes albanophones de l'ex-République yougoslave de Macédoine*.
- > 13 août 2001 : signature de l'accord-cadre d'Ohrid entre le gouvernement de Skopje et les insurgés albanophones, ouvrant la voie à l'introduction de réformes internes et à l'entrée de troupes dirigées par l'OTAN et chargées de recueillir les armes des insurgés.
- > 5 juillet 2001 : un cessez-le-feu est signé entre le gouvernement de Skopje et les insurgés albanophones.



- > 20 juin 2001 : le président Trajkovski de l'ex-République yougoslave de Macédoine* demande l'aide de l'OTAN en raison de tensions croissantes entre les deux parties. L'OTAN déclare qu'elle apportera son aide à condition que les hostilités cessent et qu'un dialogue politique soit entamé qui mènerait à un plan de paix.

1999

- > 25 avril 1999 : au Sommet de Washington, approbation d'un Cadre politico-militaire pour des opérations du PPP dirigées par l'OTAN (PMF) et lancement d'un Concept de capacités opérationnelles (OCC), des Plans d'action individuels pour le Partenariat (IPAP) et du programme de renforcement de la formation et de l'entraînement PPP (TEEP). L'Initiative pour l'Europe du Sud-Est (IESE) est également lancée pour aider à l'intégration des pays de la région.

1998

- > juin 1998 : le mandat de la SFOR vient à expiration, mais l'OTAN accepte de continuer à diriger une force similaire sous le même nom de SFOR.

1997

- > 30 mai 1997 : dernière réunion du Conseil de coopération nord-atlantique et réunion inaugurale du CPEA à Sintra ; améliorations du PPP visant à renforcer la consultation politique, à accroître la participation des Partenaires à la prise de décisions et à la planification dans le cadre du PPP, et à rendre ce dernier plus opérationnel.

2006

- > 20 décembre 2006 : la SFOR remplace l'IFOR en Bosnie-Herzégovine, conformément à la résolution 1088 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

2005

- > 16 décembre 2005 : début du déploiement de l'IFOR en Bosnie-Herzégovine.

1995

- > 14 décembre 1995 : signature à Paris de l'accord-cadre général pour la paix, approuvé à Dayton (Ohio), qui met fin à la guerre en Bosnie.

1994

- > 10 janvier 1994 : lancement du Partenariat pour la paix et publication de l'invitation et du document cadre du PPP.



1991

- > 20 décembre 1991 : réunion inaugurale du Conseil de coopération nord-atlantique, avec la participation des pays de l'OTAN et de neuf pays d'Europe centrale et orientale.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens

www.nato.int/buc2008/infopresse.html

Documents officiels et sites web

Compte rendu succinct du président - Réunion du Conseil de partenariat euro-atlantique en session des ministres de la Défense, Bruxelles, 14 juin 2007

<http://www.nato.int/docu/pr/2007/p07-069f.html>

Déclaration du Sommet de Riga (paragraphe 11 à 17 et 28 à 41 sur les partenariats de l'OTAN), 28-29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

Rapport intitulé « Recentrage et renouvellement du Partenariat euro-atlantique » (entériné au sommet d'Istanbul). Ce document définit les objectifs essentiels et fixe les priorités géographiques et fondamentales pour la poursuite du Partenariat, 23 juin 2004 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b040623e.htm>

Plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense (entériné au Sommet d'Istanbul), 7 juin 2004 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b040607e.htm>



Rapport sur le réexamen d'ensemble du Conseil de partenariat euro-atlantique et du Partenariat pour la paix, Prague, 21 novembre 2002 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b021121a.htm>

Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme, Prague, 22 novembre 2002

<http://www.nato.int/docu/fonda/b021122f.htm>

Compte rendu succinct du Président - Réunion au sommet du CPEA, Prague, 22 novembre 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-128f.htm>

Document de base intitulé « Vers un Partenariat pour le XXI^e siècle : le Partenariat renforcé et plus opérationnel », 15 juin 1999, couvrant diverses initiatives : PMF, PARP, OCC, IPAP et TEEP, 15 juin 1999

<http://www.nato.int/docu/d990615af.htm>

Déclaration de Madrid sur la sécurité et la coopération euro-atlantiques, traitant du CPEA (paragraphe 9) et du PPP (paragraphe 10), 8 juillet 1997

<http://www.nato.int/docu/pr/1997/p97-081f.htm>

Communiqué final de la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Sintra (Portugal) annonçant la création du CPEA et le renforcement du PPP (paragraphe 2), 29 mai 1997

<http://www.nato.int/docu/pr/1997/p97-065f.htm>

Déclaration du Conseil de Coopération nord-atlantique sur le dialogue, le partenariat et la coopération, Bruxelles, 20 décembre 1991

<http://www.nato.int/docu/commf/c911221a.htm>

Module proposant des textes juridiques et politiques et des déclarations officielles sur le Conseil de partenariat euro-atlantique et le Partenariat pour la paix, et notamment l'invitation à adhérer au PPP, le document cadre du PPP, le document de base du CPEA, ainsi que les plans d'action et les programmes de travail

<http://www.nato.int/issues/eapc/eapc-off-text.htm#political>

Sélection de textes officiels (textes juridiques dont le document cadre du PPP et le programme de travail du Partenariat) se rapportant au PPP

<http://www.nato.int/issues/pfp/off-text-fr.html>

Pays membres du CPEA, et liens vers les pays (en anglais)

<http://www.nato.int/pfp/eapc-cnt.htm>

Pays membres du PPP, dans l'ordre chronologique de signature du document cadre (en anglais)

<http://www.nato.int/pfp/sig-date.htm>

Site web de l'EADRCC

<http://www.nato.int/eadrcc/home-fr.htm>



Dossiers

Pays partenaires de l'OTAN

<http://www.nato.int/issues/partners/index-fr.html>

Le Conseil de partenariat euro-atlantique

<http://www.nato.int/issues/eapc/index-fr.html>

Le Partenariat pour la paix

<http://www.nato.int/issues/pfp/index-fr.html>

Fonds d'affectation spéciale du PPP

<http://www.nato.int/pfp/trust-fund-f.htm>

Comité directeur politico-militaire du Partenariat pour la paix

<http://www.nato.int/issues/pfp-sc/index-f.html>

Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe

<http://www.nato.int/eadrcc/index-f.html>

S'agissant des dossiers consacrés aux relations entre l'OTAN et les différents pays partenaires, il conviendra de consulter l'index mentionné ci-après :

<http://www.nato.int/issues/index-f.html>

Articles, discours et interviews

Discours prononcé par le secrétaire général de l'OTAN lors de la conférence « Croatia Summit 2007 », Dubrovnik (Croatie) :
« Europe's New South », 6 juillet 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070706a.html>

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré aux partenariats d'hier et d'aujourd'hui, été 2007

<http://www.nato.int/docu/review/2007/issue2/pdf/nr0702f.pdf>

Discours prononcé par le secrétaire général délégué de l'OTAN à la *Diplomatic Academy* de Belgrade, 19 décembre 2006
(en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s061219a.htm>

Remarques du secrétaire général à l'occasion de la septième réunion de haut niveau tenue le 22 septembre 2006 à New York entre les Nations Unies et des organisations régionales et intergouvernementales (en anglais et en français)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060922a.htm>

Communiqué de presse consacré à l'approbation par les Alliés et les Partenaires de l'OTAN d'un mémorandum d'entente sur l'assistance en cas de crise, 13 septembre 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-109f.htm>



Article de M. Richard Weitz, paru dans la Revue de l'OTAN et consacré au renouvellement des partenariats avec l'Asie centrale, automne 2006

<http://www.nato.int/docu/review/2006/issue3/french/analysis2.html>

Dix ans de Partenariat pour la paix, 10 janvier 2004

<http://www.nato.int/docu/update/2004/01-january/f0110b.htm>

Cinquième anniversaire de l'EADRCC, 3 juin 2003

<http://www.nato.int/docu/update/2003/06-june/f0603b.htm>

Dix ans de partenariat et de coopération, 26 octobre 2001

<http://www.nato.int/docu/update/2001/1022/f1026a.htm>

QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

Pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique (49)

Ce forum multinational regroupe les 26 pays membres de l'OTAN et 23 pays partenaires, tous membres du PPP.

Pays membres de l'OTAN : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

Pays partenaires : Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine*, Finlande, Géorgie, Irlande, Kazakhstan, République de Moldova, Monténégro, Ouzbékistan, République kirghize, Russie, Serbie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.

Les relations OTAN-Russie



INFORMATIONS CLÉS

Les Alliés et la Russie travaillent en tant que partenaires égaux au Conseil OTAN-Russie (COR) pour établir une coopération pratique et concrète dans des domaines d'intérêt commun. Ils ne sont pas toujours d'accord et des divergences persistent sur certains dossiers, mais l'esprit de coopération pragmatique qui anime le COR résulte de la prise de conscience que les pays alliés ont les mêmes priorités stratégiques que la Russie et qu'ils sont confrontés aux mêmes défis qu'elle.

Au cours de l'année écoulée, les relations entre l'OTAN et la Russie ont été dominées par les controverses sur la défense antimissile, le Traité sur les forces conventionnelles en Europe et les négociations sur le statut final du Kosovo. Le COR a toutefois permis de poursuivre le dialogue au niveau politique sur ces questions controversées et la coopération s'est poursuivie dans de nombreux domaines.

Deux grandes étapes ont ponctué l'évolution des relations entre l'OTAN et la Russie : la signature de l'Acte fondateur OTAN-Russie en 1997, qui constituait la base d'une coopération bilatérale et la mise en place du COR en 2002.

STRUCTURES

Le Conseil OTAN-Russie (COR) est le principal mécanisme de coopération entre l'OTAN et la Russie. Il a été créé au Sommet de Rome en mai 2002.

Dans le cadre du COR, les Alliés et la Russie travaillent sur un pied d'égalité, ils mènent un dialogue politique sur les questions de sécurité du moment et coopèrent dans des domaines d'intérêt commun. Dix-sept organes subordonnés travaillent, sous les auspices du COR, sur d'importants domaines de coopération. On compte parmi ces domaines la lutte contre le terrorisme, la formation à la lutte antidrogue de personnels d'Afghanistan et d'Asie centrale, la défense contre les missiles de théâtre, la non-prolifération, la coopération entre militaires, la gestion des crises, la réforme de la défense, la gestion de l'espace aérien, les plans civils d'urgence, la coopération scientifique et la sécurité environnementale.

Un bilan des activités du COR a été fait au printemps 2006. Se fondant sur les progrès réalisés et les difficultés recensées pendant la mise en œuvre du programme du COR, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance et de la Russie, réunis à Sofia en avril 2006, ont adopté un ensemble de priorités et de recommandations visant à orienter les travaux du COR à moyen terme. Ces grandes priorités sont les suivantes :

- renforcement du dialogue politique du COR ;
- intensification des efforts visant à développer l'interopérabilité et à approfondir la coopération dans le domaine de la réforme de la défense ;
- intensification de la coopération dans la lutte contre le terrorisme ;



- développement de la confiance mutuelle et de la transparence en ce qui concerne les forces armées de l'OTAN et celles de la Russie ;
- développement de l'interopérabilité et de la coopération dans le domaine de la gestion des crises ;
- identification de domaines se prêtant à une coopération axée sur les résultats concernant les questions de non-prolifération ;
- meilleure sensibilisation de l'opinion publique aux objectifs, aux principes et aux réalisations du COR ;
- recherche de moyens suffisants qui permettent de soutenir les initiatives OTAN-Russie.

PRINCIPAUX DOMAINES DE COOPÉRATION

Questions de sécurité actuelles

Le COR est une instance qui permet d'entretenir un **dialogue politique constant** sur les questions de sécurité du moment, dialogue qui s'est élargi progressivement et comporte désormais des échanges francs et constructifs sur des questions d'actualité parfois controversées. Des échanges de vues se sont déroulés notamment sur la situation dans les Balkans, l'Afghanistan, la Géorgie, l'Ukraine, le Belarus, l'Asie Centrale, le Moyen-Orient et l'Iraq, ainsi que sur la transformation de l'OTAN, la sécurité énergétique, la défense antimissile et le Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE). Dans certains cas, le dialogue politique a débouché sur l'adoption de positions communes - sur le contrôle des frontières dans les Balkans (février 2003), sur la réforme de la défense en Bosnie-Herzégovine (juillet 2003) et sur

les élections présidentielles en Ukraine (décembre 2004). En outre, ce dialogue est à l'origine de certaines formes de coopération pratique comme la décision de lancer un projet pilote du COR de formation à la lutte antidrogue de personnels d'Afghanistan et d'Asie centrale (décembre 2005).

La lutte contre le terrorisme

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, la coopération a pris la forme d'échanges d'informations réguliers, de consultations approfondies, d'évaluations conjointes de la menace et de plans civils d'urgence destinés à faire face à d'éventuels attentats terroristes; un dialogue au niveau élevé a également été instauré sur le rôle des forces armées dans la lutte contre le terrorisme et sur les enseignements tirés de récents attentats terroristes, ainsi que sur la coopération scientifique et technique. Les pays de l'OTAN et la Russie coopèrent également dans des domaines liés au terrorisme, comme le contrôle des frontières, la non-prolifération, la gestion de l'espace aérien et la sûreté nucléaire.

En décembre 2004, les ministres des Affaires étrangères des pays du COR ont approuvé un **Plan d'action du COR contre le terrorisme** pour améliorer la coordination générale et l'orientation stratégique des activités de coopération du COR. La mise en œuvre du plan d'action est réexaminée tous les six mois. Par ailleurs, depuis décembre 2004, un entraînement conjoint préalable au déploiement est en cours pour préparer les navires russes à soutenir l'opération *Active Endeavour*, qui est l'opération



maritime antiterroriste que l'OTAN mène en Méditerranée. Le premier navire russe déployé a été la frégate *Pitliviy* en septembre 2006. Un deuxième navire le *Ladnyy* a été déployé l'année suivante en septembre 2007. À l'avenir, d'autres navires russes devraient participer en rotation à l'opération.

Formation à la lutte antidrogue de personnels d'Afghanistan et d'Asie centrale

Le projet pilote de formation à la lutte antidrogue de personnels d'Afghanistan et d'Asie centrale a été lancé par les ministres des Affaires étrangères des pays du COR en décembre 2005 pour aider à contrer les menaces que pose le trafic de stupéfiants en provenance d'Afghanistan. Cette initiative vise à mettre en place des moyens au niveau local et à favoriser la constitution de réseaux et la coopération à l'échelon régional en mettant les compétences collectives des États-membres du COR à la disposition d'officiers de grade intermédiaire originaires d'Afghanistan et des pays d'Asie centrale. Les cinq pays d'Asie centrale - le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan - participent au projet. Ce projet est mis en œuvre en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. La Russie et la Turquie ont proposé des stages destinés à des officiers originaires d'Afghanistan et d'Asie centrale, et des stages itinérants sont organisés sur le terrain. En plus des contributions en nature, les pays du COR ont apporté une contribution financière de 925 000 USD pour cette initiative. Fin 2007, environ 330 officiers de la région avaient été formés dans le cadre de cette initiative. À l'été 2007, le COR a

décidé de prolonger le projet au-delà de la phase pilote et il a salué la décision de la Finlande de contribuer à cette initiative.

Transit terrestre à l'appui de la FIAS

En mars 2008, un cadre a été mis en place pour faciliter le transit, par le territoire russe, de biens non militaires de l'OTAN, des Etats membres de l'OTAN et des Etats non membres de l'OTAN qui contribuent à la FIAS, et ce à l'appui de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan et conformément à la résolution 1386 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Coopération entre militaires

L'un des grands axes de travail du COR est la préparation à d'éventuelles opérations militaires conjointes. Un programme a été mis sur pied pour développer l'interopérabilité entre les forces de l'OTAN et les forces russes ; l'entraînement et les exercices constituent un élément important de ce programme. Les « Orientations politico-militaires pour le renforcement de l'interopérabilité entre les forces de la Russie et celles des pays de l'OTAN », que les ministres de la Défense des pays membres du COR ont entérinées en juin 2005, ont imprimé un nouvel élan à cet effort. Les arrangements de liaison militaire ont été renforcés, tant dans les commandements alliés Opérations et Transformation qu'à Moscou. En outre, la ratification en mai 2007 de la Convention sur le statut des forces applicable au Partenariat pour la paix, que la Russie a signée en 2004, facilitera encore davantage la coopération entre militaires et d'autres formes de



coopération pratique, en particulier le déploiement de forces participant à des opérations et exercices conjoints. Elle permettra aussi à la Russie d'apporter plus facilement un appui logistique à la Force internationale d'assistance à la sécurité dirigée par l'OTAN en Afghanistan.

Gestion des crises

L'OTAN et la Russie coopèrent depuis longtemps dans le domaine de la gestion des crises. En fait, entre 1996 et 2003, la Russie a été le pays non membre de l'OTAN qui a fourni le plus important contingent de troupes au titre des opérations de maintien de la paix dirigées par l'OTAN. Depuis 2002, le COR prend des mesures pour améliorer encore la coopération dans ce domaine ; il a notamment approuvé, en septembre 2002, les « Aspects politiques d'un concept générique d'opérations de maintien de la paix menées conjointement par l'OTAN et la Russie ». Le contenu de ce document a été mis à l'épreuve au cours d'un exercice procédural qui s'est déroulé en trois phases entre mai 2003 et septembre 2004.

Réforme de la défense

Les initiatives lancées dans le domaine de la réforme de la défense privilégient l'évolution des forces armées, la gestion des ressources humaines et financières, la réforme des industries de défense et la gestion des conséquences de la réforme de la défense. La mise en place, en juillet 2002 à Moscou, d'un Centre OTAN-Russie de réinsertion, complété en mars 2003 par six

antennes régionales, facilite le retour à la vie civile de militaires russes délogés des cadres. Une vaste « Étude sur la coopération OTAN-Russie en matière d'industries de défense et de recherche et technologie pour la défense », lancée en janvier 2005, devrait avoir à l'avenir un impact positif sur la coopération dans ce domaine. Les rapports rendant compte de cette étude en deux phases ont été publiés en juin 2007, et des recommandations et des idées pour le suivi de ce travail sont examinées dans le cadre du COR.

Recherche et sauvetage en mer

Les travaux consacrés à la recherche et au sauvetage en mer se sont intensifiés depuis la signature, en février 2003, d'un accord-cadre sur la coopération dans ce domaine. En juin 2005, la Russie a participé au plus grand exercice de recherche et de sauvetage jamais organisé par l'OTAN, l'exercice *Sorbet Royal*. L'expérience acquise et les réseaux mis en place pendant cet exercice ont contribué au succès de l'opération de sauvetage qui s'est déroulée dans des conditions réelles, en août 2005, au large de la presqu'île du Kamtchatka en Russie. La Russie a l'intention de participer en 2008 à un exercice qui s'annonce encore plus ambitieux : *Bold Monarch*.

Défense contre les missiles de théâtre

Dans le domaine de la défense contre les missiles de théâtre, une étude a été lancée en 2003 pour évaluer les niveaux éventuels d'interopérabilité entre les systèmes de défense contre les



missiles de théâtre des Alliés et de la Russie. Trois exercices de poste de commandement ont été organisés - le premier aux États-Unis, en mars 2004, le deuxième aux Pays-Bas, en mars 2005 et le troisième en Russie en octobre 2006. Un exercice assisté par ordinateur a également eu lieu en Allemagne en janvier 2008. Associés à l'étude sur l'interopérabilité, les exercices de poste de commandement ont pour objet d'assurer l'amélioration future de l'interopérabilité et de mettre en place des mécanismes et des procédures pour les opérations conjointes menées dans le domaine de la défense contre les missiles de théâtre. Plus de trois millions d'euros ont déjà été consacrés à l'étude et aux exercices.

L'Initiative sur l'espace aérien en coopération

Des progrès non négligeables ont été accomplis dans le cadre de l'Initiative sur l'espace aérien en coopération (CAI), qui vise à favoriser la coopération entre les pays du COR en matière de surveillance de l'espace aérien et de gestion de la circulation aérienne, le but à terme étant de renforcer la transparence, la prévisibilité et les capacités collectives de lutte contre les menaces terroristes aériennes. La phase 1 (étude de faisabilité) a été achevée en 2005. La phase 2 est axée sur le système conjoint OTAN-Russie. La capacité opérationnelle technique sera en place à la fin de 2007. Parallèlement, les travaux avancent bien sur le concept des opérations, le concept des exercices et de la formation, les procédures relatives à la coordination et les dispositions juridiques. La capacité CAI est mise en œuvre dans un premier temps entre la Norvège, la Pologne, la Turquie et la

Russie. La phase 3, qui doit commencer en 2008, comprendra un programme d'exercice, qui aura pour objet de valider le système CAI et de déclarer sa capacité opérationnelle totale.

Non-prolifération

Le COR a entamé un dialogue sur un nombre croissant de questions relatives à la non-prolifération des armes de destruction massive. Des recommandations concrètes ont été formulées afin de renforcer les dispositions en vigueur en matière de non-prolifération. Des échanges de vues approfondis et des réunions d'experts ont été consacrés à l'examen de possibilités de coopération pratique dans le domaine de la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques. À l'occasion d'un séminaire organisé à Florence en septembre 2007, des experts et des responsables originaires de Russie et de pays de l'OTAN ont examiné les défis et les menaces que pose la prolifération. Les pourparlers informels ont porté principalement sur la prolifération des missiles balistiques et sur le terrorisme nucléaire ; des idées et des suggestions lancées à cette occasion font à présent l'objet d'un suivi plus structuré dans le cadre du COR.

Maîtrise des armements

Le COR a aussi servi de cadre à des discussions franches, qui ont porté sur des questions liées au nucléaire et à la maîtrise des armements conventionnels. Tous les pays du COR ont pour principale priorité l'obtention de la ratification du Traité adapté sur les forces conventionnelles en Europe (FCE). Les ministres des



pays de l'Alliance se sont déclarés préoccupés par la décision de la Russie de « suspendre » unilatéralement sa participation au traité en décembre 2007. Bien que des divergences subsistent sur cette question, il convient de noter que les Alliés sont résolus à ratifier la version amendée du Traité FCE. Les échanges se poursuivent avec la Russie, tant dans le cadre du COR que dans celui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, sur les moyens d'y parvenir. Dans le domaine du nucléaire, des experts ont constitué un glossaire de termes et de définitions et ils ont organisé des échanges sur la stratégie et les doctrines nucléaires. Ils ont participé en tant qu'observateurs à quatre exercices sur le terrain de réaction à un accident mettant en jeu des armes nucléaires (en Russie en 2004, au Royaume-Uni en 2005, aux États-Unis en 2006 et en France en 2007).

Plans civils d'urgence

D'importants progrès ont été faits en ce qui concerne le développement de la coopération dans le domaine des plans civils d'urgence et des interventions. Les activités ont été axées sur la gestion des conséquences d'attaques terroristes. Deux exercices organisés en Russie à Bogorodsk en 2002 et à Kaliningrad en 2004 et un autre à Montelibretti en Italie en 2006 ont débouché sur l'adoption de recommandations concrètes pour la gestion des conséquences.

Nouvelles menaces et nouveaux défis

Des travaux prometteurs menés en coopération dans le domaine scientifique pour faire face aux menaces et défis nouveaux se déroulent dans le cadre du Comité pour la science au service de la paix et de la sécurité en configuration COR. Les principaux domaines étudiés sont la sécurité environnementale, l'écoterrorisme, les conséquences psychologiques et sociales du terrorisme, la cybersécurité, la protection contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, et la détection des explosifs.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- > Réunion des ministres des Affaires étrangères des pays du COR, Oslo, le 26 avril 2007 : ils s'entretiennent de la défense antimissile, du Traité FCE et de la coopération OTAN- Russie ; M. Poutine annonce que la Russie envisage de suspendre unilatéralement sa participation au Traité FCE.
- > Réunion des ministres des Affaires étrangères du COR, Sofia, le 28 avril 2006 : approbation des priorités et des recommandations pour la poursuite des relations OTAN-Russie.



CHRONOLOGIE

2007

- > 3-24 septembre 2007 : la frégate russe *Ladniy* soutient activement l'opération *Active Endeavour*.
- > 26 juin 2007 : deux journées de commémorations pour fêter le cinquième anniversaire du COR et le dixième anniversaire de l'Acte fondateur OTAN-Russie, à Saint-Pétersbourg et Moscou, et réaffirmer les relations OTAN-Russie.
- > 14 juin 2007 : le nouveau ministre russe de la Défense, M. Anatoli Serdioukov, confirme la volonté de la Russie de continuer à coopérer avec l'OTAN dans les domaines tels que la lutte contre le trafic des stupéfiants, la lutte contre le terrorisme en Méditerranée et les exercices militaires.
- > 29 mai 2007 : cinquième anniversaire de l'ouverture de la Mission de liaison militaire à Moscou.
- > 28 mai 2007 : cinquième anniversaire du COR.
- > 27 mai 2007 : dixième anniversaire de la signature de l'Acte fondateur.
- > 10 mai 2007 : les chefs d'état-major de la défense se réunissent en configuration COR pour examiner les plans de défense antimissile des États-Unis et le Traité FCE.
- > Mai 2007 : ratification par la Russie de la Convention sur le statut des forces applicable au Partenariat pour la paix.

- > 26 avril 2007 : les ministres des Affaires étrangères des pays du COR s'entrelient à Oslo de la défense antimissile, du Traité FCE et de la coopération OTAN-Russie ; M. Poutine annonce que la Russie envisage de suspendre unilatéralement sa participation au Traité FCE.
- > Avril 2007 : réussite des essais du prototype d'un dispositif portable de détection de matières dangereuses utilisées pour fabriquer des « bombes sales ». Ce dispositif est l'aboutissement d'un projet OTAN-Russie « La science au service de la paix et de la sécurité », qui a duré trois ans.
- > 28 février 2007 : le Groupe de travail OTAN-Russie sur la réforme et la coopération en matière de défense tient une réunion de haut niveau à Vilnius pour renforcer les aspects pratiques du partenariat et notamment l'interopérabilité.

2006

- > 15 septembre 2006 : déploiement du *Pitliviy*, premier navire russe à participer à l'opération *Active Endeavour*.
- > 15 et 25 septembre 2006 : premiers stages de formation à la lutte antidrogue organisés en Turquie (École de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée) et en Russie (Centre international de formation de Domodedovo).
- > 28 avril 2006 : les ministres des Affaires étrangères des pays de COR réunis à Sofia adoptent un ensemble de priorités et de recommandations pour orienter les travaux futurs du COR.



- > 17 février 2006 : des officiers de marine russes achèvent leur premier entraînement en mer pour l'opération *Active Endeavour*.
- > 10 février 2006 : réunion informelle des ministres de la Défense des pays du COR à Taormine, Sicile, Italie.

2005

- > 8 décembre 2005 : les ministres des Affaires étrangères des pays du COR réunis à Bruxelles approuvent le lancement d'un projet pilote du COR sur la formation à la lutte antidroque de personnels d'Afghanistan et d'Asie centrale ; ils décident également de passer en revue les activités du COR afin de trouver les moyens d'approfondir leur coopération.
- > 14 septembre 2005 : réunion informelle des ministres de la Défense des pays du COR à Berlin.
- > 7 août 2005 : une équipe britannique participe au sauvetage de marins russes bloqués dans un sous-marin et applique les enseignements tirés de l'exercice *Sorbet Royal* qui avait eu lieu en juin.
- > 13-14 juin 2005 : le Comité scientifique du COR se réunit en Russie pour la première fois.
- > 9 juin 2005 : les ministres de la Défense des pays du COR réunis à Bruxelles entérinent des « orientations politico-militaires pour le renforcement de l'interopérabilité entre les forces de la Russie et celles des pays de l'OTAN », qui visent à développer, à terme, l'interopérabilité aux niveaux de commandement stratégique, opérationnel et tactique.

- > 21 avril 2005 : réunions informelles à Vilnius (Lituanie) des ministres des Affaires étrangères des pays du COR ; la Russie signe la Convention sur le statut des forces applicable au PPP.
- > 14-15 mars 2005 : des représentants militaires des pays du COR se réunissent pour la première fois à Moscou.

2004

- > 9 décembre 2004 : les ministres des Affaires étrangères des pays du COR réunis à Bruxelles approuvent un Plan d'action global contre le terrorisme et décident de lancer des mesures de coopération pratique pour la protection contre les agents nucléaires, biologiques et chimiques ; l'OTAN et la Russie signent un échange de lettres fixant les modalités de la contribution de la Russie à l'opération *Active Endeavour*.
- > 7 septembre 2004 : le COR diffuse une déclaration ferme condamnant le terrorisme au lendemain de plusieurs attentats terroristes perpétrés en Russie, notamment la prise d'otages dans une école à Beslan.
- > 3-5 août 2004 : des observateurs de l'OTAN assistent à un exercice organisé par la Russie, qui fait la démonstration de réactions à des attaques terroristes contre des convois transportant des armes nucléaires.
- > 7-11 juillet 2004 : trois navires de la Force navale permanente en Méditerranée de l'OTAN font escale dans le port de Novorossisk sur la mer Noire - il s'agit de la première escale depuis 1998 de navires de l'OTAN dans un port maritime russe.



- > 28 juin-2 juillet 2004 : la Russie organise la réunion annuelle du Groupe de travail Évacuation et sauvetage des sous-marins, qui relève du Comité militaire de l'OTAN.
- > 28 juin 2004 : le COR se réunit au niveau des ministres des Affaires étrangères à Istanbul ; la Russie propose de fournir des forces navales pour l'opération *Active Endeavour*.
- > 7 avril 2004 : signature à Moscou des accords établissant des bureaux de liaison militaire russes auprès du Commandement allié Opérations et du Commandement allié Transformation.

2003

- > 23 juillet 2003 : Déclaration du COR sur la réforme de la défense en Bosnie-Herzégovine.
- > 2 juillet 2003 : les troupes russes quittent la force dirigée par l'OTAN au Kosovo (KFOR).
- > 14 juin 2003 : les troupes russes quittent la force dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine (SFOR).
- > 13 mai 2003 : première réunion du COR à Moscou.
- > 22 avril 2003 : le Centre OTAN-Russie pour la reconversion du personnel militaire dégagé des cadres (Université d'État d'économie, de statistique et d'informatique de Moscou) s'étend aux régions.

2002

- > 20 septembre 2002 : le COR approuve les aspects politiques d'un concept générique pour de futures opérations OTAN-Russie de maintien de la paix.

- > 2 juillet 2002 : inauguration d'un Centre conjoint OTAN-Russie destiné au retour à la vie civile du personnel militaire dégagé des cadres.
- > 28 mai 2002 : signature de la Déclaration de Rome intitulée : « Les relations OTAN-Russie : une qualité nouvelle », créant officiellement le nouveau Conseil OTAN-Russie.
- > 27 mai 2002 : ouverture du Bureau de liaison militaire de l'OTAN à Moscou ; cinquième anniversaire de la signature de l'Acte fondateur.
- > 8 février 2002 : l'OTAN et la Russie signent un accord-cadre sur le sauvetage des équipages de sous-marins.

2001

- > 3 octobre 2001 : le président Poutine et le secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, se rencontrent pour examiner comment renforcer la coopération OTAN-Russie après les attentats terroristes du 11 septembre contre les États-Unis.
- > 13 septembre 2001 : le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie condamne les attentats terroristes perpétrés aux États-Unis.
- > 20 février 2001 : inauguration du Bureau d'information de l'OTAN à Moscou.

2000

- > 12 août 2000 : naufrage du sous-marin russe *Koursk*.



- > janvier 2000 : M. Poutine succède à M. Eltsine à la présidence de la Fédération de Russie.

1999

- > 1999 : Moscou « gèle » sa coopération avec l'OTAN dans un certain nombre de domaines à cause de la campagne menée au Kosovo.

1998

- > 3 juin 1998 : inauguration du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) de l'OTAN, dont la Russie est l'un des promoteurs.
- > 28 mai 1998 : l'OTAN et la Russie signent un mémorandum d'entente sur la coopération scientifique et technologique.
- > février 1998 : ouverture du premier Centre de documentation de l'OTAN à Moscou.

1997

- > 27 mai 1997 : signature de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie, qui marque le début d'une ère nouvelle dans leurs relations.

1996

- > 20 mars 1996 : signature par l'OTAN et la Russie d'un mémorandum d'entente sur les plans civils d'urgence.

- > 13 janvier 1996 : déploiement de troupes russes à l'appui de la force dirigée par l'OTAN (IFOR) en Bosnie-Herzégovine.

1995

- > 31 mai 1995 : la Russie accepte officiellement son programme de partenariat individuel lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères à Noordwijk (Pays-Bas).

1994

- > 22 juin 1994 : début de la participation de la Russie au PPP.

1993

- > printemps 1993 : le SACEUR se rend à Moscou et approuve un programme de coopération spécifique avec le MDN russe

1992

- > 24-25 février 1992 : première visite à Moscou d'un secrétaire général de l'OTAN, M. Manfred Wörner.

1991

- > 20 décembre 1991 : inauguration du Conseil de coopération nord-atlantique avec la participation de 25 pays, dont la Russie.



DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens

<http://www.nato.int/buc2008/infopresse.html>

Documents officiels et sites web

Déclaration du président - réunion des ministres de la Défense en configuration COR, Bruxelles, 14 juin 2007

<http://www.nato.int/docu/pr/2007/p070614e.html>

Déclaration de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays du COR, tenue à Bruxelles, 8 décembre 2005

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p051208f.htm>

Déclaration de la réunion des ministres de la Défense des pays du COR, 9 juin 2005

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p050609-nrcf.htm>

Déclaration de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays du COR, 9 décembre 2004

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p041209f.htm>

Plan d'action du Conseil OTAN-Russie contre le terrorisme, 9 décembre 2004

<http://www.nato.int/docu/basictxt/b041209a-f.htm>

Déclaration du Président - réunion du Conseil OTAN-Russie au niveau des ministres des Affaires étrangères tenue à Istanbul, 28 juin 2004

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p040628f.htm>

Déclaration du Président - réunion informelle du COR au niveau des ministres des Affaires étrangères, 2 avril 2004

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p040402-nrc-f.htm>

Déclaration de la réunion du COR au niveau des ministres des Affaires étrangères, 4 décembre 2003

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p031204f.htm>

Déclaration des ministres de la Défense faite à la réunion du Conseil OTAN-Russie exposant les domaines de coopération, 1^{er} décembre 2003

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p031201f.htm>

Déclaration du Conseil OTAN-Russie sur la réforme de la défense en Bosnie-Herzégovine, 23 juillet 2003

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p030723bf.htm>

Sommet OTAN-Russie de Rome - textes fondamentaux et autres documents connexes, 28 mai 2002

<http://www.nato.int/docu/comm/2002/0205-rome/0205-rome.htm>

Déclaration du COR au niveau des ministres de la Défense, énumérant divers domaines de coopération, 6 juin 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p020606f.htm>



Décision du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie au niveau des ministres des Affaires étrangères de créer un nouveau conseil, 6-7 décembre 2001

<http://www.nato.int/docu/pr/2001/p011207f.htm>

Sommet OTAN-Russie de Paris - textes fondamentaux (y compris l'Acte fondateur) et autres informations connexes, 27 mai 1997

<http://www.nato.int/docu/comm/1997/970527/home.htm>

Dossiers

Les relations OTAN-Russie

<http://www.nato.int/issues/nato-russia/index-f.html>

Le site web du Conseil OTAN-Russie

<http://www.nato.int/issues/nrc/index-f.html>

Articles, discours et interviews

Point de presse du secrétaire général de l'OTAN à l'issue de la réunion des ministres de la Défense en configuration COR à Bruxelles, 14 juin 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070614k.html>

Remarques de M. Jaap de Hoop Scheffer, secrétaire général de l'OTAN, à la conférence « Security and Defence Agenda » (voir la deuxième partie du discours sur les relations avec la Russie), Bruxelles, 8 juin 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070608a.html>

Observations liminaires du secrétaire général de l'OTAN au séminaire du Conseil OTAN-Russie consacré aux risques et aux menaces actuelles en matière de sécurité : le rôle du COR, qui décrivent l'évolution des relations OTAN-Russie, Saint-Pétersbourg, 25 juin 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070625a.html>

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré aux partenariats d'hier et d'aujourd'hui - été 2007

<http://www.nato.int/docu/review/2007/issue2/french/contents.html>

Article d'OTAN Hebdo sur la réunion des chefs d'état-major de la défense de la Russie et des pays de l'OTAN, 10 mai 2007

<http://www.nato.int/docu/update/2007/05-may/f0510d.html>

Conférence de presse du secrétaire général de l'OTAN à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères en configuration COR, qui s'est tenue à Oslo le 26 avril 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070426g.html>

Article d'OTAN Hebdo sur l'initiative OTAN-Russie de formation à la lutte antidrogue, 19 mars 2007

<http://www.nato.int/docu/update/2007/03-march/f0319a.html>

Conférence de presse du secrétaire général de l'OTAN à la réunion informelle des ministres de la Défense des pays de l'OTAN et des pays du COR à Séville, 9 février 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070209c.html>



Transcription de la conférence de presse du Secrétaire général, M. Jaap de Hoop Scheffer, après la réunion informelle du COR, 28 avril 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060428c.htm>

Discours prononcé par le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, à l'Institut de l'Europe à Moscou, le 24 juin 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050624a.htm>

Allocution sur le thème de la réunion prononcée par le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, à la conférence du COR sur le rôle des forces militaires dans la lutte contre le terrorisme, 5 avril 2004 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s040405a.htm>

Discours prononcé par le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, sur « Une nouvelle révolution russe : le partenariat avec l'OTAN », qui fait un bref historique des relations OTAN-Russie, 13 décembre 2003 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2002/s021213a.htm>

Discours prononcé par le général Jones, Commandant suprême des Forces alliées en Europe sur le maintien de la paix : réalisations et prochaines étapes, 3 juillet 2003 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2003/s030703a.htm>

Les relations OTAN-Ukraine



INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN et l'Ukraine ont mis en place un dispositif de dialogue et de coopération pratique dans un vaste éventail de domaines. L'Ukraine a en particulier largement contribué à la sécurité euro-atlantique dans le cadre d'opérations dirigées par l'OTAN. La coopération pratique constitue un autre aspect important de ces relations ; elle se caractérise notamment par le soutien que l'OTAN et les différents Alliés apportent aux réformes que mène l'Ukraine, en particulier dans les secteurs de la défense et de la sécurité. Ces réformes sont indispensables au développement du pays et elles aideront l'Ukraine à intégrer pleinement les structures euro-atlantiques.

Trois grandes étapes ont marqué l'évolution des relations OTAN-Ukraine :

- la signature en 1997 de la Charte de partenariat spécifique ;
- l'adoption en 2002 du plan d'action OTAN-Ukraine, qui fixe les objectifs à long terme dans les principaux domaines et qui offre un cadre à l'approfondissement et à l'élargissement de la coopération ;
- le lancement en 2005 du dialogue intensifié sur les aspirations du pays à l'adhésion et sur les réformes à mener en ce sens.

STRUCTURES

La **Charte de partenariat spécifique**, signée en 1997, recensait les domaines de consultation et de coopération et créait la **Commission OTAN-Ukraine** (COU), qui allait servir de cadre

permanent à l'exécution de ce travail. Des groupes de travail conjoints ont été créés sous les auspices de la COU pour faire avancer les travaux dans certains domaines, notamment la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, le contrôle civil et démocratique du secteur du renseignement, les armements, la sécurité économique et la coopération scientifique et environnementale. Les autres domaines importants de coopération sont la lutte contre le terrorisme, le maintien de la paix, les plans civils d'urgence et la préparation aux catastrophes, la coopération politique sur les questions de sécurité régionale, la coopération militaire et l'information du public.

Le plan d'action OTAN-Ukraine

Le Plan d'action OTAN-Ukraine, adopté par les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU à Prague en novembre 2002, sert à orienter la coopération. Le plan d'action définit un ensemble d'objectifs stratégiques à long terme en vue d'aider l'Ukraine à concrétiser ses projets d'intégration euro-atlantique et il fournit un cadre à la coopération actuelle et future entre l'OTAN et l'Ukraine. Il énonce des principes et des objectifs agréés conjointement portant sur des questions politiques et économiques, des questions relatives à l'information, à la sécurité et à la défense et des questions militaires, ainsi que des questions relatives à la protection et à la sécurité des informations, et des questions juridiques. Des **Plans annuels des cibles à atteindre** énumèrent les mesures à prendre par l'Ukraine seule et les mesures conjointes OTAN-Ukraine qui permettront d'atteindre les objectifs définis dans le Plan d'action.



Des réunions d'évaluation ont lieu deux fois par an et un rapport d'activité est établi chaque année pour permettre à la COU de faire le point sur l'état d'avancement des objectifs du Plan d'action.

Un dialogue intensifié

L'OTAN et l'Ukraine ont engagé un **dialogue intensifié** sur les aspirations de celle-ci à entrer dans l'Alliance. Lancé en avril 2005, ce dialogue offre à l'Ukraine, à l'OTAN et à ses pays membres une structure qui leur permet d'échanger des avis sur toutes les questions relatives à l'adhésion. Il ne garantit pas une invitation à adhérer à l'Alliance et il ne préjuge d'aucune décision que prendrait à terme l'Alliance. Cette invitation doit en effet être fondée sur les résultats que l'Ukraine aura obtenus dans la réalisation des objectifs clés de réforme. En définitive, il appartient au peuple ukrainien et à ses dirigeants élus de déterminer la voie que suivra leur pays par rapport à l'OTAN.

Parallèlement au Dialogue intensifié, un ensemble de mesures à court terme a été approuvé pour concentrer les activités de coopération pratique dans cinq domaines prioritaires :

- le renforcement des institutions démocratiques
- l'amélioration du dialogue politique
- l'intensification des réformes dans les secteurs de la défense et de la sécurité
- l'amélioration du processus d'information du public
- la gestion des conséquences sociales et économiques des réformes.

Le Dialogue intensifié et les mesures à court terme, lancés en avril 2005, ont pour but de compléter et de renforcer la coopération existante dans le cadre du Plan d'action.

PRINCIPAUX DOMAINES DE COOPÉRATION

Réforme des secteurs de la défense et de la sécurité

La coopération dans le domaine de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité est plus développée avec l'Ukraine qu'avec les autres pays partenaires de l'OTAN. Elle joue un rôle primordial dans la transformation du dispositif de sécurité de l'Ukraine et elle est un élément essentiel du processus de démocratisation. La réforme de la défense a principalement pour but de renforcer le contrôle démocratique et civil des forces armées, d'améliorer l'interopérabilité avec les forces de l'OTAN et de transformer les gigantesques forces armées ukrainiennes constituées d'appelés en forces armées de métier, plus capables et plus mobiles.

Le Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense (JWGDR) permet à l'Ukraine de bénéficier des compétences de l'Alliance et les pays de l'OTAN font appel à ce groupe pour fournir et coordonner le soutien qu'ils apportent à l'Ukraine. En 2003, les Alliés ont donné des avis et apporté de l'aide à l'Ukraine pour qu'elle exécute et mette en œuvre une revue de défense, qui a permis de définir l'orientation des réformes de défense jusqu'en 2015. L'OTAN et certains Alliés



soutiennent à présent la mise en œuvre de cette revue de défense, ils donnent aussi à l'Ukraine des avis sur le déroulement d'une revue complète du secteur de la sécurité nationale, qui portera sur toutes les structures et toutes les politiques ayant trait à la sécurité. Dans le cadre d'une coopération plus vaste visant à améliorer le contrôle civil des structures de sécurité et de défense ainsi que les capacités de ces structures, les Alliés et l'Ukraine ont lancé en octobre 2005 une initiative afin de soutenir un nouveau programme de formation professionnelle destiné aux civils travaillant dans les institutions de défense et de sécurité de l'Ukraine. Une autre initiative, le réseau de partenariats OTAN-Ukraine pour le développement de l'expertise de la société civile, a été lancée en 2006 pour encourager les organisations non gouvernementales et les professionnels de la sécurité dans les pays membres de l'OTAN et en Ukraine à échanger des données d'expérience sur le rôle de la société civile dans les domaines de la défense et de la sécurité.

La gestion des conséquences de la réforme de la défense est aussi une priorité de l'Ukraine, en particulier la nécessité de traiter le problème de la réduction progressive des forces. Plusieurs initiatives OTAN-Ukraine visent à aider le pays à assurer la reconversion et la réinsertion des militaires dégagés des cadres. L'une de ces initiatives a été la création à Khmelnytskii d'un Centre de réinsertion et de reconversion, qui est financé par un fonds d'affectation spéciale OTAN/PPP mis en place par différents pays de l'Alliance et du PPP.

L'aide est aussi affectée aux projets de démilitarisation par le biais de fonds d'affectation spéciale du PPP. Un projet, qui s'étalera sur douze ans et dont le coût total est estimé à 25 millions d'euros - il s'agit du plus grand projet de démilitarisation de ce type au monde - aide l'Ukraine à détruire en toute sécurité 133 000 tonnes de munitions obsolètes ou excédentaires, 1,5 million d'armes légères et de petit calibre et 1000 systèmes antiaériens portables (MANPADS). Un projet précédent a détruit avec succès 400 000 mines terrestres antipersonnel en Ukraine.

Gestion des crises

Au fil des années, l'Ukraine a contribué activement aux opérations de soutien de la paix et à la coopération en matière de sécurité en déployant des troupes qui ont collaboré avec les soldats de la paix des pays de l'OTAN et des pays partenaires. Par le passé, elle a contribué à la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine (IFOR/SFOR) et elle continue de fournir 200 soldats environ à la force pour le Kosovo (KFOR), dans le cadre du bataillon polono-ukrainien.

L'OTAN et l'Ukraine coopèrent également dans la lutte contre le terrorisme. L'Ukraine a accordé le transit aérien aux forces dirigées par l'OTAN qui sont déployées en Afghanistan et elle a mis ses avions de transport militaire à disposition pour le déploiement des troupes alliées. En 2007, l'Ukraine a dépêché en Afghanistan du personnel médical pour soutenir l'équipe de reconstruction provinciale dirigée par la Lituanie, ainsi qu'un



officier d'état-major auprès du quartier général de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). Depuis février 2005, l'Ukraine fournit aussi des officiers à la Mission OTAN de formation en Iraq. Après des préparatifs et un entraînement préalable intensif, l'Ukraine a déployé en juin 2007 un premier navire, la frégate *Teropil*, à l'appui de l'opération *Active Endeavour* en Méditerranée. La corvette *Lutsk* a ensuite pris le relais en novembre 2007. Une autre frégate *Hetman Sagaydachniy* devrait être déployée en 2008.

Coopération entre militaires

La coopération entre militaires sert à développer l'interopérabilité entre les forces de l'OTAN et les forces ukrainiennes par le biais d'une large gamme d'activités et d'exercices. Les commandements stratégiques de l'OTAN et leurs homologues ukrainiens ont établi un cadre juridique pour la poursuite de la coopération opérationnelle. Ce cadre comprend la Convention sur le statut des forces applicable au PPP, un mémorandum d'entente sur le soutien fourni par le pays hôte, ainsi qu'un accord sur le transport aérien stratégique.

Plans civils d'urgence

La préparation aux catastrophes est un autre volet important de la coopération OTAN-Ukraine. L'OTAN a apporté son aide à l'Ukraine à trois reprises après de graves inondations, en 1995, en 1998 et en 2001, et la coopération vise essentiellement à aider l'Ukraine à mieux se préparer pour ce type d'urgence et à en

gérer plus efficacement les conséquences. Des exercices PPP contribuent également à l'établissement de plans et de capacités efficaces de réaction pour faire face à d'autres situations d'urgence en cas de catastrophes naturelles ou de catastrophes causées par l'homme, notamment des attentats terroristes. L'Ukraine a organisé un exercice de ce type en octobre 2005, avec la participation de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Science et environnement

L'OTAN et l'Ukraine coopèrent aussi activement sur les questions scientifiques et environnementales. Au fil des ans, l'Ukraine a été, après la Russie, le pays qui a bénéficié du plus grand nombre de subventions de l'OTAN dans le domaine de la coopération scientifique. L'Ukraine s'intéresse particulièrement aux technologies de l'information, à la biologie cellulaire et à la biotechnologie, aux nouveaux matériaux, à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et à la coopération axée sur les problèmes d'environnement liés au secteur de la défense. Les projets à l'étude concernent aussi les questions de sécurité envisagées du point de vue des sciences sociales. L'OTAN a également parrainé plusieurs projets visant à fournir une infrastructure de base pour établir des réseaux informatiques entre des communautés de chercheurs ukrainiens et pour faciliter leur accès à l'Internet.



DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- > Réunion des ministres des Affaires étrangères à Bruxelles, 7 décembre 2007 : l'Ukraine réaffirme son souhait de participer au plan d'action pour l'adhésion.

- > Réunion informelle des ministres des Affaires étrangères à Oslo (Norvège), 27 avril 2007 : M. Arseni Iatseniouk réaffirme que son pays souhaite s'intégrer davantage aux structures euro-atlantiques.

- > Réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de la COU à Vilnius (Lituanie), 21 avril 2005 : lancement du Dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à l'adhésion et sur les réformes à mener en ce sens, et d'un ensemble de mesures à court terme pour renforcer le soutien des réformes clés.

- > Réunion au sommet au siège de l'OTAN, Bruxelles, 22 février 2005 : les Alliés se déclarent favorables aux plans de réforme du nouveau président Viktor Iouchtchenko et décident de recentrer la coopération OTAN-Ukraine en fonction des priorités du nouveau gouvernement.

CHRONOLOGIE

2008

- > 29 janvier 2008 : visite du nouveau Premier Ministre de l'Ukraine, Ioulia Timochenko, au siège de l'OTAN.

2007

- > 7 décembre 2007 : lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères à Bruxelles, l'Ukraine réaffirme son souhait de participer au plan d'action pour l'adhésion.
- > 24 novembre–11 décembre 2007 : la corvette ukrainienne *Lusk* participe à l'opération *Active Endeavour*.
- > 9 juillet 2007 : dixième anniversaire de la signature de la Charte de partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine.
- > 25 mai-2 juillet 2007 : la corvette ukrainienne *Ternopil* participe à l'opération *Active Endeavour*.
- > 23 mai 2007 : le Centre d'information et de documentation de l'OTAN à Kiev fête son dixième anniversaire.
- > 10 mai 2007 : les chefs d'état-major de la défense des pays de l'Alliance se déclarent favorables au programme de transformation 2006-2011 de l'Ukraine pour ses forces armées, et évoquent l'opération *Active Endeavour* avec leur homologue ukrainien ainsi que les plans de travail militaires OTAN-Ukraine pour 2007 et 2008.
- > 27 avril 2007 : lors d'une réunion informelle des ministres des Affaires étrangères à Oslo (Norvège), M. Arseni Iatseniouk fait le point de la situation politique en Ukraine et réaffirme que son pays souhaite s'intégrer davantage aux structures euro-atlantiques.



- > 12 mars 2007 : inauguration à Kiev du réseau de partenariats OTAN-Ukraine pour le développement de l'expertise de la société civile. Cette initiative vise à accroître l'interaction entre les représentants de la société civile et les professionnels de la sécurité dans les pays membres de l'OTAN et en Ukraine.
- > 19 février 2007 : réunion au siège de l'OTAN consacrée à la demande formulée par l'Ukraine de participer au programme d'échange de données sur la situation aérienne.

2006

- > 12 décembre 2006 : ouverture à Sébastopol (Crimée) d'un bureau d'information et de consultation sur la réinsertion pour les forces navales ukrainiennes.
- > 5 octobre 2006 : inauguration d'un groupe de travail OTAN-Ukraine sur le contrôle civil et démocratique du secteur du renseignement lors de consultations informelles entre les ministres de la Défense à Sintra (Portugal).
- > 8 juin 2006 : lors d'une réunion de la COU, le ministre ukrainien de la Défense présente le premier livre blanc annuel sur la politique de défense de l'Ukraine et il insiste sur les mesures concrètes prises par son pays pour aider les forces armées à se conformer aux normes de l'OTAN.
- > 28 avril 2006 : les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance félicitent l'Ukraine pour la tenue en mars d'élections législatives libres et régulières ; ils réaffirment leur soutien au travail de réforme de l'Ukraine - réunion de la COU à Sofia.

- > 15 février 2006 : inauguration, à Khmelnytskii, dans l'ouest de l'Ukraine, d'un Centre de réinsertion et de reconversion financé par un fonds d'affectation spéciale du PPP.

2005

- > 8 décembre 2005 : les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance soulignent que la progression de l'Ukraine vers une éventuelle participation au Plan d'action pour l'adhésion dépendra des résultats, concrets et mesurables, qu'elle aura obtenus dans la mise en œuvre de politiques et de réformes clés - réunion de la COU au siège de l'OTAN.
- > 23 novembre 2005 : l'Ukraine signe l'accord de mise en œuvre d'un projet de fonds d'affectation spéciale pour la destruction des stocks ukrainiens de munitions et d'armes légères et de petit calibre dangereuses et excédentaires ; cela permet d'entamer les travaux sur le projet de démilitarisation qui durera 12 ans et qui est le plus important de ce type au monde.
- > 24 octobre 2005 : lors de consultations OTAN-Ukraine de haut niveau à Vilnius, 15 pays de l'OTAN signent une lettre d'intention confirmant leur soutien à un programme de formation professionnelle destiné aux civils travaillant dans les institutions de défense et de sécurité.
- > 19 octobre 2005 : troisième réunion de la Commission OTAN-Ukraine à Kiev - réunion extraordinaire avec le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense de l'Ukraine pour faire avancer le Dialogue intensifié.



- > 7 octobre 2005 : M. Iouri Ekhanourov, nouveau premier ministre de l'Ukraine, expose les plans de réforme de son gouvernement et réaffirme la politique d'intégration euro-atlantique de son pays, lors d'une réunion de la COU au siège de l'OTAN.
- > 21 avril 2005 : lancement du Dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à l'adhésion et d'un ensemble de mesures à court terme destinées à renforcer le soutien des réformes clés, lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de la COU tenue à Vilnius (Lituanie) ; un échange de lettres jette les bases du soutien de l'Ukraine à l'opération *Active Endeavour*.
- > 22 février 2005 : lors d'une réunion au sommet au siège de l'OTAN, les Alliés se déclarent favorables aux plans de réforme du nouveau président Viktor Iouchtchenko et décident de recentrer la coopération OTAN-Ukraine en fonction des priorités du nouveau gouvernement.

2004

- > Décembre 2004 : une réunion de la COU au niveau ministériel est reportée en raison de la situation politique créée par les élections présidentielles contestées et la « Révolution orange » en Ukraine.
- > 21 septembre 2004 : le Comité militaire se réunit pour la première fois avec des représentants militaires ukrainiens à Kiev.

- > 29 juin 2004 : au Sommet d'Istanbul, les dirigeants des pays de l'Alliance encouragent l'Ukraine à respecter les objectifs prévus dans le plan d'action 2002 et ils réaffirment leur soutien au travail de réforme de Kiev, mais soulignent l'importance d'élections présidentielles libres et régulières.
- > 17 mars 2004 : ratification par le parlement ukrainien du mémorandum d'entente sur le soutien fourni par le pays hôte.

2003

- > 24 juin 2003 : le Comité scientifique de l'OTAN tient pour la première fois une réunion en Ukraine.

2002

- > 28 novembre 2002 : lancement d'une étude de faisabilité dans le cadre du fonds d'affectation spéciale du PPP portant sur un éventuel projet de destruction de 133 000 tonnes de munitions et d'un million et demi d'armes légères et de petit calibre en Ukraine.
- > 22 novembre 2002 : adoption à Prague du premier Plan d'action OTAN-Ukraine, à la suite de la décision prise à Reykjavik de porter le partenariat à un nouveau niveau.



- > 9 juillet 2002 : cinquième anniversaire de la signature de la Charte OTAN-Ukraine de partenariat spécifique ; signature d'un mémorandum d'entente sur le soutien fourni par le pays hôte concernant l'utilisation de moyens et capacités militaires de l'Ukraine pour des exercices et opérations de l'OTAN ; lancement dans le cadre du fonds d'affectation spéciale du PPP d'un projet visant à faciliter la destruction de 400 000 mines terrestres antipersonnel à Donetsk.
- > 15 mai 2002 : la Commission OTAN-Ukraine, réunie au niveau des ministres des Affaires étrangères, décide de porter le partenariat spécifique à un niveau qualitativement nouveau, notamment par des consultations et une coopération intensifiées sur des questions politiques, économiques et de défense.

2001

- > 14 septembre 2001 : la Commission OTAN-Ukraine condamne les actes de terrorisme perpétrés contre les États-Unis.
- > 24 août 2001 : l'Ukraine célèbre le dixième anniversaire de son indépendance.
- > 1^{er} août 2001 : lancement d'un projet pilote sur la prévention des inondations et les mesures à prendre pour y faire face dans le bassin du fleuve Tisza.
- > 26 février 2001 : l'OTAN et l'Ukraine signent un deuxième accord sur la reconversion du personnel militaire, comprenant des activités dans le domaine économique (fermeture de bases, planification du budget de défense, programmation et budgétisation)

2000

- > 15 juillet 2000 : déploiement du bataillon polono-ukrainien au Kosovo.
- > 25 septembre 2000 : exercice dans le domaine des plans civils d'urgence, *Transcarpathia 2000*, mené à Oujgorod, dans l'ouest de l'Ukraine.
- > 2 mars 2000 : le parlement ukrainien - la *Verkhovna Rada* - approuve la Convention sur le statut des forces applicable au PPP et le Traité à ciel ouvert.
- > 1^{er} mars 2000 : première réunion de la Commission OTAN-Ukraine à Kiev.

1999

- > 11 octobre 1999 : l'OTAN et l'Ukraine signent un accord, le premier du genre, prévoyant la formation d'officiers ukrainiens dégagés des cadres en vue de leur retour à la vie civile.
- > 23 avril 1999 : un Bureau de liaison de l'OTAN s'ouvre à Kiev pour faciliter la participation de l'Ukraine au Partenariat pour la paix et appuyer ses efforts dans le domaine de la réforme de la défense.
- > 22 mars 1999 : établissement du centre d'entraînement PPP de Yavoriv.

1997

- > 16 décembre 1997 : l'OTAN et l'Ukraine signent un mémorandum d'entente sur les plans civils d'urgence et l'état de préparation aux catastrophes.



- > 9 juillet 1997 : l'OTAN et l'Ukraine signent, à Madrid, la Charte OTAN-Ukraine de partenariat spécifique, créant la Commission OTAN-Ukraine.
- > 7 mai 1997 : ouverture à Kiev du Centre d'information et de documentation de l'OTAN.

1996

- > 1996 : l'Ukraine envoie des troupes en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la SFOR, ayant déjà déployé depuis 1992 des effectifs dans le cadre de l'IFOR et de la FORPRONU.

1994

- > 8 février 1994 : l'Ukraine est le premier pays de la Communauté d'États indépendants à devenir membre du PPP.

1991

- > 1991 : l'Ukraine devient membre du Conseil de coopération nord-atlantique.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens

www.nato.int/buc2008/infopresse.html

Documents officiels et sites web

Plan annuel OTAN-Ukraine des cibles à atteindre en 2007 dans le cadre du plan d'action OTAN- Ukraine, publié le 18 juin 2007

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b070618atp-f.pdf>

Déclaration du président - réunion de la COU en session des ministres de la Défense, Bruxelles, le 14 juin 2007

<http://www.nato.int/docu/pr/2007/p07-068f.html>

Déclaration du président - réunion de la COU en session des ministres de la Défense, 8 juin 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-065f.htm>

Déclaration commune - réunion de la COU au niveau des ministres des Affaires étrangères, 8 décembre 2005

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-159f.htm>

Réunion de la COU en session des ministres de la Défense, 9 juin 2005

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-077f.htm>



Communiqué de presse sur le « Renforcement de la coopération OTAN-Ukraine : Mesures à court terme » diffusé à la réunion de la COU en session des ministres des Affaires étrangères parallèlement à la décision de lancer un Dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à l'adhésion, 21 avril 2005

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p050421f.htm>

Déclaration du président - réunion au sommet de la COU tenue à Istanbul, 29 juin 2004

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-104f.htm>

Premier Plan d'action OTAN-Ukraine, novembre 2002, comprenant des informations détaillées sur les objectifs stratégiques de l'Ukraine et les domaines de coopération avec l'OTAN

<http://www.nato.int/docu/fonda/b021122a.htm>

Charte de partenariat spécifique OTAN-Ukraine, Madrid, 9 juillet 1997

<http://www.nato.int/docu/fonda/ukrchrt.htm>

Dossiers

Relations OTAN-Ukraine

<http://www.nato.int/issues/nato-ukraine/index-f.html>

Articles, discours et interviews

Allocution liminaire prononcée par le secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, à la réunion de la COU tenue au niveau des ambassadeurs, dans laquelle il décrit l'évolution des relations entre l'OTAN et l'Ukraine, 9 juillet 2007 (en anglais)
<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070709a.html>

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré aux partenariats d'hier et d'aujourd'hui, été 2007
<http://www.nato.int/docu/review/2007/issue2/french/contents.html>

Point de presse conjoint du secrétaire général de l'OTAN et du ministre ukrainien de la Défense, Bruxelles, le 14 juin 2007 (en anglais)
<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070614j.html>

Conférence de presse du secrétaire général après la réunion de la COU en session des ministres des Affaires étrangères, Oslo (Norvège), le 27 avril 2007 (en anglais)
<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070427b.html>

Transcription d'un entretien avec M. John Colston, secrétaire général adjoint (SGA) de l'OTAN pour la politique et les plans de défense sur l'aide qu'apporte l'OTAN à la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité en Ukraine, 5 janvier 2007 (en anglais)
<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070105a.html>



Transcription d'un entretien vidéo avec le professeur Serhiy Pyrojkov, secrétaire adjoint du Conseil national de sécurité et de défense de l'Ukraine, et coprésident du groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense, 7 décembre 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s061207a.htm>

Transcription d'un entretien avec M. John Colston, Secrétaire général adjoint de l'OTAN pour la politique et les plans de défense, qui explique la coopération OTAN-Ukraine en matière de défense, 11 janvier 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060111-f.htm>

Transcription du débat vidéo interactif « Stopwatch » sur l'OTAN et l'Ukraine après la Révolution orange, novembre 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s051122a.htm>

Discours prononcé par le secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, devant l'académie diplomatique de Kiev (Ukraine), 20 octobre 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s051020b.htm>

Déclaration conjointe à la presse, réunion de la COU à Kiev, 19 octobre 2005

<http://www.nato.int/docu/pr/2005/p05-132f.htm>

Transcription d'un entretien avec M. l'ambassadeur Erdmann,
Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques et la
politique de sécurité, qui explique le Dialogue intensifié avec
l'Ukraine, 27 septembre 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050727a.htm>

Le Dialogue méditerranéen



INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN a établi un partenariat adapté avec certains pays du bassin méditerranéen dans le cadre du Dialogue méditerranéen. Cette initiative vise à contribuer à la sécurité et à la stabilité de la région, à instaurer une meilleure compréhension mutuelle, à dissiper les idées fausses entre l'OTAN et ses partenaires méditerranéens et à favoriser l'établissement de bonnes relations d'amitié dans l'ensemble de la région. Ce programme compte actuellement sept participants : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

Le Dialogue méditerranéen a été établi en décembre 1994. Dix ans plus tard, au Sommet d'Istanbul en 2004, les dirigeants des pays de l'OTAN ont fait d'un simple dialogue politique un véritable partenariat, qui prévoit des consultations politiques et une coopération pratique renforcée.

DOMAINES DE COOPÉRATION

Le programme de travail annuel de coopération

Il existe un **programme de travail annuel** depuis 1997. Ce programme définit les différents domaines de coopération pratique, auxquels peuvent participer les pays du Dialogue au niveau bilatéral (26+1). On peut citer parmi ces domaines la diplomatie publique, les sciences et l'environnement, la gestion des crises, les plans civils d'urgence, les politiques et les

stratégies de défense, la contribution à la lutte contre le terrorisme, les armes légères et de petit calibre, la gestion de l'espace aérien et l'action humanitaire globale de lutte contre les mines.

Au sommet de juin 2004, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont décidé de renforcer la **dimension politique** des relations (26+7) en organisant des réunions des ministres des Affaires étrangères et de la Défense, et aussi des chefs d'État et de gouvernement. Auparavant, les réunions à 26+7 avaient lieu au niveau des ambassadeurs. Depuis lors, des réunions des chefs d'état-major de la défense peuvent aussi être organisées pour examiner la coopération entre militaires, l'objectif étant d'améliorer l'interopérabilité.

La dimension « coopération » des relations a également été renforcée en juin 2004. Le nombre d'activités en coopération menées avec les pays du Dialogue a augmenté fortement et les domaines dans lesquels se déroulent ces activités se sont multipliés.

Le programme de travail annuel comporte également une **dimension militaire**, qui permet au représentants des pays du Dialogue méditerranéen de prendre part à des stages dans les écoles de l'OTAN et de participer activement ou en qualité d'observateurs à des exercices militaires de l'OTAN. Cela aide les partenaires méditerranéens à améliorer l'aptitude de leurs forces à opérer avec celles de l'Alliance dans des opérations de soutien de la paix.



Programmes de coopération individuels

En plus du programme de travail annuel de coopération, les programmes de coopération individuels (ICP) qui sont proposés renforcent la dimension pratique du Dialogue. Les ICP définissent les principaux objectifs à court et à long terme de la coopération entre un pays et l'OTAN et ils positionnent la coopération avec l'Alliance d'une manière plus adaptée et plus stratégique. Jusqu'à présent, Israël et l'Égypte ont conclu des ICP avec l'OTAN.

Mécanismes de fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la paix

Les mécanismes de fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la paix de l'OTAN s'appliquent aussi désormais au Dialogue. Les fonds d'affectation spéciale du PPP aident les partenaires à répondre à leurs obligations aux termes de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ainsi que sur l'élimination de munitions explosives non explosées.

Les activités organisées dans le cadre du Dialogue méditerranéen sont en principe autofinancées, mais l'Alliance examinera au cas par cas les demandes d'aide financière.

Contributions aux opérations de l'OTAN

L'Égypte, la Jordanie et le Maroc ont fourni des troupes aux **opérations de maintien de la paix** dirigées par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Le Maroc, qui fournit encore des troupes à la KFOR, a indiqué qu'il souhaitait participer à l'opération *Active Endeavour*. De son côté, Israël contribue à cette opération en communiquant des informations et des données du renseignement et en détachant un officier de liaison auprès du Commandement de composante maritime alliée à Naples.

Initiative OTAN de coopération en matière de formation

Au Sommet de Riga, en novembre 2006, les Alliés ont lancé l'Initiative OTAN de coopération en matière de formation pour la modernisation des structures de défense et la formation des forces de sécurité, qui s'adressait plus particulièrement aux pays du Dialogue méditerranéen et de l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI).

Cette initiative avait principalement pour but d'aider les pays intéressés à rendre leurs forces militaires plus performantes et plus interopérables avec celles des Alliés. L'approche par phases qui a été adoptée permettra de renforcer le réseau existant d'installations de formation. Au départ, les pays intéressés sont encouragés à accroître leur participation aux structures et aux activités existantes ; d'autre part, un département du Moyen-Orient sera créé au Collège de défense de l'OTAN à



Rome. Une deuxième phase prévoit la mise en place dans la région d'un centre de coopération pour la sécurité. Ce centre appartiendrait aux pays participants et serait financé par la région. Le niveau d'aide de l'OTAN serait déterminé ultérieurement, selon différents facteurs.

UN VÉRITABLE PARTENARIAT

Au Sommet d'Istanbul, l'OTAN a proposé de faire du Dialogue un véritable partenariat dont les objectifs seraient les suivants :

- renforcer le dialogue politique existant en prévoyant des réunions non seulement au niveau des ambassadeurs, mais aussi au niveau des ministres et des chefs d'État et de gouvernement ;
- réaliser l'interopérabilité en faisant participer les pays du Dialogue à certains exercices militaires et à des activités d'entraînement et de formation connexes ;
- développer la réforme de la défense en modernisant les forces armées ;
- contribuer à la lutte contre le terrorisme, notamment par une mise en commun efficace des données du renseignement et par la coopération maritime comme, par exemple, dans le cadre de l'opération *Active Endeavour*.

STRUCTURE

Le **Groupe de coopération méditerranéenne** a été créé en juillet 1997 sous l'autorité et la supervision du Conseil de l'Atlantique Nord. C'est à lui qu'incombe la responsabilité générale du Dialogue méditerranéen et il est le cadre des débats politiques bilatéraux et multilatéraux qui sont organisés régulièrement à différents niveaux.

La coopération et le dialogue se déroulent essentiellement au niveau bilatéral (26+1), mais le Dialogue méditerranéen permet également des consultations politiques multilatérales (26+7). Depuis le Sommet de Prague qui s'est tenu en 2002, il est également possible d'organiser une coopération régionale avec au moins deux partenaires du Dialogue.

Depuis sa création, le Dialogue se caractérise par une approche évolutive en termes de participation et de contenu ; ainsi, il a vu augmenter le nombre de ses participants : aux cinq premiers membres à sa création en 1994 se sont ajoutés la Jordanie en 1995 et l'Algérie en 2000, ce qui a permis de faire évoluer la coopération.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Dialogue s'appuie sur plusieurs principes liés à la notion de coappropriation :



- **la non-discrimination** : les bases de la coopération et des échanges avec l'OTAN sont les mêmes pour tous les partenaires ;
- **l'autodifférenciation** : le Dialogue permet une approche adaptée aux besoins spécifiques de chaque partenaire ;
- **les intérêts mutuels** : l'Alliance cherche à obtenir la contribution des partenaires pour assurer la réussite du Dialogue et les partenaires choisissent librement le rythme et l'étendue de leur coopération avec l'OTAN ;
- **la complémentarité** : l'initiative de l'OTAN vient compléter les initiatives d'autres organisations internationales dans la région - l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ou le Cinq plus cinq (organisation régionale qui rassemble des pays du pourtour méditerranéen : l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, ainsi que l'Espagne, la France, l'Italie, Malte et le Portugal).

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- > Réunion des ministres des Affaires étrangères à Bruxelles, 6-7 décembre 2007 : les ministres examinent comment approfondir encore le Dialogue méditerranéen et parvenir à un meilleur équilibre entre les dimensions politique et pratique de la coopération.
- > Sommet de Riga, 28-29 novembre 2006 : les Alliés lancent l'initiative OTAN de coopération en matière de formation.
- > Toute première réunion au niveau des ambassadeurs à 26+7 organisée dans un pays du Dialogue méditerranéen (le Maroc) entre de Conseil et les représentants du partenariat, 6-7 avril 2006.
- > Réunion des ministres de la Défense à Taormine (Sicile, Italie), le 10 février 2006 : à leur toute première réunion, les ministres examinent l'extension de la coopération pratique.
- > Réunion des ministres des Affaires étrangères à Bruxelles en décembre 2004 : toute première réunion des ministres des Affaires étrangères.



CHRONOLOGIE

2007

- > 3 décembre 2007 : conclusion avec la Jordanie d'un accord portant sur le tout premier projet à financer sur un fond d'affectation spéciale lancé dans le cadre du Dialogue méditerranéen, et qui doit aider à éliminer des restes explosifs de guerre.
- > 26 novembre 2007 : le secrétaire général délégué de l'OTAN, M. l'ambassadeur Claudio Bisogniero, se rend en visite au Maroc.
- > 21 octobre 2007 : le nouveau secrétaire général délégué de l'OTAN, M. l'ambassadeur Claudio Bisogniero, effectue une visite officielle en Jordanie.
- > 9 octobre 2007 : l'OTAN et l'Égypte concluent un programme de coopération individuel.
- > 18 juin 2007 : le secrétaire général délégué de l'OTAN, M. l'ambassadeur Minuto Rizzo, se rend en Tunisie.
- > 7-8 mars 2007 : le président du Comité militaire de l'OTAN se rend en Algérie.
- > 9 février 2007 : les ministres de la Défense des pays de l'OTAN et du Dialogue méditerranéen tiennent une réunion informelle à Séville (Espagne).
- > 22-23 janvier 2007 : lors d'une visite du président du Comité militaire de l'OTAN en Égypte, le pays déclare son intention de signer l'accord de sécurité sur la protection des informations classifiées.

2006

- > 28-29 novembre 2006 : Au Sommet de Riga, les Alliés lancent l'Initiative OTAN de coopération en matière de formation à l'intention des pays participant au Dialogue méditerranéen et à l'Initiative de coopération d'Istanbul.
- > 23 octobre 2006 : le secrétaire général délégué de l'OTAN, M. l'ambassadeur Minuto Rizzo, se rend en Israël.
- > 16 octobre 2006 : Israël finalise son programme de coopération individuel avec l'OTAN et contribue à l'opération *Active Endeavour*.
- > 6-7 avril 2006 : toute première réunion de consultation politique à 26+7 organisée dans un pays du Dialogue méditerranéen (le Maroc) entre de Conseil de l'Atlantique Nord et les représentants du partenariat.
- > 10 février 2006 : toute première réunion à 26+7 des ministres de la Défense dans un pays membre de l'OTAN (Taormine, Sicile, Italie).
- > 12 octobre 2006 : première visite d'un Secrétaire général de l'OTAN en Égypte.

2005

- > 14 juillet 2005 : première visite d'un Secrétaire général de l'OTAN en Mauritanie.
- > 28 avril 2005 : première visite d'un Secrétaire général de l'OTAN en Tunisie.
- > 24 février 2005 : première visite d'un Secrétaire général de l'OTAN en Israël.
- > 17 février 2005 : première visite d'un Secrétaire général de l'OTAN au Maroc.



- > 13 janvier 2005 : première visite d'un Secrétaire général de l'OTAN en Jordanie.

2004

- > 8 décembre 2004 : l'OTAN fête le 10^e anniversaire du Dialogue méditerranéen ; toute première réunion des ministres des Affaires étrangères à Bruxelles.
- > 25 novembre 2004 : M. Jaap de Hoop Scheffer se rend en Algérie - toute première visite d'un Secrétaire général de l'OTAN dans un pays du Dialogue méditerranéen.
- > 17 novembre 2004 : les chefs d'état-major de la défense (ou leurs représentants) des pays de l'OTAN et du Dialogue méditerranéen se réunissent pour la première fois au siège de l'OTAN.
- > 28-29 juin 2004 : au Sommet d'Istanbul, le Dialogue méditerranéen devient un véritable partenariat.

2003

- > 4 décembre 2003 : les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident d'ouvrir davantage le Dialogue méditerranéen aux activités du Partenariat.
- > 12 septembre 2003 : visite de SAR la princesse-colonel Aïsha Al-Husseïn de Jordanie.
- > 30 juin 2003 : le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, définit cinq domaines prioritaires pour le Dialogue méditerranéen : la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la gestion des crises, la réforme de la défense et la coopération entre militaires.

2002

- > 10 décembre 2002 : visite au siège de l'OTAN du président algérien, M. Abdelaziz Bouteflika.
- > 21-22 novembre 2002 : au Sommet de Prague, les Alliés présentent un inventaire des domaines de coopération possibles visant à renforcer le Dialogue méditerranéen.
- > Juillet 2002 : le Conseil de l'Atlantique Nord décide que le renforcement des relations avec les pays du Dialogue méditerranéen compte parmi les grandes priorités de l'Alliance.
- > Mai 2002 : les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident de renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue méditerranéen et de consulter les participants sur les questions de sécurité d'intérêt commun, y compris le terrorisme.
- > 20 mars 2002 : visite au siège de l'OTAN d'un groupe mixte israëlo-palestinien.
- > 9 janvier 2002 : deuxième réunion multinationale du Groupe de coopération méditerranéenne au niveau des ambassadeurs.

2001

- > 20 décembre 2001 : première visite à l'OTAN d'un chef d'État algérien, le président Abdelaziz Bouteflika.
- > 29 mai 2001 : l'OTAN donne aux pays du Dialogue méditerranéen la possibilité de signer un accord sur la protection des informations afin de faciliter l'échange d'informations classifiées qui leur permettra de participer à certaines activités.



- > 23 octobre 2001 : première réunion multinationale du Groupe de coopération méditerranéenne au niveau des ambassadeurs afin d'informer les participants au Dialogue méditerranéen de la réponse de l'OTAN aux attentats terroristes du 11 septembre.

2000

- > 24 avril 2000 : Israël signe un accord de sécurité avec l'OTAN.
- > 12 avril 2000 : visite à l'OTAN du roi Abdallah II de Jordanie.
- > 14 mars 2000 : l'Algérie prend part au Dialogue méditerranéen.

1999

- > 24 avril 1999 : il est décidé de renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue, en particulier dans le domaine militaire.
- > 24-26 février 1999 : les ambassadeurs des pays de l'OTAN et les représentants des pays du Dialogue méditerranéen se réunissent pour la première fois à Valence.

1997

- > 8 juillet 1997 : création du Groupe de coopération méditerranéenne.

1996

- > 15 janvier 1996 : le prince El-Hassan Bin Talal de Jordanie se rend à l'OTAN pour s'entretenir avec le Secrétaire général, M. Javier Solana, dans le cadre du Dialogue méditerranéen de l'Alliance.

1995

- > 5 décembre 1995 : la Jordanie prend part au Dialogue méditerranéen.
- > 8 février 1995 : l'OTAN engage un dialogue direct avec les pays méditerranéens non membres de l'Alliance et lance des invitations à l'Égypte, à Israël, à la Mauritanie, au Maroc et à la Tunisie.

1994

- > 1^{er} décembre 1994 : les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN se déclarent « prêts à établir des contacts, cas par cas, entre l'Alliance et les pays méditerranéens non membres, en vue de contribuer au renforcement de la stabilité régionale ».
- > 11 janvier 1994 : la déclaration du Sommet de Bruxelles jette les bases d'un dialogue avec les pays de la région.



DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens

www.nato.int/buc2008/infopresse.html

Documents officiels et sites web

Déclaration du sommet de Riga (paragraphe 11 à 17),
29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

Document d'orientation du sommet d'Istanbul « Un cadre plus ambitieux et plus large pour le Dialogue méditerranéen »,
28 juin 2004

<http://www.nato.int/docu/comm/2004/06-istanbul/docu-meddial-fr.htm>

Communiqué du Sommet d'Istanbul sur le renforcement du Dialogue méditerranéen pour en faire un véritable partenariat (paragraphe 36), 28 juin 2004

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm>

On peut consulter les programmes de travail du Dialogue méditerranéen (de 2002 à 2005) via le dossier consacré au Dialogue méditerranéen

<http://www.nato.int/med-dial/home-fr.htm>

Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN préconisent un renforcement du Dialogue méditerranéen (paragraphe 17), 4-5 décembre 2003

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-152f.htm>

Renforcement du Dialogue méditerranéen, avec l'établissement d'un inventaire des domaines de coopération possibles, mai 2003

<http://www.nato.int/med-dial/upgrading-fr.htm>

Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN annoncent leur décision de renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue méditerranéen (paragraphe 15), 14 mai 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-059f.htm>

Décision de renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue méditerranéen (paragraphe 29 du Communiqué du sommet de Washington), 24 avril 1999

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-064f.htm>

Extrait de la Déclaration de Madrid des chefs d'État et de gouvernement annonçant la création du Groupe de coopération méditerranéenne (paragraphe 13), juillet 1997

<http://www.nato.int/docu/pr/1997/p97-081f.htm>

Communiqué final du Conseil de l'Atlantique Nord annonçant la création d'un Dialogue méditerranéen (paragraphe 19), 1^{er} décembre 1994

<http://www.nato.int/docu/pr/1994/p94-116f.htm>



Déclaration du sommet de Bruxelles, qui jette les bases d'un dialogue dans la région (paragraphe 22), janvier 1994

<http://www.nato.int/docu/commf/c9401102.htm>

Dossiers

Le Dialogue méditerranéen

<http://www.nato.int/med-dial/home-fr.htm>

L'Initiative de coopération d'Istanbul

<http://www.nato.int/ici/home-fr.htm>

Articles, discours et interviews

Discours prononcé en Israël au symposium OTAN sur la diplomatie publique par M. l'ambassadeur Bisogniero, 22 octobre 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s071022b.html>

Discours prononcé à Tunis à la conférence OTAN sur la diplomatie publique par M. l'ambassadeur Minuto Rizzo, 18 juin 2007

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070618a.html>

Article de Fritz Rademacher paru dans la Revue de l'OTAN « L'initiative de coopération en matière de formation de l'OTAN », printemps 2007

<http://www.nato.int/docu/review/2007/issue1/french/art3.html>

Discours prononcé par le secrétaire général de l'OTAN à la conférence OTAN-Koweït sur la diplomatie publique, 12 décembre 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s061212a.htm>

Discours prononcé en Israël par M. l'ambassadeur Minuto Rizzo à la conférence OTAN sur la diplomatie publique, 23 octobre 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s061023a.htm>

Discours prononcé à Amman (Jordanie) par M. l'ambassadeur Minuto Rizzo, Secrétaire général délégué, 26 juin 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060626a.htm>

Discours prononcé au Caire (Égypte) par M. l'ambassadeur Minuto Rizzo, Secrétaire général délégué, 13 février 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060213b.htm>

Discours prononcé par le secrétaire général de l'OTAN à la conférence sur « l'évolution du rôle de l'OTAN au Moyen-Orient », Washington, 3 juin 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050603a.htm>

Discours prononcé au Caire par le secrétaire général de l'OTAN au Conseil égyptien des affaires étrangères, 12 octobre 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s051012b.htm>



Discours prononcé à Tunis par M. Jaap de Hoop Scheffer,
Secrétaire général de l'OTAN, 28 avril 2005

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050428b.htm>

Discours prononcé en Israël par le secrétaire général de l'OTAN,
24 février 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050224a.htm>

Discours prononcé par le secrétaire général de l'OTAN à la
conférence de Munich sur la sécurité, 12 février 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050212a.htm>

Discours prononcé par le secrétaire général de l'OTAN au *World
Affairs Council* à Amman (Jordanie), 13 janvier 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050224a.htm>

Transcription de l'entretien vidéo de Nicola de Santis, chef de la
Section Dialogue méditerranéen et Initiative de coopération
d'Istanbul (Division Diplomatie publique), janvier 2005
(en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041210b.htm>

OTAN Hebdo : l'OTAN célèbre le dixième anniversaire du
Dialogue méditerranéen, 8 décembre 2004

<http://www.nato.int/docu/update/2004/12-december/f1208c.htm>

Discours prononcé par M. l'ambassadeur Minuto Rizzo,
Secrétaire général délégué de l'OTAN, au *Royal United Services
Institute* (RUSI) de Londres, le 29 novembre 2004, sur le thème
« La Méditerranée et le Moyen-Orient : la génération montante »
(en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041129a.htm>

Discours prononcé par Lord Robertson au *Royal United Services
Institute* (RUSI) à Londres, le 30 juin 2003, dans lequel il définit
cinq domaines prioritaires pour le Dialogue méditerranéen
(en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2003/s030630a.htm>

L'Initiative de coopération d'Istanbul



INFORMATIONS CLÉS

L'Initiative de coopération d'Istanbul, lancée au sommet que l'Alliance a organisé dans cette ville en juin 2004, vise à contribuer à la sécurité à long terme aux niveaux mondial et régional en proposant une coopération pratique bilatérale entre les pays du Moyen-Orient élargi et l'OTAN dans le domaine de la sécurité. Cette offre concerne principalement l'instauration d'une coopération pratique dans des domaines où l'OTAN peut apporter une valeur ajoutée, notamment en matière de sécurité avec - pour commencer - les différents États du Conseil de coopération du Golfe (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Émirats arabes unis). À ce jour, seuls Bahreïn, le Qatar, le Koweït et les Émirats arabes unis participent à cette initiative.

PARTICIPATION À L'INITIATIVE

En vertu du principe de l'inclusivité cette initiative est ouverte à tous les pays intéressés de la région qui souscrivent à ses objectifs et à son contenu, notamment la lutte contre le terrorisme et contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM). La participation de chaque pays intéressé est examinée par le Conseil de l'Atlantique Nord au cas par cas et sur le fond. L'ICI vient en complément des relations de coopération qu'entretient l'OTAN avec les pays participant au Dialogue méditerranéen.

DOMAINES DE COOPÉRATION

L'Alliance propose de coopérer dans un certain nombre de domaines qui sont énoncés dans le document d'orientation officiel de l'ICI, lequel a été rendu public au Sommet d'Istanbul. Ce document prévoit ce qui suit :

- contribuer aux opérations dirigées par l'OTAN et à la lutte contre le terrorisme ;
- endiguer les trafics d'armes et les flux de matières pouvant servir à fabriquer des ADM ;
- améliorer la capacité de ces pays à faire face aux menaces et aux défis communs ;
- mener des activités conjointes de diplomatie publique destinées à mieux faire comprendre l'OTAN aux gouvernements et aux faiseurs d'opinion.

Six domaines de coopération pratique ont été définis, parmi lesquels les participants peuvent choisir :

1. des **avis adaptés sur les questions relatives à la défense** telles que la réforme de la défense, l'établissement des budgets de la défense, la planification de la défense et les relations civilo-militaires ;
2. la **coopération entre militaires** afin de contribuer à l'interopérabilité par une participation à certains exercices militaires et activités d'entraînement et de formation connexes susceptibles d'améliorer l'aptitude des forces à mener des



opérations avec celles de l'Alliance dans le cadre de contributions à des opérations dirigées par l'OTAN. Les pays de l'ICI, tout comme ceux du Dialogue méditerranéen, peuvent aussi participer à l'initiative OTAN de formation, qui a été lancée au sommet de Riga en novembre 2006. On trouvera des précisions sur ce programme dans le chapitre précédent consacré au Dialogue méditerranéen ;

3. la coopération à la **lutte contre le terrorisme**, notamment par un partage efficace des données du renseignement et par la coopération maritime via par exemple la possibilité de participer à l'opération *Active Endeavour* ;
4. la contribution aux activités de l'Alliance sur les menaces que pose la **prolifération des armes de destruction massive** et leurs vecteurs ;
5. la coopération dans le domaine de la **sécurité aux frontières** en ce qui concerne le terrorisme, la contrebande des armes légères et de petit calibre et la lutte contre les trafics illicites ;
6. les **plans civils d'urgence**, notamment, la participation à des stages de formation et à des exercices sur les opérations de secours en cas de catastrophe.

Le succès de l'ICI est subordonné à l'implication des pays de la région. L'OTAN et les pays participants conviennent qu'il est nécessaire d'actualiser les connaissances des responsables politiques et des faiseurs d'opinion concernant l'OTAN et cette

initiative. Une opération conjointe de diplomatie publique est donc en cours dans la région.

STRUCTURE

Une liste annuelle d'activités pratiques a été établie en 2005 et certains participants, comme le Bahreïn et les Émirats arabes unis, ont soumis des listes individuelles d'activités, alors que le Qatar a déclaré qu'il préférerait une coopération adaptée. C'est le **Groupe sur l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICIG)**, en coopération avec le pays intéressé, qui dresse la liste des activités.

L'ICIG, qui a été créé peu après le lancement de l'ICI, est composé de conseillers politiques de chacun des pays membres de l'OTAN. Le groupe définit les procédures à suivre pour la mise en place de ces activités en coopération et il travaille au niveau bilatéral (26+1) avec les pays intéressés pour élaborer des plans de travail individuels et assurer le suivi de leur mise en œuvre. L'ICIG rend compte au Conseil de l'Atlantique Nord et prépare le terrain pour les décisions qu'adoptera le Conseil sur les questions relatives à l'ICI.

Le concept de programme de coopération individuel (ICP) a été établi dans le cadre de l'ICI afin d'adapter la coopération avec l'OTAN. Les divers domaines de coopération et les diverses activités sont axés sur les priorités énumérées dans le document d'Istanbul et le rythme de la coopération reste à l'appréciation du pays ICI intéressé. L'ICP définit les objectifs à court et à long



terme de la coopération entre le pays et l'OTAN, sur la base du document d'Istanbul et il positionne la coopération avec l'Alliance d'une manière plus stratégique et plus ciblée.

PRINCIPES DIRECTEURS

L'ICI est fondée sur un certain nombre de principes directeurs :

- **Capacité de réaction** : il importe de tenir compte des idées et des propositions émanant des pays de la région ou d'organisations régionales. L'ICI est une initiative à double sens dans laquelle l'OTAN recherche activement la contribution des pays intéressés par le biais d'un processus de consultation.
- **Coappropriation** : il s'agit d'une initiative en coopération fondée sur la coappropriation et sur les intérêts mutuels de l'OTAN et des pays de la région, qui tient compte de leur diversité et de leurs besoins spécifiques. Les pays intéressés choisissent librement le rythme et l'étendue de leur coopération avec l'OTAN ; ils sont donc parties prenantes d'un travail de coopération.
- **Complémentarité** : ce processus est distinct, mais il prend en compte et vient compléter d'autres initiatives du G-8 et d'organisations internationales comme l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; il vient aussi en complément du Dialogue méditerranéen de l'Alliance et pourrait utiliser des instruments mis au point dans ce cadre tout en respectant sa spécificité ; il pourrait appliquer

les enseignements tirés d'autres initiatives de l'OTAN, comme le Partenariat pour la paix, et, au besoin, des mécanismes et outils en découlant.

- **Valeur ajoutée** : cette initiative privilégie la coopération pratique dans les domaines où l'OTAN peut apporter une valeur ajoutée, en particulier dans le domaine de la sécurité.

Il y a lieu de noter que cette initiative ne doit s'entendre ni comme le prélude à une adhésion à l'OTAN/au CPEA/PPP ni comme un moyen d'obtenir des garanties de sécurité, et elle ne doit pas non plus être utilisée pour susciter un débat politique sur des questions qui pourraient être traitées de manière plus appropriée dans d'autres enceintes.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- > Sommet de Riga, 28-29 novembre 2006 : les Alliés lancent l'initiative OTAN de coopération en matière de formation à l'intention des pays participant au Dialogue méditerranéen et à l'Initiative de coopération d'Istanbul.
- > Sommet d'Istanbul, 28-29 juin 2004 : lancement de l'Initiative de coopération d'Istanbul.



CHRONOLOGIE

2008

- > 28-29 janvier 2008 : visite du secrétaire général délégué de l'OTAN, M. l'ambassadeur Claudio Bisogniero, au Qatar.
- > 24 janvier 2008 : première visite officielle du Secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, aux Émirats arabes unis.

2007

- > 10 septembre 2007 : M. l'ambassadeur Minuto Rizzo rencontre le prince héritier du Qatar.
- > 6 septembre 2007 : M. l'ambassadeur Minuto Rizzo rencontre le prince héritier de Bahreïn.
- > 5 septembre 2007 : M. l'ambassadeur Minuto Rizzo rencontre le premier ministre du Koweït.
- > 30 juillet 2007 : le concept de programmes de coopération individuels utilisé dans le cadre du Dialogue méditerranéen est appliqué à l'ICI.
- > 21-22 juin 2007 : réunions de travail entre l'OTAN et Bahreïn.
- > 5-6 juin 2007 : conférence OTAN-Bahreïn sur la diplomatie publique tenue à Manama (Bahreïn).
- > 6-7 mai 2007 : à la demande du Koweït, des experts de l'OTAN aident ce pays à établir des plans en matière de radioprotection.
- > 21 janvier 2007 : conférence OTAN-Arabie saoudite sur la coopération entre l'OTAN et les pays du Conseil de coopération du Golfe dans le cadre de l'ICI.

2006

- > 12 décembre 2006 : conférence OTAN-Koweït sur la coopération avec les pays du Golfe, tenue dans la capitale Koweït.
- > 28-29 novembre 2006 : au Sommet de Riga, les Alliés lancent l'initiative OTAN de coopération en matière de formation, qui s'adresse aux pays participant au Dialogue méditerranéen et à l'Initiative de coopération d'Istanbul.
- > 17 novembre 2006 : l'émir de l'État du Qatar, son altesse le Cheikh Hamad Bin Khalifa Al-Thani, en visite pour la première fois au siège de l'OTAN.
- > 11 septembre 2006 : Conférence à Londres sur le thème « l'OTAN, le bassin méditerranéen et le Moyen-Orient élargi : l'avenir ».

2005

- > 30 novembre 2005 : première visite du Secrétaire général de l'OTAN au Qatar ; conférence sur l'ICI organisée par l'OTAN, RAND et le gouvernement du Qatar.
- > 26 septembre 2005 : conférence de l'OTAN et du *Gulf Research Center* sur l'ICI, à Dubaï.
- > 22 juin 2005 : les Émirats arabes unis adhèrent à l'ICI.
- > 3 juin 2005 : conférence à Washington sur « l'évolution du rôle de l'OTAN au Moyen-Orient : les pays du Golfe » organisée par l'OTAN et le Henry L. Stimson Center.
- > 18 mars 2005 : conférence de haut niveau sur l'ICI au Collège de défense de l'OTAN, à Rome.
- > 16 février 2005 : Bahreïn et le Qatar adhèrent à l'ICI.



2004

- > 1^{er} décembre 2004 : le Koweït adhère à l'ICI.
- > Septembre-décembre 2004 : le Secrétaire général délégué de l'OTAN se rend à Bahreïn, au Koweït, à Oman, au Qatar, en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis.
- > 28 juin 2004 : Lancement de l'Initiative de coopération d'Istanbul.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens.

www.nato.int/buc2008/infopresse.html

Documents officiels

Déclaration du Sommet de Riga (paragraphe 11 à 17),
29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

Document d'orientation de l'OTAN sur l'Initiative de coopération
d'Istanbul, 28 juin 2004

<http://www.nato.int/docu/comm/2004/06-istanbul/docu-cooperation-f.htm>

Communiqué du Sommet d'Istanbul sur le lancement de l'ICI
(paragraphe 37 et 38), 28 juin 2004

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm>

Dossiers

L'Initiative de coopération d'Istanbul

<http://www.nato.int/ici/home-fr.htm>

Le Dialogue méditerranéen

<http://www.nato.int/med-dial/home-fr.htm>



Articles, discours et interviews

Discours prononcé par M. l'ambassadeur Minuto Rizzo au symposium sur la diplomatie publique à Koweït, 5 septembre 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070905a.html>

Article de Fritz Rademacher paru dans la Revue de l'OTAN « L'initiative de coopération en matière de formation de l'OTAN », printemps 2007

<http://www.nato.int/docu/review/2007/issue1/french/art3.html>

Discours prononcé par M. l'ambassadeur Minuto Rizzo, secrétaire général délégué de l'OTAN, à la conférence sur la coopération OTAN-Golfe dans le cadre de l'Initiative de coopération d'Istanbul, Riyad, Arabie saoudite, 21 janvier 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070121a.html>

Discours prononcé par le secrétaire général de l'OTAN à la conférence OTAN-Koweït sur la diplomatie publique, 12 décembre 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s061212a.htm>

« Le rôle de l'OTAN dans la sécurité du Golfe » - discours prononcé par M. Jaap de Hoop Scheffer, secrétaire général de l'OTAN, à Doha (Qatar), 1^{er} décembre 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s051201a.htm>

Discours prononcé par M. Jaap de Hoop Scheffer à Rome,
18 mars 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050318a.htm>

Transcription de l'entretien vidéo de Nicola de Santis, chef de la
Section Dialogue méditerranéen et Initiative de coopération
d'Istanbul (Division Diplomatie publique), janvier 2005
(en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041210b.htm>

Discours prononcé par M. l'ambassadeur Minuto Rizzo, secrétaire
général délégué de l'OTAN, au *Royal United Services Institute*
(RUSI) de Londres, le 29 novembre 2004, sur le thème
« La Méditerranée et le Moyen-Orient : la génération montante »
(en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2004/s041129a.htm>

Le Partenariat stratégique OTAN-UE



INFORMATIONS CLÉS

« Le partenariat stratégique qui lie l'OTAN et l'UE n'a jamais été aussi important qu'il l'est aujourd'hui. Les défis de notre temps exigent la définition d'une approche globale de la sécurité, dans laquelle les moyens militaires et civils seront employés ensemble et de façon coordonnée. Il n'y a pas d'acteur civil plus fort que l'Union européenne. Et il n'y a pas d'alliance militaire plus forte que l'OTAN », a déclaré le secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, lors d'un discours prononcé à Berlin au début de 2007.

L'OTAN et l'Union européenne ont des intérêts stratégiques communs. Dans un esprit de complémentarité, les deux organisations se consultent et coopèrent pour prévenir et résoudre les crises et les conflits armés. Depuis leurs élargissements respectifs, en 2004, et depuis l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, en 2007, l'OTAN et l'UE ont en commun 21 pays membres ¹.

¹

Les 26 pays membres de l'OTAN : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

Les 27 pays membres de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

CADRE DE LA COOPÉRATION

La décision de promouvoir la coopération OTAN-UE remonte à janvier 2001, au moment où le secrétaire général de l'OTAN et la présidence de l'UE ont échangé des lettres définissant la portée de la coopération et les modalités des consultations entre les deux organisations. Depuis lors, l'élément fondamental de cette coopération a été en particulier la signature de la « Déclaration OTAN-UE sur la PESD » et l'adoption des arrangements « Berlin+ ».

La « Déclaration OTAN-UE sur la PESD (politique européenne de sécurité et de défense) »

Cette déclaration conjointe (adoptée le 16 décembre 2002) rappelait les principes politiques fondamentaux du partenariat stratégique : concertation effective, égalité et respect de l'autonomie de décision de l'Union européenne et de l'OTAN, respect des intérêts des États membres de l'Union européenne et de l'OTAN, respect des principes de la Charte des Nations Unies et développement cohérent, transparent et se renforçant mutuellement en ce qui concerne les besoins en matière de capacités militaires communs aux deux organisations.

Les arrangements « Berlin+ »

Les arrangements « Berlin+ » (adoptés en mars 2003) posent les fondements de la coopération OTAN-UE dans le domaine de la



gestion des crises en ce sens qu'ils donnent à l'UE un accès aux capacités et moyens collectifs de l'OTAN pour des opérations dirigées par l'Union, notamment en ce qui concerne les dispositions de commandement et l'aide à la planification opérationnelle. Ils permettent en fait à l'Alliance de soutenir des opérations dirigées par l'UE dans lesquelles l'OTAN en tant que telle n'est pas engagée. Ces arrangements prévoient également la coopération au titre du développement de capacités.

COOPÉRATION SUR LE TERRAIN

Coopération dans les Balkans

En juillet 2003, l'Union européenne et l'OTAN ont publié une « approche concertée pour les Balkans occidentaux », qui définit les domaines clés de coopération et met l'accent sur la vision commune des deux organisations et sur leur détermination à instaurer la stabilité dans cette région.

- **Opération Concordia (mars-décembre 2003)** : le 31 mars 2003, l'opération *Concordia*, dirigée par l'UE, a succédé à l'opération *Allied Harmony*, la mission que dirigeait l'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine *. C'est au cours de cette mission que des moyens OTAN ont été mis pour la première fois à la disposition de l'Union européenne.

- **Opération Althea (décembre 2004)** : après le retrait de la Force de stabilisation en Bosnie- Herzégovine (SFOR) dirigée par l'OTAN et ayant tiré parti de l'expérience acquise avec *Concordia*, l'Union européenne a déployé, le 2 décembre 2004, une nouvelle mission appelée opération *Althea*.

La force de l'UE (EUFOR) opère dans le cadre des arrangements « Berlin+ » en faisant appel aux compétences de l'OTAN en matière de planification, ainsi qu'à d'autres moyens et capacités de l'Alliance. Le Commandant suprême adjoint des Forces alliées en Europe (DSACEUR) de l'OTAN commande l'opération *Althea*. Un état-major d'opération de l'UE est en outre implanté au SHAPE.

- **Kosovo** : l'OTAN dirige une force de maintien de la paix au Kosovo, la KFOR, depuis 1999, alors que l'Union européenne apporte une contribution à la mission de l'ONU au Kosovo sous la forme de moyens civils. Des experts de l'OTAN et de l'UE ont travaillé dans la même équipe aux côtés de M. Martti Ahtisaari, l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies, aux négociations sur le futur statut de la province du Kosovo. Des consultations sont en cours entre les services compétents de l'OTAN et de l'UE au sujet de la future mission de police à mettre en place dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense.



Coopération dans d'autres régions

- **Darfour** : les deux organisations ont apporté leur soutien à la mission de l'Union africaine au Darfour (Soudan). Elles coordonnaient en particulier les rotations des avions de transport.
- **Afghanistan** : l'OTAN et l'Union européenne ont pour rôle clé d'apporter la paix et la stabilité au pays, dans le cadre des efforts plus généraux menés par la communauté internationale afin de mettre en œuvre une approche globale en Afghanistan. La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dirigée par l'OTAN contribue à instaurer un environnement stable et sûr permettant aux autorités afghanes et aux autres acteurs internationaux de mettre sur pied des institutions démocratiques, d'étendre l'État de droit et de reconstruire le pays. Le 15 juin 2007, l'Union européenne a lancé une mission « police et État de droit » (EUPOL), dans le cadre de la PESD, ce dont l'OTAN s'est félicitée. L'UE a en outre lancé un programme de réforme de la justice, et elle contribue au financement de projets civils par l'intermédiaire des équipes de reconstruction provinciales (PRT) organisées par l'OTAN, lesquelles sont dirigées par un pays qui est également membre de l'Union européenne.

COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DES CAPACITÉS

Aux côtés des opérations, le développement de capacités est un domaine dans lequel la coopération est essentielle et où des perspectives de croissance existent. Un Groupe OTAN-UE sur les capacités a été créé en mai 2003 pour veiller à ce que les efforts menés par l'OTAN et par l'UE dans le domaine du développement de capacités soient cohérents et à ce qu'ils se renforcent mutuellement. Cela concerne par exemple les groupements tactiques de l'UE, mis sur pied dans le cadre de l'Objectif global pour 2010, et la Force de réaction de l'OTAN.

Suite à la création de l'Agence européenne de défense (AED), en juillet 2004, qui concentre ses efforts sur le développement de capacités de défense, ainsi que sur la coopération, l'acquisition et la recherche en matière d'armement, des experts de l'agence participent activement aux travaux du Groupe OTAN-UE sur les capacités.

AUTRES DOMAINES DE COOPÉRATION

Dans le but d'optimiser la coopération OTAN-UE entre militaires, une Équipe de liaison permanente de l'OTAN (NPLT) a été créée à l'état-major militaire de l'UE en novembre 2005 et une cellule de l'UE a été mise en place au SHAPE en mars 2006.

Les deux organisations sont résolues à **lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive**. Elles ont échangé des informations sur leurs activités



dans le domaine de la protection des populations civiles contre des attaques commises au moyen d'armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN). Elles coopèrent aussi au titre des **plans civils d'urgence**, notamment en échangeant des listes des mesures prises dans ce domaine.

MODALITÉS PRATIQUES DE TRAVAIL

Des responsables de l'OTAN et de l'UE se rencontrent régulièrement à différents niveaux, notamment au niveau des ministres des Affaires étrangères, des ambassadeurs, des représentants militaires et des conseillers pour la défense ; et il y a en outre des contacts réguliers entre les organes compétents (entre ceux du Secrétariat international et de l'État-major militaire international de l'OTAN, d'une part, et ceux du Secrétariat du Conseil de l'UE, de l'État-major de l'Union européenne et l'Agence de défense européenne, d'autre part).

PARTICIPATION

Depuis l'élargissement de l'OTAN et de l'Union européenne en 2004, et depuis l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne en 2007, les deux organisations ont 21 pays membres en commun. Le Canada, les États-Unis, l'Islande, la Norvège et la Turquie, qui sont membres de l'OTAN, mais pas de l'UE, participent à toutes les réunions formelles et informelles OTAN-UE, tout comme l'Autriche, la Finlande, l'Irlande et la Suède, qui sont membres de l'UE et du programme de Partenariat pour la paix (PPP) de l'OTAN.

Cependant, Chypre et Malte, qui ne sont pas membres du PPP et n'ont pas conclu d'accord de sécurité avec l'OTAN sur l'échange de documents classifiés, ne peuvent pas participer aux réunions officielles OTAN-UE. Cela est dû aux décisions prises par l'OTAN et l'UE en décembre 2002, avant la vague d'élargissement de 2004, lorsque l'OTAN comptait 19 membres et l'Union européenne 15. Des réunions informelles avec ces deux pays ont lieu de temps à autre à différents niveaux.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- > Réunion des ministres de la Défense, 14 juin 2007 : les Alliés ont déclaré qu'il conviendrait de donner davantage de substance, dans les limites du cadre existant, aux besoins capacitaires communs aux deux organisations.
- > Sommet de Riga, 28-29 novembre 2006 : Engagement capacitaire de Prague (PCC) et création de la Force de réaction de l'OTAN (NRF). Les dirigeants des pays de l'OTAN ont réitéré leur accord concernant l'accès de l'UE aux moyens et capacités de l'OTAN pour des opérations dans lesquelles l'Alliance n'est pas engagée militairement.



CHRONOLOGIE

2005

- > 3 octobre 2005 : accord sur les arrangements militaires permanents portant création d'une Équipe de liaison permanente de l'OTAN à l'EMUE et d'une Cellule de l'UE au SHAPE.

2004

- > 2 décembre 2004 : début de l'opération *Althea* dirigée par l'UE, dans le cadre des arrangements « Berlin+ », en Bosnie-Herzégovine.

2003

- > 19-25 novembre 2003 : premier exercice conjoint OTAN-UE de gestion des crises (CME/CMX 2003) fondé sur les arrangements permanents « Berlin+ ».
- > 31 mars 2003 : l'opération *Concordia* dirigée par l'UE succède à l'opération *Allied Harmony* dirigée par l'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine*.
- > 17 mars 2003 : accord sur un ensemble de documents clés concernant la coopération, connus sous le nom d'arrangements « Berlin+ ».

2002

- > 16 décembre 2002 : déclaration OTAN-UE sur la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

- > 12-13 décembre 2002 : décisions du Conseil de l'Atlantique Nord sur les relations OTAN-UE et conclusions équivalentes du Conseil européen à Copenhague.

2001

- > 24 janvier 2001 : amorce de relations institutionnalisées entre l'OTAN et l'UE. Échange de lettres entre le secrétaire général de l'OTAN et la présidence de l'UE sur la portée de la coopération et les modalités des consultations.

2000

- > 19 septembre 2000 : le Conseil de l'Atlantique Nord et le Comité politique et de sécurité intérimaire de l'UE se réunissent pour la première fois.

1999

- > 10 décembre 1999 : lors de la réunion tenue par le Conseil à Helsinki, les États membres de l'UE définissent des « objectifs globaux » militaires pour les « tâches de Petersberg » (missions humanitaires et de sauvetage, ainsi que de maintien et de rétablissement de la paix). Les États membres de l'UE créent par ailleurs des structures politiques et militaires qui comprennent notamment un comité politique et de sécurité, un comité militaire et un état-major. Le rôle de gestion des crises de l'Union de l'Europe Occidentale est transféré à l'UE.
- > 23-25 avril 1999 : au Sommet de Washington, les chefs d'État et de gouvernement décident de développer les arrangements « Berlin+ ».



1998

- > 3-4 décembre 1998 : à l'occasion d'un sommet à Saint-Malo, la France et le Royaume-Uni font une déclaration commune affirmant la détermination de l'Union européenne à établir une politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens

www.otan.nato.int/buc2008/infopresse.html

Documents officiels et sites web

Approche concertée OTAN-UE pour les Balkans occidentaux (« Framework for an enhanced NATO-EU dialogue and a concerted approach on security and stability in the Western Balkans »), 29 juillet 2003 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-089e.htm>

Décision du Conseil concernant la communication d'informations en vertu de l'accord de sécurité UE-OTAN, 24 mars 2003

<http://register.consilium.eu.int/pdf/fr/03/st07/st07588fr03.pdf>

Déclaration Union européenne-OTAN sur la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense), 16 décembre 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-142f.htm>

Dossiers

Relations OTAN-UE

<http://www.nato.int/issues/nato-eu/index-f.html>



Fiche du Secrétariat du Conseil de l'UE sur l'opération *Althea*
(en anglais)

<http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/070228AltheaUpdate8a.paf>

Articles, discours et interviews

Fichier audio de la conférence de presse conjointe donnée par le secrétaire général de l'OTAN et le haut représentant de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité commune, siège de l'OTAN, 26 mars 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/multi/audio/2007/a070326b.mp3>

Discours du secrétaire général de l'OTAN, « NATO and the EU : Time for a new chapter », dans lequel le secrétaire général définit quatre domaines de coopération possibles : le Kosovo, l'Afghanistan, les capacités militaires et le dialogue global. Berlin, 29 janvier 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070129b.html>

Les relations avec d'autres organisations internationales



INFORMATIONS CLÉS

Le Concept stratégique (1999) et la Directive politique globale (2006) de l'Alliance déclarent clairement qu'il est nécessaire de resserrer les relations établies avec les autres organisations internationales. En raison des liens qui unissent la sécurité et le développement, il est justifié que les organisations internationales collaborent plus étroitement.

L'OTAN a des intérêts stratégiques communs avec les Nations Unies, l'Union européenne et d'autres organisations internationales comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, dont les responsabilités et celles de l'OTAN sont complémentaires et se renforcent mutuellement. De plus en plus, l'OTAN intervient sur le terrain aux côtés d'un certain nombre d'autres organisations internationales et organisations non gouvernementales œuvrant en particulier dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement.

LES NATIONS UNIES

L'OTAN entretient avec les Nations Unies des liens institutionnels remontant à la création de l'Alliance, en 1949, mais elle travaille aussi avec cette organisation sur le terrain depuis le début des années 90. La coopération dans le domaine de la gestion des crises a commencé en ex- Yougoslavie et, depuis lors, les deux organisations collaborent également dans des zones plus éloignées, notamment en Afghanistan et jusqu'à fin 2007 au Darfour.

Le secrétaire général de l'OTAN tient le secrétaire général des Nations Unies régulièrement informé du déroulement des opérations dirigées par l'OTAN et d'autres décisions clés prises dans les domaines de la gestion des crises et de la lutte contre le terrorisme.

Au niveau consultatif, les deux organisations examinent une vaste gamme de questions ayant trait notamment aux plans civils d'urgence, à la lutte contre le trafic d'êtres humains, à la lutte contre les mines et à la lutte antiterroriste. Les réunions de travail sont plus fréquentes et des représentants de haut niveau de l'ONU et de l'OTAN se rencontrent chaque année. En outre, l'OTAN travaille avec d'autres organes des Nations Unies tels que l'Office contre la drogue et le crime, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Comité contre le terrorisme et l'Organisation maritime internationale.

L'UNION EUROPÉENNE

L'OTAN est associée à l'Union européenne dans le cadre d'un partenariat stratégique, ce qui a permis aux deux organisations de collaborer étroitement dans les Balkans et de mener une coopération pratique dans d'autres domaines, comme le développement de capacités. On trouvera de plus amples informations dans le chapitre connexe.



L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (OSCE)

L'OTAN a établi des relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel. Au niveau politique, les deux organisations se consultent sur les questions ayant trait plus spécifiquement à l'Europe du Sud-Est, au Caucase et à l'Asie centrale. Elles ont aussi lancé des initiatives distinctes concernant la région méditerranéenne. Ce dialogue politique avec l'Alliance se poursuit dans le cadre de la plate-forme pour la sécurité coopérative que l'OSCE a mise en place en 1999. Les deux organisations collaborent aussi au sujet des questions environnementales qui posent une menace pour la sécurité, la stabilité et la paix, par le biais de l'initiative « Environnement et sécurité » (ENVSEC).¹

Au niveau opérationnel, l'OTAN et l'OSCE collaborent dans les domaines de la prévention des conflits, de la gestion des crises et du relèvement après un conflit. La coopération est particulièrement active en Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'au Kosovo et en ex-République yougoslave de Macédoine*. En plus de coordonner les initiatives lancées sur le terrain, elles échangent des points de vue et des informations sur les grandes questions de sécurité concernant notamment la sécurité des

¹ L'initiative ENVSEC, avec laquelle le Programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité est associé, rassemble l'OSCE, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

frontières, le désarmement, la maîtrise des armements (en particulier pour ce qui est de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre) et le terrorisme.

L'UNION AFRICAINE

Depuis juin 2005 et jusqu'à fin 2007, l'OTAN a aidé l'Union africaine à mener sa mission au Soudan (MUAS). Plus récemment, en juin 2007, elle a approuvé le principe du soutien des forces de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) (voir chapitre sur l'aide de l'OTAN aux missions de l'Union africaine).

LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)

L'OTAN et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) entretiennent un dialogue politique régulier et coopèrent dans le cadre d'opérations civiles et militaires d'urgence. Plus concrètement, la coopération intervient lors de situations de crises dans différents pays et régions, comme dans les Balkans, en Afghanistan, au Pakistan et en Iraq.



DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens

<http://www.nato.int/buc2008/infopresse.html>

Documents officiels et sites web

Paragraphe de la déclaration du Sommet de Riga consacré à l'approche globale (paragraphe 10), 29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

Paragraphe de la Directive politique globale consacré à l'importance de la collaboration avec d'autres organisations internationales (paragraphe 3 et 6), 29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/basictxt/b061129f.htm>

Paragraphe du Concept stratégique de l'Alliance consacré à l'importance de la collaboration avec d'autres organisations internationales (paragraphe 14 à 18, 25, 26 et 30), 24 avril 1999

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm>

Site web officiel des Nations Unies

<http://www.un.org>

Site web officiel de l'Union européenne

<http://europa.eu>

Site web officiel de l'OSCE

<http://www.osce.org>

Site web officiel de l'Union africaine

<http://www.africa-union.org>

Dossiers

Les relations de l'OTAN avec les Nations Unies

<http://www.nato.int/issues/un/index-fr.html>

OTAN-UE : un partenariat stratégique

<http://www.nato.int/issues/nato-eu/index-f.html>

OTAN-OSCE

<http://www.nato.int/issues/nato-osce/index-f.html>

Assistance de l'OTAN à l'Union africaine pour le Darfour

<http://www.nato.int/issues/darfur/index-f.html>

Articles, discours et interviews

Article de la Revue de l'OTAN intitulé « L'amélioration de la coopération de l'OTAN avec les organisations internationales », de David Yost, automne 2007

<http://www.nato.int/docu/review/2007/issue3/french/analysis2.html>



Discours du secrétaire général de l'OTAN à la conférence annuelle de l'IISS intitulée « Managing global security and risk », Genève, Suisse, 7 septembre 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070907a.html>

Discours du secrétaire général de l'OTAN à la conférence de Munich sur la politique de sécurité, Munich (Allemagne), 9 février 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070209d.html>

Conférence de presse du secrétaire général de l'OTAN suite à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session des ministres des Affaires étrangères, axée sur une approche globale des opérations, siège de l'OTAN, Bruxelles, 26 janvier 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070126i.html>

Remarques du secrétaire général à la 7^{ème} réunion de haut niveau tenue entre les Nations Unies et des organisations régionales et intergouvernementales, New York, 22 septembre 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060922a.htm>

Transcription de la tribune vidéo de la série « Stopwatch » consacrée à l'extension des consultations politiques de l'OTAN, 2 février 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060202a.htm>

Les pays de contact



INFORMATIONS CLÉS

Compte tenu des menaces et des défis mondiaux auxquels l'Alliance est confrontée, et comme les opérations et les missions récentes dirigées par l'OTAN se déroulent dans des zones éloignées, il est dans l'intérêt de l'OTAN de développer un dialogue et de coopérer avec certains pays situés en dehors de la zone euro-atlantique et qui partagent ses valeurs.

Plusieurs pays ont fait part de leur souhait d'établir des relations avec l'OTAN. Ces pays ne sont pas membres de l'Alliance et ils ne participent à aucun des partenariats officiels que l'OTAN a mis en place, à savoir le Partenariat pour la paix, le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), le Dialogue méditerranéen ou l'Initiative de coopération d'Istanbul. Ils sont désignés par l'expression « pays de contact ». Ce sont notamment l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée. Leur degré d'implication avec l'OTAN varie, et il en va de même s'agissant des domaines de coopération.

COOPÉRATION PRATIQUE

Les pays membres de l'OTAN ont proposé aux pays de contact, cas par cas, d'examiner toute la gamme des outils et des activités de coopération actuellement à la disposition des Partenaires du CPEA. L'OTAN met sur pied des programmes de coopération individuels et adaptés, en consultant étroitement les pays de contact intéressés. Ces programmes sont ensuite approuvés par le Conseil de l'Atlantique Nord.

La coopération peut se développer dans un certain nombre de domaines ; il peut s'agir d'opérations ou d'exercices conjoints, de formation linguistique, d'avis ou encore d'échanges d'informations. La coopération peut aussi intervenir au niveau opérationnel. Par exemple, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont fourni des troupes à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dirigée par l'OTAN en Afghanistan. La République de Corée a apporté un soutien médical et technique à l'équipe de reconstruction provinciale installée dans la province de Parwan, en Afghanistan. Dans le passé, d'autres pays, tels que l'Argentine et le Chili ont apporté des contributions aux opérations dirigées par l'OTAN dans les Balkans.

Des forces des pays de contact ont été intégrées aux opérations au même titre que celles des pays membres ou des pays partenaires. Elles participent ainsi aux processus décisionnels et relèvent souvent directement du commandant des opérations.

La coopération entre l'OTAN et l'Australie

Les relations avec l'Australie se sont intensifiées, en particulier en ce qui concerne les opérations de soutien de la paix, la lutte contre le terrorisme et l'échange d'informations à ce sujet. Un dialogue politique a été engagé et un attaché de défense australien a été nommé au siège de l'OTAN pour favoriser la coopération pratique.

L'Australie apporte une contribution à la force dirigée par l'OTAN en Afghanistan. Quelque 900 militaires australiens travaillent avec



les forces néerlandaises, au sein de l'équipe de reconstruction provinciale implantée dans la province d'Uruzgan, au titre de projets de reconstruction et de développement local. Dans cette même province, c'est un commandant australien qui dirige un groupe d'opérations spéciales créé dans le cadre de la FIAS.

La coopération OTAN-Japon

C'est en 1990 qu'un dialogue politique a été établi avec le Japon et, depuis lors, des entretiens semestriels se déroulent alternativement au siège de l'Alliance et au Japon. Outre ces échanges réguliers d'informations, il convient de souligner que le Japon apporte une contribution conséquente aux opérations menées dans les Balkans. En Afghanistan, sur la base des avis donnés par les équipes de reconstruction provinciales, le Japon apporte son soutien à divers projets de développement. Tokyo apporte aussi son soutien dans le cadre du fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan, qui est destiné à renforcer les activités des forces de police, ainsi que pour le développement de capacités au niveau central comme à celui des collectivités (contribution à la dissolution des groupes armés illégaux, participation à des projets se rapportant aux droits de la personne, etc.).

La coopération OTAN-Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande souhaite avoir la possibilité de participer à des opérations multinationales de soutien de la paix. Ce pays apporte actuellement une contribution à la mission de l'OTAN en

Afghanistan, dans le cadre de laquelle elle dirige l'une des équipes de reconstruction provinciales de la communauté internationale, à Bamyan. La Nouvelle-Zélande a aussi apporté une contribution aux opérations menées par l'Alliance dans les Balkans.

L'ÉVOLUTION DES RELATIONS ENTRE L'OTAN ET LES PAYS DE CONTACT

L'OTAN n'avait auparavant que très peu de relations avec les pays situés en dehors de la zone euro-atlantique, mais certains de ces pays se sont adressés à l'Alliance pour procéder à des échanges de vues sur les questions d'intérêt commun. Il y a lieu de noter que le Japon participe à un dialogue sur la sécurité avec l'OTAN depuis le début des années 90 et que l'Argentine et le Chili ont fourni des forces pour la première mission de maintien de la paix que l'Alliance a dirigée en Bosnie-Herzégovine. En 1998, les Alliés ont établi un ensemble de directives générales sur les relations avec ces pays, qu'ils ont décidé de désigner par l'expression « pays de contact », en 2004.

Plus récemment, d'autres pays ont cherché à renforcer leur coopération avec l'OTAN. Ceci s'explique par l'importance croissante des menaces globales, et aussi par l'engagement de l'OTAN au-delà de la région euro-atlantique. Au Sommet de Riga, les chefs d'État et de gouvernement sont convenus que l'OTAN renforcerait son aptitude à collaborer avec ces pays, en particulier s'agissant des opérations, notamment de celles qui sont menées en Afghanistan.



DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens

<http://www.nato.int/buc2008/infopresse.html>

Communiqué final de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord, avec les pays non OTAN contributeurs de troupes à la FIAS et le ministre de la Défense de l'Afghanistan, en session des ministres de la Défense, Bruxelles, siège de l'OTAN, 14 juin 2007

<http://www.nato.int/docu/pr/2007/p07-067f.html>

Paragraphes de la déclaration du Sommet de Riga consacrés à l'approche globale (paragraphe 10) et aux pays de contact (paragraphes 11 à 13 et 16), 29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

Le Concept stratégique de l'Alliance sur l'approche globale de la sécurité adoptée par l'OTAN (paragraphe 25), 24 avril 1999

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm>

Dossiers

Relations entre l'OTAN et les pays de contact, avec liens vers les dossiers consacrés aux relations entre l'OTAN et l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Corée du sud

http://www.nato.int/issues/contact_countries/index-f.html

Articles, discours et interviews

Discours du secrétaire général de l'OTAN : « Meeting the security challenges of globalisation », Tokyo, Japan, 13 décembre 2007

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s071213a.html>

Discours du secrétaire général de l'OTAN à la conférence annuelle de l'IISS intitulée « Managing global security and risk », Genève, Suisse, 7 Septembre 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070907a.html>

Article de la Revue de l'OTAN intitulé : « L'OTAN et le Japon : le renforcement de la stabilité en Asie », de M. Masako Ikegami, été 2007

<http://www.nato.int/docu/review/2007/issue2/french/art4.html>

Allocution de M. l'ambassadeur Erdmann, secrétaire général adjoint pour les affaires politiques et la politique de sécurité, Tokyo (Japon), 8 mars 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070308a.html>

Discours du secrétaire général de l'OTAN à la conférence de Munich sur la politique de sécurité, Munich (Allemagne), 9 février 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070209d.html>



Déclaration du premier ministre du Japon, « Japan and NATO :
Toward further collaboration », siège de l'OTAN, 12 janvier 2007
(en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070112b.html>

Transcription du point de presse du secrétaire général de l'OTAN
et du premier ministre du Japon, siège de l'OTAN, 12 janvier 2007
(en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070112c.html>

Transcription de la tribune vidéo de la série « Stopwatch »
consacrée à l'extension des consultations politiques de l'OTAN,
2 février 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060202a.htm>

**DÉVELOPPER LES CAPACITÉS AFIN DE
RÉPONDRE AUX DÉFIS NOUVEAUX ET
ÉMERGENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**



INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN est actuellement engagée dans des opérations et des missions sur plusieurs continents. En collaboration avec les partenaires et d'autres organisations internationales, les forces de l'OTAN participent à des opérations de combat, de maintien de la paix, de soutien logistique et de secours humanitaire, ainsi qu'à des activités de formation et d'éducation. Comme la sécurité des Alliés dépend de plus en plus de la stabilité au-delà des frontières des pays membres de l'Alliance - et plus précisément au-delà de ce qu'il est convenu d'appeler la région euro-atlantique - l'OTAN est amenée à assurer la sécurité sous de nouvelles formes et dans de nouveaux endroits.

La Directive politique globale que les chefs d'État et de gouvernement ont adoptée au Sommet de Riga de novembre 2006 confirme que l'OTAN doit conserver la faculté d'exécuter l'éventail complet de ses missions, de celles de haute intensité à celles de faible intensité, depuis le maintien de la paix jusqu'à la défense collective. En outre, les Alliés sont convenus que l'OTAN doit garder la capacité de répondre aux défis « d'où qu'ils viennent ».

Bien évidemment, faire face à un ensemble d'exigences qui va toujours croissant et être en mesure de mener des opérations de type nouveau sont des tâches particulièrement ardues. C'est pourquoi les Alliés sont déterminés à poursuivre la transformation de leurs forces : pour mener les missions et les opérations, tant actuelles que futures, il faut disposer de forces armées souples et interopérables, bien formées et bien entraînées, c'est-à-dire de

forces modernes, déployables, qui puissent être mises en œuvre de façon prolongée à grande distance de leurs bases.

UN CADRE POUR LA TRANSFORMATION : LA DIRECTIVE POLITIQUE GLOBALE

La Directive politique globale donne les orientations fondamentales à suivre dans le cadre de la transformation en cours de l'OTAN.

Elle analyse le contexte de sécurité à venir, mais reconnaît aussi que des événements imprévisibles pourraient avoir lieu. L'OTAN ne pense pas que le territoire de l'Alliance puisse faire l'objet d'une menace militaire classique de grande ampleur. Les menaces, les risques et les défis auxquels l'Alliance est confrontée aujourd'hui sont bien différents de ceux de l'époque de la Guerre froide : il s'agit de l'instabilité, des rivalités ethniques et religieuses, de la lutte pour l'accès aux ressources naturelles, de la prolifération des armes de destruction massive, des États faillis, des génocides, des grandes vagues migratoires, de la criminalité organisée, des cyberattaques et du terrorisme.

Sur la base de cette analyse, la directive énonce les types d'opérations que l'Alliance doit être en mesure de mener à l'avenir, et, conséquence logique dans cette perspective, les types de capacités dont elle devra se doter. Les besoins capacitaires sont énoncés en termes généraux. Les modalités précises à suivre pour se doter de ces capacités n'ont pas été arrêtées, car c'est aux pays membres qu'il incombe de les définir,



individuellement et collectivement, dans le cadre du processus de planification de défense. La directive définit en outre les grandes priorités de l'OTAN parmi ces besoins, en commençant par des forces expéditionnaires interarmées et la capacité de les déployer et d'en assurer le soutien.

Cela dit, c'est la mise en œuvre de la directive, tant au sein de l'Alliance en tant que telle que par les Alliés eux-mêmes, qui constitue l'élément crucial. Et à terme, la mise en œuvre de la directive devrait conduire à l'élaboration de capacités plus utilisables pour les opérations et missions futures, ce qui garantira qu'au XXI^{ème} siècle l'Alliance gardera à la fois son efficacité, sa crédibilité et sa pertinence. C'est à cette fin qu'un mécanisme de gestion de la CPG a été mis en place en 2006.

L'effort porte désormais sur la mise en œuvre de la CPG par les pays membres. L'accent porte sur deux aspects en particulier : superviser et évaluer la réalisation effective des capacités requises, et améliorer les processus dont l'OTAN dispose pour définir, développer et fournir les capacités requises.

ASSURER LA FOURNITURE DE FORCES POUR LES OPÉRATIONS EN COURS

Depuis de nombreuses années, l'OTAN suit un processus systématique et délibéré de transformation dont le but est de garantir qu'elle dispose des forces, des structures et des procédures nécessaires pour relever les défis actuels et futurs pour la sécurité. Afin de compléter le processus ordinaire de

planification de défense, elle a lancé par exemple un certain nombre d'initiatives de grande envergure dans le but de combler les lacunes persistantes de ses capacités militaires. La mesure la plus récente prise à ce sujet est l'Engagement capacitaire de Prague (PCC). Dans le cadre de cet engagement, les Alliés ont pris la décision politique ferme d'améliorer les capacités dans quatre domaines opérationnels essentiels :

- la défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ;
- la supériorité informationnelle ;
- l'efficacité au combat ;
- l'aptitude au déploiement et la capacité de soutien.

Toutefois, en dépit des efforts significatifs que les Alliés ont consentis par l'intermédiaire du processus ordinaire de planification de défense et de programmes exceptionnels tels que le PCC, la cadence opérationnelle actuelle et la nécessité de soutenir les forces pendant des périodes prolongées à une distance stratégique et dans des conditions difficiles, comme en Afghanistan, mettent à rude épreuve l'aptitude des pays à fournir les forces nécessaires, en termes qualitatifs et quantitatifs, ainsi que les ressources permettant d'assurer leur soutien.

Nouvelles approches

Un certain nombre d'approches sont actuellement à l'étude, qui devraient permettre de combler les lacunes dans la mise à



disposition de troupes pour les opérations, les forces de réserve et la Force de réaction de l'OTAN (NRF).

- quand cela est approprié, les pays peuvent accroître le rythme de la transformation de leurs forces armées, par exemple en faisant en sorte qu'il soit plus facile de les déployer, d'en assurer le soutien et de les utiliser dans le cadre des opérations de l'OTAN ;
- les Alliés examinent les nouvelles incitations financières et les nouveaux arrangements multinationaux qui pourraient être mis en œuvre afin d'appuyer les priorités de l'OTAN. Il s'agira notamment de mieux affecter les fonds existants afin de répondre aux besoins liés aux opérations ;
- il est envisagé de favoriser une plus grande transparence s'agissant des forces et des capacités engagées par les Alliés pour répondre aux besoins de l'OTAN (que ce soit pour les opérations, les forces de réserve, la NRF, etc.), en tenant compte des obligations souscrites s'agissant d'opérations non OTAN ;
- les moyens de renforcer le soutien politique national à la participation à des opérations seront examinés.

Les Alliés se penchent également sur les mesures à mettre en œuvre pour que des forces de réserves adéquates soient disponibles pour les opérations.

La Force de réaction de l'OTAN

Le rythme des opérations étant exceptionnellement élevé à l'heure actuelle, l'OTAN a revu son approche de la planification et de l'organisation des futures rotations de la Force de réaction de l'OTAN (NRF).

L'option « force graduée » est une solution provisoire qui permettra à la NRF d'accomplir ses missions comme le prévoit le concept agréé pour la NRF. Fondée sur un noyau qui peut être complété selon les besoins, cette option "force graduée" continuera de fournir une force multinationale constituée d'éléments de forces terrestres, aériennes, maritimes et spéciales, qui peuvent commencer à se déployer dans un délai de cinq jours et assurer des opérations pendant 30 jours ou plus si elle est réapprovisionnée. Il peut être fait appel à la NRF pour toutes les missions de l'Alliance (qui relèvent de l'article 5 ou non), depuis les secours en cas de catastrophe jusqu'aux opérations de combat de forte intensité en passant par les missions de maintien de la paix. Elle peut être utilisée dans les premières phases d'une situation de crise qui nécessite une réaction rapide, un signal fort de la détermination de l'Alliance et une force importante.

La NRF demeurera un outil opérationnel clé pour une vaste gamme des missions de l'Alliance, et participer à ses opérations continuera d'avoir un effet catalyseur pour la transformation des forces des pays alliés.



Initiative concernant les forces spéciales

Au Sommet de Riga de 2006, les dirigeants des pays alliés ont lancé une initiative concernant les forces spéciales. Le but est d'accroître la capacité des forces d'opérations spéciales des pays membres à s'entraîner et à opérer ensemble. Plusieurs pays membres ont convenu d'améliorer la coordination et l'entraînement de leurs forces d'élite. Les forces d'opérations spéciales sont des forces extrêmement polyvalentes, mobiles et adaptables nécessaires pour mener les opérations militaires modernes.

DÉVELOPPER DES CAPACITÉS POUR LES OPÉRATIONS DE DEMAIN

L'Alliance se prépare aussi à mener les opérations de demain. Certaines mesures ont été prises dans le cadre du processus ordinaire de planification des forces, dont la directive que les ministres de la Défense des pays membres de l'OTAN ont adoptée en juin 2006 et qui prévoit que l'Alliance devrait avoir la capacité de mener un plus grand nombre d'opérations de petite ampleur, de la taille de la division ou de la brigade, tout en gardant la possibilité d'effectuer des opérations d'envergure mettant en œuvre un corps d'armée ou plus. Outre ces mesures, des efforts spéciaux ont été lancés pour réduire les lacunes s'agissant de certaines capacités critiques. Ces efforts ont notamment pour objet :

- de combler les lacunes persistantes dans les capacités clés ;

- d'assurer la supériorité informationnelle ; et
- d'améliorer les capacités permettant d'apporter un soutien militaire à la stabilisation et à la reconstruction lors de toutes les phases d'une crise.

Comblers les lacunes persistantes dans les capacités clés

L'OTAN examine les lacunes critiques dans les capacités clés, comme le transport aérien intrathéâtre (les moyens nécessaires pour déployer des forces et des capacités et les déplacer à l'intérieur d'un théâtre d'opérations donné), le transport aérien stratégique et les hélicoptères.

Du fait de l'augmentation du nombre d'opérations expéditionnaires menées dans des régions éloignées, **le transport aérien stratégique** constitue une capacité cruciale. Cette capacité est nécessaire pour que les troupes et les matériels soient transportés rapidement et en toute sécurité jusqu'au théâtre d'opérations, mais elle est aussi essentielle à la réussite des opérations de secours en cas de catastrophe naturelle ou due à l'homme, ainsi que pour l'acheminement de l'aide humanitaire aux victimes de telles catastrophes.

Un certain nombre d'initiatives ont été lancées dans le domaine du transport aérien stratégique, par exemple :



- L'Initiative sur la capacité de transport aérien stratégique (SAC) : l'Organisation OTAN de gestion du transport aérien (NAMO), créée le 20 juin 2007, a été chargée de l'acquisition et de la gestion d'aéronefs de transport stratégique Boeing C-17 pour le compte de 15 pays membres et de deux pays partenaires. Au départ, cette capacité regroupera trois aéronefs SAC qui seront dotés d'équipages multinationaux. Une structure militaire multinationale sera mise en place en Europe pour assurer le commandement et le contrôle des aéronefs. La capacité opérationnelle initiale est prévue pour le début de 2009.

- La Solution intérimaire pour le transport aérien stratégique (SALIS) : seize pays de l'OTAN et deux pays partenaires font partie de la SALIS, structure multinationale qui offre un accès garanti à un maximum de six aéronefs *Antonov An-124-100* pour des utilisations nationales et pour appuyer des opérations de l'OTAN ou de l'UE. La SALIS constitue une solution provisoire, dans l'attente de la mise en service d'aéronefs *Airbus A400-M* dans sept pays de l'OTAN.

- Des travaux ont été lancés dans le but de mettre en place une capacité déployable de gestion aéroportuaire de trafic aérien (DATM) de l'OTAN. Cette capacité permettra d'offrir des services aéroportuaires et de navigation aérienne aux aéronefs civils et militaires, quelles que soient les conditions météorologiques, à l'appui des opérations expéditionnaires menées dans des régions où le pays hôte n'est pas en mesure de fournir un soutien ou bien où ce soutien est insuffisant.

- Par ailleurs, les Alliés créent actuellement un paquet de capacités de transport maritime destiné à aider au transport rapide de forces et de matériels par mer grâce à un accès assuré à plusieurs transbordeurs rouliers. À l'heure actuelle, le Canada, le Danemark, la Hongrie, les Pays-Bas, la Norvège et le Royaume-Uni participent au projet et d'autres pays membres de l'OTAN ont été invités à se joindre à cette initiative, ou bien ont manifesté leur intérêt à s'y associer.
- Le Centre de coordination des mouvements Europe (MCCE) a été créé à la base aérienne d'Eindhoven (Pays-Bas) le 1^{er} juillet 2007 dans le but d'assurer la coordination de l'utilisation des ressources en matière de transport stratégique par air, terre et mer à l'appui des activités et des opérations de l'OTAN et de l'Union européenne. Le but de cette initiative est d'utiliser plus efficacement les moyens nationaux limités. Le centre coordonne en outre les activités de ravitaillement en vol entre les pays participants.

Renforcer la supériorité informationnelle

La supériorité informationnelle est un élément central de la transformation de l'OTAN. Elle a pour but que les pays membres puissent obtenir l'information et percevoir la situation plus rapidement que les adversaires potentiels. En garantissant le partage de l'information, des données et du renseignement de façon fiable, sûre et sans retard pendant les opérations dirigées



par l'OTAN, la supériorité informationnelle permet aux pays membres d'atteindre les objectifs visés avec des forces plus réduites.

Au Sommet de Riga, en 2006, les chefs d'État et de gouvernement ont convenu d'appuyer les efforts menés pour assurer la supériorité informationnelle. L'élément clé de la supériorité informationnelle est la mise en œuvre de la capacité en réseau de l'OTAN (NNEC) (voir chapitre intitulé « Préparer l'Alliance à faire face aux menaces actuelles et futures »).

L'OTAN cherche aussi à améliorer la supériorité informationnelle grâce à la capacité alliée de surveillance terrestre, à la défense contre les cyberattaques et à la connaissance de la situation maritime (pour de plus amples informations sur ces domaines, voir chapitre intitulé « Préparer l'Alliance à faire face aux menaces actuelles et futures »).

Apporter un soutien militaire à la stabilisation et à la reconstruction

Il est de plus en plus clair que, dans bien des cas, la paix ne peut être maintenue durablement que grâce à la stabilisation et à la reconstruction. L'OTAN développe actuellement des capacités qui permettront d'apporter un soutien militaire à la stabilisation et à la reconstruction lors de toutes les phases d'une crise. Cela englobe l'aptitude à appuyer la réforme du secteur de la sécurité (démobilisation, désarmement et réintégration) et à apporter un soutien militaire aux opérations de secours.

Pour mettre un ensemble approprié de capacités à la disposition des populations civiles, il est essentiel que la coopération civilo-militaire soit étroite. L'OTAN offre cette possibilité grâce à son programme de plans civils d'urgence (PCU) qui lui permet d'aider les pays dans leurs tâches de planification et de préparation.

Dans la mesure où les forces militaires seront vraisemblablement appelées de plus en plus à entamer les premières phases de la reconstruction après un conflit, dans le court laps de temps où le contexte ne se prête pas encore à l'intervention des ONG et d'autres acteurs plus appropriés, les PCU sont très précieux dans les domaines tels que les infrastructures essentielles, le ravitaillement, l'eau, l'agriculture, la santé et l'industrie. Ils jouent un rôle important car ils assurent l'interface entre les différents ministères et les planificateurs militaires.

OPTIMISER LES MOYENS ACTUELS

Une politique des enseignements tirés

L'OTAN est l'une des seules organisations internationales ayant une vaste expérience de la planification et de la conduite d'opérations multinationales complexes et de grande envergure. La réussite d'une opération dépend dans une très large mesure du degré d'interaction entre les autorités politiques et militaires de l'OTAN et la capacité de l'organisation à s'adapter à l'évolution des circonstances lors d'une opération. Les enseignements découlent de cette expérience, et il en est tiré parti



systématiquement à l'échelon militaire. L'OTAN réfléchit actuellement à l'élaboration, d'ici au Sommet de Bucarest, d'une politique des enseignements tirés englobant l'Alliance tout entière et qui étendrait ce processus au niveau politico-militaire.

Si le processus est appliqué à l'échelle de tout l'OTAN, il englobera les enseignements tirés à tous les niveaux, ce qui aura des incidences sur les autorités militaires de l'OTAN, les principaux comités de l'Alliance et ses processus internes et/ou sur le plan de l'interaction entre le siège de l'OTAN et les capitales des pays qui apportent des contributions aux opérations de l'Alliance. Il existe une quantité énorme d'informations précieuses qui pourraient être utilisées de façon plus appropriée pour définir et mettre en œuvre des améliorations concernant les opérations de l'OTAN et le développement de ses capacités.

Réexamen du tableau des effectifs du temps de paix de la structure de commandement de l'OTAN

La structure de commandement de l'OTAN fait l'objet d'un réexamen mené dans le but de la rendre plus efficace dans l'exécution des tâches liées aux opérations et à la transformation et plus abordable en termes de ressources humaines et financières.

Ce réexamen met principalement l'accent sur la dotation en effectifs de la structure. Il faut donc analyser les missions, les rôles et les tâches des effectifs du temps de paix de la structure,

compte tenu de sa répartition géographique actuelle. Les différents commandements continueront à jouer des rôles importants, dans le cadre d'une structure de commandement équilibrée, mais ces rôles et les tâches seront modifiés pour répondre aux besoins correspondant au nouveau niveau d'ambition de l'Alliance.

La dernière grande restructuration a été lancée à Prague en 2002. Non seulement elle a abouti à une réduction significative du nombre de quartiers généraux et de centres d'opérations aériennes combinées, mais elle a aussi traduit la transformation fondamentale de la réflexion au sein de l'Alliance. Il y a désormais un commandement opérationnel, le Commandement allié Opérations, et un commandement fonctionnel qui sert de moteur de la transformation militaire, le Commandement allié Transformation. Ces deux commandements sont responsables, envers le Comité militaire, de l'orientation générale et de la conduite de toutes les affaires militaires de l'Alliance, et ils relèvent de l'autorité politique du Conseil de l'Atlantique Nord.

La réforme du siège de l'OTAN

L'OTAN est « en cours d'évolution » depuis la fin de la Guerre froide ; elle s'adapte et se transforme de façon à répondre aux nouveaux défis pour la sécurité. De ce fait, il est nécessaire de déployer un effort constant pour que les activités au siège de l'Alliance correspondent étroitement aux besoins et aux priorités politiques et militaires de l'Alliance.



Appliquée en son sens le plus vaste qui soit, la réforme du siège fait partie des initiatives lancées pour répondre à ces nouveaux besoins et respecter ces nouvelles priorités. Son principal objectif est d'optimiser les procédures et les structures qui permettent aux Alliés d'échanger l'information, de coordonner les politiques et de prendre des décisions collectives sur la base du consensus.

Le travail de réforme vise à améliorer l'interaction avec les capitales et les délégations nationales dans les domaines d'activité clés tels que les consultations politiques, la planification des opérations, les partenariats, la planification de défense (développement de capacités), la diplomatie publique, et le financement des opérations et des capacités. L'accent a été mis en outre tout particulièrement sur l'amélioration du processus décisionnel au sein du Conseil de l'Atlantique Nord et sur la mise en œuvre des décisions de celui-ci.

L'effort de changement coïncide en outre avec la construction d'un nouveau siège, ce qui donne l'occasion de procéder plus facilement à des ajustements avant la date effective du déménagement. L'objectif est de moderniser les structures et les procédures de soutien, de favoriser l'interaction civilo-militaire à l'échelon des services compétents et de rationaliser l'ensemble de la structure des comités de l'organisation.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- > Sommet de Riga, 28-29 novembre 2006 : les dirigeants des pays alliés entérinent l'initiative relative à la capacité de transport aérien stratégique (SAC), lancent une initiative sur la transformation des forces d'opérations spéciales et énoncent d'autres besoins capacitaires de l'Alliance.
- > Bruxelles, réunion des ministres de la Défense, 8 juin 2006 : l'OTAN établit de nouveaux objectifs de planification militaires afin de pouvoir conduire un nombre plus élevé d'opérations de moindre ampleur que ce qui était prévu auparavant ; elle examine aussi les progrès accomplis sur le plan de la transformation des capacités et examine les nouvelles initiatives à lancer à ce sujet.
- > Sommet d'Istanbul, 28-29 juin 2004 : les Alliés demandent qu'une directive politique globale soit établie, qui viendra appuyer le concept stratégique.



CHRONOLOGIE

2007

- > 1^{er} juillet 2007 : création d'un Centre de coordination des mouvements Europe, à la base aérienne d'Eindhoven (Pays-Bas), chargé de coordonner le transport aérien et maritime stratégique.
- > 20 juin 2007 : l'OTAN convient de créer l'Organisation OTAN de gestion du transport aérien (NAMO) et l'Agence OTAN de gestion du transport aérien (NAMA), chargées de l'acquisition et de la gestion d'aéronefs C-17.

2006

- > 28-29 novembre 2006 : à Riga, les dirigeants des pays alliés entérinent l'initiative relative à la capacité de transport aérien stratégique (SAC), lancent une initiative sur la transformation des forces d'opérations spéciales et énoncent d'autres besoins capacitaires de l'Alliance.
- > 15-28 juin 2006 : tenue de l'exercice *Steadfast Jaguar 06* destiné à tester le concept de la NRF.
- > 8 juin 2006 : les ministres de la Défense fixent de nouveaux objectifs de planification afin de permettre à l'OTAN de conduire des opérations de moindre ampleur ; ils entérinent en outre la Directive politique globale, qui est présentée à Riga.
- > Février 2006 : mise en place d'un mécanisme de gestion de la Directive politique globale.

2005

- > Décembre 2005 : approbation de la Directive politique globale.

2003

- > 15 octobre 2003 : lancement du premier prototype de la Force de réaction de l'OTAN.
- > 9 octobre 2003 : réunion informelle des ministres de la Défense des pays de l'OTAN à Colorado Springs (Etats-Unis), consacrée à la transformation, à l'employabilité et aux opérations.
- > 11 août 2003 : l'OTAN prend le commandement de la FIAS.
- > 12-13 juin 2003 : le Comité d'examen de la défense est chargé de réexaminer le processus de planification de la défense.

2002

- > 21-22 novembre 2002 : lancement de l'ensemble de mesures adoptées à Prague concernant les capacités, dont l'Engagement capacitaire de Prague.

1999

- > 23-25 avril 1999 : l'OTAN adopte l'Initiative sur les capacités de défense.

1997

- > 8-9 juillet 1997 : actualisation du Concept stratégique de l'Alliance de 1991 à l'occasion du Sommet de Madrid.



1991

- > 7-8 novembre 1991 : publication du Concept stratégique de l'Alliance à l'occasion du Sommet de Rome.

DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens

www.nato.int/buc2008/infopresse.html

Documents officiels et sites web

Communiqué sur l'adoption par l'OTAN d'une initiative sur une capacité de transport aérien stratégique, 20 juin 2007

<http://www.nato.int/docu/pr/2007/p07-075f.html>

Communiqué final de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session des ministres de la Défense (paragraphe 16 à 21 sur la transformation), Bruxelles, 14 juin 2007

<http://www.nato.int/docu/pr/2007/p07-067f.html>

Communiqué final de la réunion du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires en session des ministres de la Défense, Bruxelles, 15 juin 2007

<http://www.nato.int/docu/pr/2007/p07-070f.html>

La Directive politique globale, entérinée au Sommet de Riga, 29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b061129f.htm>



Paragraphe de la déclaration du Sommet de Riga consacrés à la transformation permanente de la défense (paragraphe 22 à 26), 28-29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

Communiqué final de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session des ministres de la Défense (paragraphe 11 à 14 sur la transformation des capacités militaires), 8 juin 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-064f.htm>

Exercice *Steadfast Jaguar 06* : test du concept de la NRF, site web du SHAPE, 9 mai 2006 (en anglais)

http://www.nato.int/shape/issues/shape_nrf/sfjg06/pressrel.htm

Communiqué du Sommet d'Istanbul (paragraphe 18 à 24 sur les capacités militaires), 28 juin 2004

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm>

Communiqué final de la réunion du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires tenue à Bruxelles le 1^{er} décembre 2003 et qui a porté sur l'examen des progrès accomplis dans le domaine des capacités

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-147f.htm>

Communiqué final du Sommet de Prague, comprenant les textes consacrés à l'Engagement capacitaire de Prague, à la Force de réaction de l'OTAN et à la rationalisation des arrangements de commandement (paragraphe 4), novembre 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-127f.htm>

À Reykjavik, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident que, pour combattre le terrorisme, l'Alliance alignera des forces partout où elles sont nécessaires (paragraphe 5), 14-15 mai 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-059f.htm>

Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN sur l'Initiative sur les capacités de défense, 25 avril 1999

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99s069f.htm>

Le Concept stratégique de l'Alliance, 24 avril 1999

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm>

Dossiers

Le processus de planification de la défense

<http://www.nato.int/issues/dpp/index-f.html>

Améliorer les capacités opérationnelles de l'OTAN

<http://www.nato.int/issues/capabilities/index-fr.html>

L'Engagement capacitaire de Prague

http://www.nato.int/issues/prague_capabilities_commitment/index-f.html

L'amélioration des capacités de transport aérien et maritime de l'OTAN (avec liens vers des informations plus détaillées sur le transport aérien et maritime stratégique)

<http://www.nato.int/issues/strategic-lift/index-fr.html>



La Force de réaction de l'OTAN

<http://www.nato.int/issues/nrf/index-fr.html>

La structure de commandement de l'OTAN

http://www.nato.int/issues/military_structure/command/index-f.html

Articles, discours et interviews

Discours du secrétaire général de l'OTAN sur l'OTAN et la défense antimissile, Maastricht (Pays-Bas), 3 septembre 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s061121a.htm>

Article sur la création d'un nouveau centre de coordination du transport stratégique de l'OTAN, 1^{er} juillet 2007

<http://www.nato.int/docu/update/2007/07-july/index-f.html>

Interview du général Ray Henault, président du Comité militaire, publiée dans le numéro du printemps 2007 de la Revue de l'OTAN

<http://www.nato.int/docu/review/2007/issue1/french/interview.html>

Article de M. Paul Saveureux publié dans la Revue de l'OTAN intitulé : « La Directive politique globale : un abécédaire », printemps 2007

<http://www.nato.int/docu/review/2007/issue1/french/art2.html>

Conférence de presse donnée par le secrétaire général de l'OTAN à l'occasion de la réunion informelle des ministres de la Défense des pays de l'OTAN et de la réunion du Conseil OTAN-Russie (NRF et défense antimissile), Séville (Espagne), 9 février 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070209c.html>

Article de M. Diego Ruiz-Palmer paru dans la Revue de l'OTAN et consacré à l'influence durable des opérations sur la transformation de l'OTAN, hiver 2006

<http://www.nato.int/docu/review/2006/issue4/french/analysis1.html>

Déclaration du SACEUR sur les résultats du Sommet de Riga, 29 novembre 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/shape/news/2006/11/061129a.htm>

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré à la transformation permanente de l'Alliance, automne 2006

<http://www.nato.int/docu/review/2006/issue3/french/contents.html>

Transcription d'une interview vidéo avec M. Jim Lovell, directeur de la section Défense aérienne au siège de l'OTAN, 22 novembre 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s061121a.htm>

Transcription d'une interview vidéo de M. John Colston, secrétaire général adjoint pour la Politique et les plans de défense, sur la transformation militaire de l'OTAN, octobre 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s061013a.htm>



Transcription d'une interview vidéo de M. Marshall Billingslea, secrétaire général adjoint pour l'Investissement pour la défense, sur les nouvelles capacités nécessaires à l'OTAN, octobre 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s061020a.htm>

Transcription d'une interview vidéo du commandant suprême allié Transformation, le général Lance Smith, mai 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060511a.htm>

Transcription d'une interview vidéo du président du Comité militaire, le général Harald Kujat, juin 2005 (en anglais)

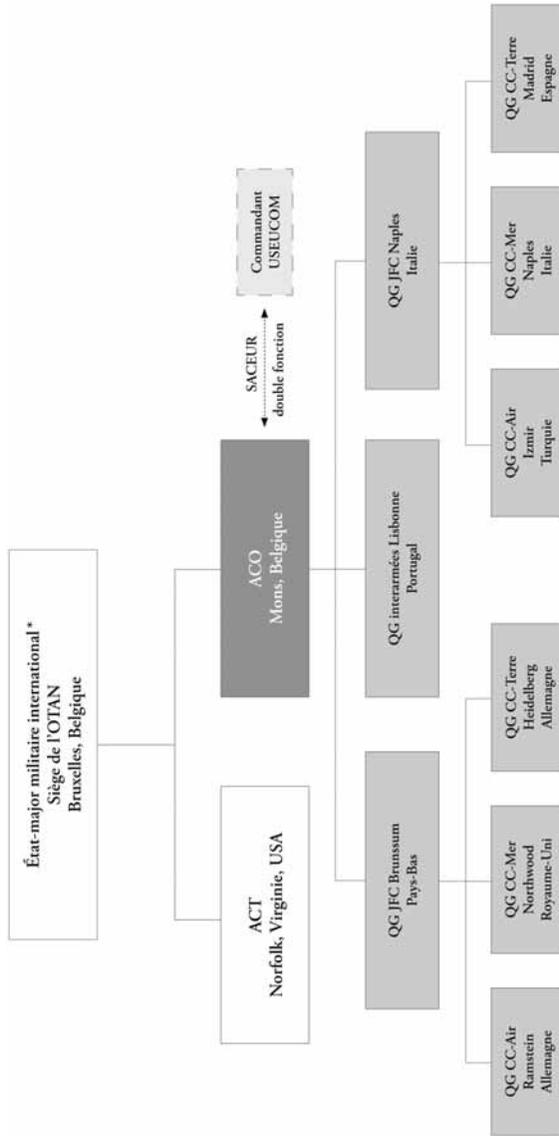
<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050606a.htm>

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré à la transformation de l'Alliance, printemps 2005

<http://www.nato.int/docu/review/2005/issue1/french/main.htm>

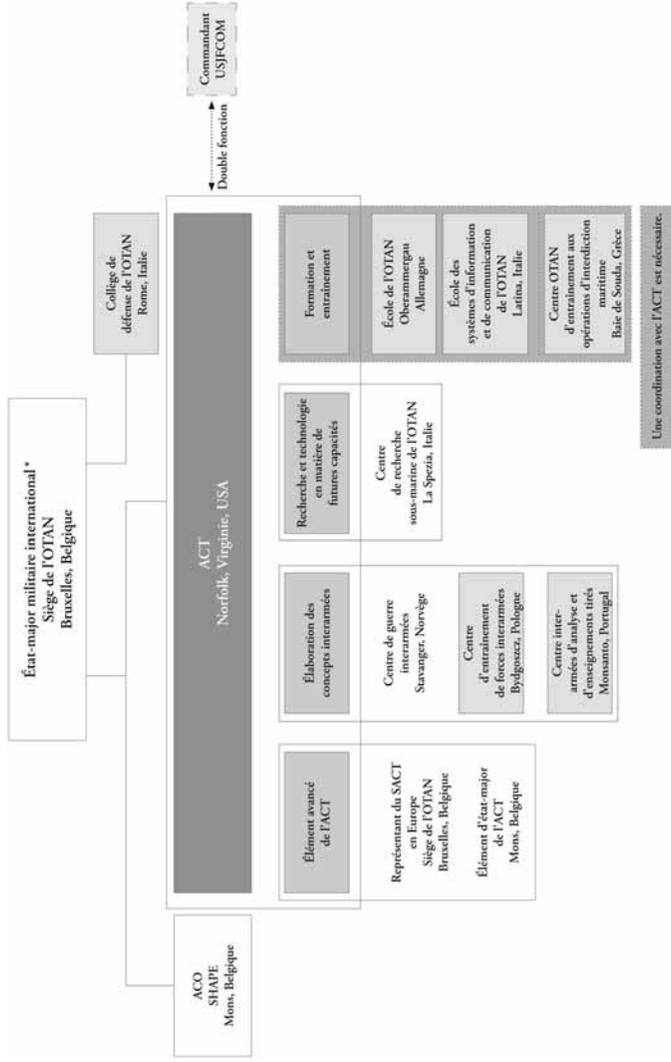
QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

Commandement allié Opérations



* L'Etat-major militaire international assure le soutien du Comité militaire, qui fournit des avis militaires au Conseil de l'Atlantique Nord et relève de celui-ci.

Commandement allié Transformation



*L'Etat-major militaire international assure le soutien du Comité militaire, qui fournit des avis militaires au Conseil de l'Atlantique Nord et relève de celui-ci.



Commandants des opérations et missions de l'OTAN

Ces tableaux tiennent compte des événements s'étant déroulés jusque fin janvier 2008.

- FIAS

QG ⁽¹⁾	Ville	Pays	Grade ⁽²⁾	Prénom	Nom	Poste ⁽³⁾	Nationalité	Force ⁽⁴⁾	Prise de commandement
FIAS	Kaboul	Afghanistan	GA	Dan K.	McNeill	COM	États-Unis	A	4 fév. 07
FIAS	Kaboul	Afghanistan	GCA	Jonathan	Riley	DCOM	Royaume-Uni		
Chefs d'état-major									
FIAS	Kaboul	Afghanistan	GD	Hans-Lothar	Domröse	CEM	Allemagne		
FIAS	Kaboul	Afghanistan	GD	Bernard S.	Champoux	CEM adjoint Operations	États-Unis	A	
FIAS	Kaboul	Afghanistan	GD	A.	Primicerij	CEM adjoint Stabilité	Italie		
FIAS	Kaboul	Afghanistan	COL	Mark	Heffron	Coordination Informations.	Royaume-Uni		
FIAS	Kaboul	Afghanistan	GD		Meulman	Dir. élément coord. aérienne	Pays-Bas		
FIAS	Kaboul	Afghanistan	GA	C.	Rousseau	CEM adjoint Soutien	Canada		

QG ⁽¹⁾	Ville	Pays	Grade ⁽²⁾	Prénom	Nom	Poste ⁽³⁾	Nationalité	Force ⁽⁴⁾	Prise de commandement
Commandants régionaux									
FIAS-RC(W)	Hérat	Afghanistan	GB	Fausto	Macor	COM	Italie		Juillet 2007
FIAS-RC(N)	Mazar-e-Charif	Afghanistan	GB	Dieter	Dammjacob	COM	Allemagne		
FIAS – RC(S)	Kandahar	Afghanistan	GD	Marc	Lessard	COM	Canada		2 fév. 2008
FIAS - RC(E)	Bagram	Afghanistan	GD	D.	Rodriguez	COM	États-Unis		
FIAS-RC(C)	Kaboul	Afghanistan	GB	F.	Bonato	COM	Italie		



• **KFOR**

QG ⁽¹⁾	Ville	Pays	Grade (2)	Prénom	Nom	Poste (3)	Nationalité	Force (4)	En poste
KFOR	Priština	Serbie	GCA	Xavier	de Marnhac	COM	France	A	31 août. 07
KFOR	Priština	Serbie	GD	Gerhard	Stelz	DCOM	Allemagne	A	3 août. 07
MNTF N	Novo Selo	Serbie	GB	Christian	Dexter	COM	France	A	26 jan. 08
MNTF W	Pec	Serbie	GB	Nicolo'	Falsaperna	COM	Italie	A	23 oct. 07
MNTF C	Lipljan	Serbie	GB	Gerry	Hegarty	COM	Irlande	A	3 août. 07
MNTF E	Urosevac	Serbie	GB	John E.	Davoren	COM	États-Unis	A	2 nov. 07
MNTF S	Prizren	Serbie	GB	Udur	Tarçin	COM	Turquie	A	29 mai 07
MSU	Pristina	Serbie	COL	Andrea	Guglielmi	COM	Italie	carabinieri	Août 07
KTM	Pristina	Serbie	LCL	João Carlos	Cabral de Almeida Loureiro Magalhães	COM	Portugal	A	24 sept. 07

• **Opération Active Endeavour, NTM-I, NHQSa et NHQS**

QG (1)	Ville	Pays	Grade (2)	Prénom	Nom	Poste (3)	Nationalité	Force (4)	En poste
Active Endeavour (= COM CC-MAR HQ, Naples)	Médi-terrannée		VA	Roberto	Cesaretti	COM	Italie	N	Juin 05
NTM-I		Iraq	GCA	James M.	Dubik	COM	États-Unis	A	Juin 07
NTM-I		Iraq	GD	Alessandro	Pomegnani	DCOM	Italie	A	Juin 07
NHQSa	Sarajevo	Bosnie-Herzégovine	GD	Richard O.	Wightman, Jr.	COM et Haut représentant militaire.	États-Unis	A	6 oct. 06
NHQS	Skopje	Ex-République yougoslave de Macédoine*	GB	Stoyan	Genkov	COM et Haut représentant militaire.	Bulgarie	A	27 nov. 07

1 MNB: brigade multinationale; MNTF: force opérationnelle multinationale; MSU: unité multinationale spécialisée; KTM: bataillon de manœuvre et de réserve tactique; RC: commandement régional; N: nord; S: sud; E: est; W :ouest; C: centre

2 GA : général d'armée, GCA : général de corps d'armée; GD : général de division; COL : colonel; GB : général de brigade; LCL : lieutenant-colonel; VA : vice-amiral

3 COM: commandant, D: adjoint, CEM: chef d'état-major, Dir: directeur, Coord: coordination, Mli. Rep.: représentant militaire

4 A: forces terrestres, N: forces navales, AF: forces aériennes, MC: corps des marines





INFORMATIONS CLÉS

L'OTAN transforme en permanence ses politiques de défense, ses structures et ses procédures afin de s'adapter aux menaces actuelles et de faire face aux défis futurs. Elle adapte également ses capacités militaires en fonction de tous ces aspects, par des initiatives telles que la création de la Force de réaction de l'OTAN (NRF), la modernisation de la structure de commandement, la recherche de capacités spécifiques et le développement de technologies avancées.

L'Alliance est confrontée à une série de menaces telles que le terrorisme, la dissémination des armes de destruction massive, les cyberattaques et la rupture des approvisionnements en ressources essentielles. Pour cette raison, elle a lancé un certain nombre de programmes destinés à améliorer la protection des populations civiles et des forces déployées :

- une série de mesures pour lutter contre le terrorisme ;
- un programme de défense antimissile ;
- une politique plus ferme de non-prolifération et de maîtrise des armements ;
- une série de mesures destinées à améliorer la supériorité informationnelle en faisant appel à la capacité en réseau de l'OTAN (NNEC) et à d'autres moyens comme la capacité alliée de surveillance terrestre, la défense contre les cyberattaques et la connaissance de la situation maritime ;
- une éventuelle politique future pour la sécurité énergétique.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Dans sa lutte contre le terrorisme, l'OTAN contribue à faire en sorte que les personnes puissent vaquer à leurs occupations quotidiennes en toute sécurité, libérées de la menace d'actes terroristes aveugles. Elle avait déjà fait état de ses préoccupations concernant la menace du terrorisme dans le Concept stratégique de 1999. Cependant, au lendemain des attentats terroristes sauvages perpétrés contre les États-Unis en septembre 2001, et après les attentats qui ont suivi à Istanbul (novembre 2003), à Madrid (mars 2004) et à Londres (juillet 2005), la lutte contre le terrorisme est devenue une activité permanente et une priorité pour l'Alliance. La Directive politique globale de l'OTAN traduit cette préoccupation.

La nature multiforme du terrorisme a conduit l'OTAN à lancer un certain nombre d'initiatives (politiques, opérationnelles, conceptuelles, militaires et technologiques) pour faire face au problème. Toutes les activités de l'Alliance en matière de lutte contre le terrorisme respectent pleinement le droit international, s'agissant notamment des normes en matière de droits de l'homme et des exigences humanitaires.

Le Sommet de Bucarest sera l'occasion, pour l'OTAN, de réaffirmer sa détermination à lutter contre le terrorisme aussi longtemps qu'il le faudra et à renforcer sa contribution à la réponse que la communauté internationale apporte à cette menace. L'OTAN est très largement impliquée dans la défense contre le terrorisme. Les Alliés, à titre individuel, et l'Alliance, à



titre collectif, contribuent au combat global contre le terrorisme mené par la communauté internationale, dans les domaines développés ci-après.

Consultations politiques régulières

L'OTAN offre un cadre permanent de consultations, un cadre qui permet de traduire des discussions en décisions collectives, et des décisions en actions effectives. Cette procédure s'appuie elle-même sur des capacités militaires importantes.

Des consultations sur le terrorisme se tiennent régulièrement entre les pays membres et partenaires de l'Alliance, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales. Ces consultations aident à développer et à promouvoir des vues communes sur les défis liés au terrorisme et sur les réponses qu'il convient d'y apporter. Elles renforcent aussi considérablement l'unité des Alliés et des partenaires face au terrorisme, ce qui constitue un signal politique important et un élément essentiel de la réponse de l'OTAN au terrorisme.

Opérations

L'OTAN participe à un certain nombre d'opérations qui sont directement ou indirectement liées à la lutte contre le terrorisme.

Ainsi, l'opération *Active Endeavour* de lutte contre le terrorisme menée en Méditerranée donne lieu à des patrouilles, des escortes et des visites coopératives de navires (voir le chapitre

sur l'opération *Active Endeavour*). Cette opération est l'une des huit mesures prises par l'OTAN pour aider les États-Unis au lendemain des attentats du 11 septembre. Depuis son lancement en 2001, l'opération a reçu le soutien de pays partenaires tels que la Russie, l'Ukraine et certains pays du pourtour méditerranéen.

D'autres missions de l'OTAN contribuent de manière indirecte à enrayer la menace terroriste, en particulier en Afghanistan, où la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) mandatée par les Nations Unies aide le gouvernement à assurer la sécurité et la stabilité, afin d'ouvrir la voie à la reconstruction et à la bonne gouvernance. Ce faisant, la FIAS contribue à éliminer les conditions propices à l'essor du terrorisme (voir le chapitre sur l'OTAN en Afghanistan). En outre, les forces de maintien de la paix de l'OTAN dans les Balkans mènent des actions contre des groupes terroristes liés au réseau d'*al-Qaïda*. Elles contribuent à stopper les mouvements illégaux de personnes, d'armes et de drogue, qui constituent souvent des sources de financement essentielles du terrorisme, et collaborent avec les autorités régionales sur les questions de sécurité des frontières.

L'OTAN fournit également une assistance pour assurer la sécurité d'importants événements publics en déployant les avions du système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS), ainsi que des éléments du bataillon OTAN multinational de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, ou d'autres capacités, à la demande de n'importe quel pays membre de l'Alliance.



Capacités

L'OTAN développe des capacités et des technologies innovantes en rapport avec la défense contre le terrorisme. Par exemple, elle améliore la capacité de l'Alliance à faire face aux cyberattaques, qui peuvent avoir des origines terroristes, et elle encourage la coopération entre les scientifiques qui travaillent sur des questions telles que la détection des explosifs. Plus généralement, le **Programme de travail sur la défense contre le terrorisme**, lancé lors du Sommet d'Istanbul et renforcé au Sommet de Riga, vise à doter les forces armées de technologies nouvelles ou adaptées permettant de détecter, de perturber et de déjouer les activités terroristes, et à renforcer les capacités de protection des populations et des infrastructures civiles. Le programme s'articule autour de onze initiatives hautement prioritaires :

- surviabilité des avions gros-porteurs contre les systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) ;
- protection des ports et des installations portuaires ;
- protection des hélicoptères contre les grenades lancées par roquette (RPG) ;
- mise en échec des dispositifs explosifs de circonstance (IED) ;
- technologie de largage de précision (PAD) pour les forces d'opérations spéciales ;
- détection et mise en échec des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), et protection contre ces armes ;

- technologie pour l'utilisation contre les terroristes des moyens de renseignement, de reconnaissance, de surveillance et d'acquisition d'objectifs (IRSTA) ;
- neutralisation des explosifs et munitions (EOD) et gestion des conséquences ;
- défense contre les attaques au mortier ;
- protection des infrastructures essentielles ;
- développement des capacités non létales.

L'OTAN poursuit également ses efforts visant à contrer les menaces et les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). Des travaux sont en cours pour déterminer la nature de l'agent chimique et biologique utilisé lors d'une attaque et définir les avertissements appropriés à donner. Le **bataillon OTAN multinational de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN)**, créé lors du Sommet de Prague, a pour mission de réagir à l'utilisation d'armes de destruction massive et de gérer les conséquences d'une telle utilisation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de responsabilité de l'OTAN. Il doit opérer dans le cadre de la Force de réaction de l'OTAN (NRF), mais peut également être assigné à d'autres tâches. La capacité comprend un **système de laboratoire mobile** destiné à être utilisé par les commandants déployés de la NRF.

Partage des données du renseignement

Au Sommet de Prague, en 2002, on a souligné que l'amélioration du partage des données du renseignement était l'un des aspects



essentiels de la coopération entre les Alliés. Une **unité permanente du renseignement sur la menace terroriste** a été créée fin 2003 au siège de l'OTAN, en remplacement d'une cellule temporaire qui avait été mise en place au lendemain des attentats du 11 septembre. Cette unité analyse les menaces terroristes et les menaces qui visent plus spécifiquement l'Organisation.

Coopération avec les Partenaires

La défense contre le terrorisme est l'un des aspects essentiels de la coopération entre l'OTAN et les Partenaires.

Le 12 septembre 2001, le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) a condamné les attentats perpétrés la veille contre New York et Washington et offert le soutien de ses 46 membres aux États-Unis.

L'OTAN et ses partenaires sont engagés dans des programmes de coopération pratique, qui sont menés dans le cadre du **Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAPR-T)**. Ce plan, adopté en 2002, est actualisé et développé chaque année. Il définit les rôles de partenariat ainsi que les instruments permettant de lutter contre le terrorisme et d'en gérer les conséquences. Par exemple, les pays membres et partenaires de l'OTAN collaborent à améliorer la sécurité de l'espace aérien, notamment par l'échange de données et de procédures de coordination relatives au traitement d'éventuelles menaces terroristes.

La lutte contre le terrorisme est également l'un des principaux motifs du renforcement des relations avec de nombreux pays partenaires tels que la Russie, l'Ukraine et les pays du Dialogue méditerranéen. Elle a en outre servi de catalyseur pour forger de nouveaux liens avec d'autres pays non-partenaires et d'autres organisations internationales, telles que les Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

État de préparation aux catastrophes et gestion des conséquences

L'OTAN s'efforce d'améliorer l'état de préparation du secteur civil de ses pays membres et partenaires contre d'éventuelles attaques perpétrées contre des populations civiles au moyen d'agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). Elle contribue également au développement et à la mise en œuvre de mécanismes de gestion des conséquences.

Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), par exemple, organise des exercices annuels pour tester les procédures de réponse aux incidents CBRN et améliorer l'interopérabilité des dispositifs de protection civile. Il existe également un Plan d'action en matière de plans civils d'urgence (PCU). Lancé pour la première fois en 2001, et révisé en 2007, ce plan vise à contribuer à la réponse des Alliés et des Partenaires à d'éventuels attentats CBRN en améliorant l'état de préparation du secteur civil face à des attaques CBRN sur les populations et les infrastructures essentielles. Ces



mesures, combinées à des exercices réguliers sur le terrain, contribuent à renforcer la capacité des pays à se soutenir mutuellement face à de telles attaques.

RÉPONSE À LA DISSÉMINATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE

L'OTAN traite la question de la dissémination des armes de destruction massive à différents niveaux. Elle a mis en place une série de mesures qui doivent permettre d'assurer une préparation face aux incidents nucléaires, biologiques et chimiques (NBC), d'en évaluer les effets et d'en gérer les conséquences.

Défense antimissile

L'OTAN a adopté une approche en trois volets en ce qui concerne la défense antimissile : elle poursuivra le projet actuel qui vise à développer, d'ici 2010, une capacité de défense contre les missiles de théâtre destinée à protéger les troupes déployées dans le cadre de missions ; elle évalue toutes les implications que le système des États-Unis pourrait avoir pour l'Alliance ; elle poursuit sa coopération actuelle avec la Russie sur la question de la défense contre les missiles de théâtre (TMD).

- **Défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD)**

La défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD) a pour objet de protéger

les troupes déployées contre les missiles balistiques à courte et moyenne portées en les interceptant pendant la phase de propulsion, la phase balistique et la phase terminale.

Il s'agit d'un système multicouche de systèmes, comprenant des capteurs de détection lointaine, un radar et divers intercepteurs, qui devrait être opérationnel aux environs de 2010 (et atteindre sa pleine capacité d'ici 2015-2016). Les pays membres de l'OTAN fourniront les capteurs et les systèmes d'arme, tandis que l'OTAN mettra au point une architecture financée en commun permettant d'intégrer tous ces éléments. Le programme prévoit également la conception et l'installation d'un banc d'essai d'intégration ALTBMD destiné à vérifier, dans un environnement de laboratoire, que la capacité à déployer répond aux exigences. Le contrat a été accordé le 19 septembre 2006 à un consortium d'entreprises, conduit par Science Applications International Cooperation (SAIC), et signé le 28 novembre 2006.

À un niveau inférieur de l'architecture ALTBMD de l'OTAN, on trouve le système de défense aérienne élargie à moyenne portée (MEADS). Étant donné sa grande mobilité, ce système est susceptible d'être choisi pour équiper la Force de réaction de l'OTAN, fer de lance de l'Alliance. Le programme est actuellement dans la phase de conception et de développement, l'objectif étant de mettre en œuvre la capacité à l'horizon 2013-2014.



- **Défense contre les missiles stratégiques pour la protection du territoire, des forces et des centres de population des pays de l'OTAN**

À Prague, en 2002, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont décidé de lancer une étude de faisabilité de la défense antimissile (MDFS), portant sur les possibilités de protéger le territoire, les forces et les centres de population de l'Alliance contre la gamme complète des menaces posées par les missiles. Cette étude conclut que la défense antimissile est techniquement faisable, dans le cadre des hypothèses et des limites de l'étude. Elle comprend des options techniques et opérationnelles pour une capacité de défense antimissile pour l'Alliance, et constitue une base technique pour des discussions politiques et militaires concernant l'opportunité d'une telle capacité.

Depuis le Sommet de Riga, en 2006, l'Alliance poursuit ses travaux en vue d'achever les tâches relatives aux incidences politiques et militaires de la défense antimissile pour l'OTAN, ainsi qu'aux incidences politiques et militaires du système américain de défense antimissile. Certaines parties de ce système, qui pourraient être implantées en République tchèque et en Pologne, protégeraient le territoire de la plupart des pays membres de l'OTAN contre toute menace potentielle liée aux missiles. L'OTAN, pour sa part, veut s'assurer que tous les pays membres seront protégés contre ces menaces.

- **Coopération en matière de TMD avec la Russie**

Des travaux sont menés, sous les auspices du Conseil OTAN-Russie, pour créer les conditions qui doivent permettre à l'OTAN et à la Russie de mener des opérations conjointes de défense contre les missiles de théâtre dans le cadre de missions de réponse aux crises. Plusieurs exercices de poste de commandement ont ainsi déjà eu lieu. Il s'agit de simulations en temps réel assistées par ordinateur, axées sur le commandement et le contrôle des forces de défense antimissile déployées sur un théâtre d'opérations spécifique.

RÉPONSE À LA PROLIFÉRATION

Maîtrise des armements, désarmement et non-prolifération

La politique menée par l'Alliance en faveur de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération continuera à jouer un rôle prépondérant dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'OTAN. Le communiqué de la réunion de décembre 2007 des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Alliance précise à ce sujet : « Nous avons pris note d'un rapport cadre sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, qui contient des recommandations sur les domaines méritant que l'OTAN explore plus avant quelle valeur ajoutée elle pourrait apporter aux efforts menés par d'autres grandes instances internationales, et sur une plus large



application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous espérons voir cet examen achevé d'ici au Sommet de Bucarest. » L'examen comportera un tour d'horizon des réalisations de l'Alliance et des contributions qu'elle a apportées dans ces domaines au cours des dernières années, le but étant de définir les possibilités qui s'offrent à l'OTAN de jouer un rôle proactif à ce sujet, et de formuler les recommandations appropriées.

Les chefs d'État et de gouvernement réexamineront l'état de la mise en application du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) ainsi que les efforts déployés pour résoudre les problèmes en suspens avec la Fédération de Russie.

AMÉLIORATION DE LA SUPÉRIORITÉ INFORMATIONNELLE

L'objectif de la supériorité informationnelle est de permettre la prise de décisions mieux informées, d'assurer la disponibilité des informations et d'améliorer la connaissance de la situation, de manière à donner un avantage aux pays membres vis-à-vis d'un adversaire potentiel. L'OTAN cherche à améliorer sa supériorité informationnelle par un certain nombre d'initiatives.

Capacité en réseau de l'OTAN (NNEC)

La NNEC représente une approche large qui vise à rendre tous les éléments opérationnels, tant du point de vue des procédures

qu'à l'échelon numérique, interopérables depuis le niveau stratégique jusqu'aux niveaux tactiques. Elle doit relier tous ces éléments en fédérant les réseaux des pays et de l'OTAN. À cet effet, l'OTAN fixe le cadre dans lequel les pays membres mettront en œuvre leurs systèmes.

La NNEC est un élément essentiel au développement des capacités futures de l'Alliance. Elle contribue à la réalisation de la supériorité informationnelle. En permettant le partage d'informations, de données et d'éléments de renseignement de façon fiable, protégée et sans retard pendant les opérations conduites par l'OTAN, la NNEC devrait maximiser la capacité de l'OTAN à conduire toute la gamme des missions avec des forces de taille plus réduite, en exploitant et en utilisant les nouvelles technologies de manière effective.

Capacité alliée de surveillance terrestre (AGS)

Le développement et l'acquisition d'un système aéroporté autonome de surveillance terrestre capable de détecter et de suivre des véhicules (chars, camions, hélicoptères) se déplaçant au sol ou près du sol, dans toutes les conditions météorologiques, constituent un élément clé de la transformation de l'Alliance et permettraient à la NRF et à d'autres forces de disposer d'une capacité facilitatrice essentielle. Ce système permettra d'avoir une meilleure connaissance de la situation avant et pendant les opérations de l'OTAN, ce qui est essentiel pour les décideurs politiques et les responsables militaires de la planification.



L'intérêt d'un système aéroporté a été reconnu depuis longtemps. Il y a eu, au fil des ans, de nombreuses tentatives en vue de développer et d'acquérir cette capacité. Entre temps, un certain nombre de systèmes aéroportés nationaux de surveillance terrestre ont été mis en service. Par exemple, au cours de l'opération de l'OTAN dans les Balkans au début des années 1990, le système radar interarmées pour la surveillance et l'attaque des objectifs (JSTARS) des États-Unis et le système français HORIZON ont été utilisés pour assurer la surveillance aérienne.

En septembre 2001, les pays membres de l'OTAN sont convenus de développer une capacité AGS appartenant à l'Alliance et exploitée par elle, destinée à être employée par une force relevant du commandement OTAN. La solution actuelle, basée sur le système commercial Global Hawk, prévoit uniquement de faire appel à des véhicules aériens sans pilote, équipés d'un capteur radar et d'un segment terrien. L'objectif est de disposer d'une capacité opérationnelle initiale AGS d'ici 2012. D'ici là, la NRF utilisera le système JSTARS des États-Unis.

Cyberdéfense ou guerre de l'information

La protection des systèmes d'information essentiels de l'OTAN en général, et la cyberdéfense en particulier, constituent des sources de préoccupation pour l'Alliance. La vaste cyberattaque menée contre les institutions publiques et privées de l'Estonie en avril et mai 2007 a incité l'OTAN à porter davantage son attention sur la cyberdéfense. A leur réunion tenue à Bruxelles le 14 juin 2007,

les ministres de la Défense des pays alliés sont convenus que des travaux urgents étaient nécessaires dans ce domaine pour garantir que l'OTAN puisse faire face de manière effective et efficace aux cyberattaques menées contre l'Organisation et qu'elle soit en mesure d'aider les Alliés individuellement, sur demande.

L'OTAN a procédé à un examen détaillé de son approche de la cyberdéfense et elle a établi un rapport qui préconise notamment l'établissement d'une politique OTAN sur ce sujet. Cette politique a été approuvée par les Alliés en janvier 2008, et il est prévu que les chefs d'Etat et de gouvernement l'entérinent au sommet de Bucarest. Elle établit les principes de base et donne des orientations aux organismes civils et militaires de l'Alliance en vue de favoriser l'adoption d'une approche commune et coordonnée de la cyberdéfense et de définir une réponse aux cyberattaques.

Connaissance de la situation maritime

L'environnement maritime étant plus complexe et imprévisible, les Alliés sont convenus de développer une coopération plus étroite, plus complète et plus régulière afin d'assurer un partage approprié des informations pertinentes. Les autorités militaires de l'OTAN développent un concept pour la connaissance de la situation maritime en tenant compte du droit souverain des Alliés à décider à quel niveau et dans quelle mesure ils contribueront. Les chefs d'Etat et de gouvernement seront invités à entériner ce concept à Bucarest.



RUPTURE DES APPROVISIONNEMENTS EN RESSOURCES ESSENTIELLES

Le Concept stratégique de 1999 affirme que la rupture des approvisionnements en ressources essentielles pourrait nuire aux intérêts de sécurité de l'Alliance. Au Sommet de Riga, en 2006, les chefs d'État et de gouvernement ont confirmé leur soutien en faveur d'un effort international coordonné visant à évaluer les risques qui pèsent sur les infrastructures énergétiques et à promouvoir la sécurité de ces infrastructures.

Pour les Alliés, au cours de la Guerre froide, garantir la sécurité énergétique consistait surtout à assurer l'approvisionnement des forces de l'Alliance en carburant. C'est pour cela que le système d'oléoducs de l'OTAN a été créé. Aujourd'hui, le concept de sécurité énergétique est plus global, et des discussions sont menées pour clarifier le rôle et la valeur ajoutée de l'OTAN dans ce domaine. En juin 2007, le Conseil de l'Atlantique Nord a chargé les autorités militaires de l'OTAN (NMA) d'évaluer les risques militaires susceptibles de peser sur les infrastructures énergétiques essentielles et de recenser les possibilités d'atténuer ces risques. Cette évaluation doit aider à définir les domaines dans lesquels l'OTAN pourrait aider à préserver les intérêts des Alliés en matière de sécurité et, sur demande, contribuer aux efforts nationaux et internationaux.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- > Sommet de Riga, 28-29 novembre 2006 : les dirigeants alliés soulignent les besoins en capacités de l'Alliance et entérinent la Directive politique globale à l'appui du Concept stratégique.

- > Réunion des ministres de la Défense, Bruxelles, 8 juin 2006 : l'OTAN fixe de nouveaux objectifs en matière de planification militaire afin de pouvoir conduire un plus grand nombre d'opérations de moindre envergure que ce qui se faisait par le passé. Elle fait également le point sur la transformation des capacités et étudie de nouvelles initiatives concernant les capacités.

- > Sommet d'Istanbul, 28-29 juin 2004 : les Alliés donnent pour instruction de poursuivre sans délai les travaux liés à la défense contre les missiles balistiques de théâtre. Ils demandent également que soit rédigée une directive politique globale et soulignent la nécessité de respecter et de renforcer les régimes multilatéraux existants de non-prolifération et de contrôle des exportations ainsi que les accords internationaux de désarmement et de maîtrise des armements, d'entériner le programme de travail sur la défense contre le terrorisme, et d'adopter un ensemble élargi de mesures pour lutter contre le terrorisme.



CHRONOLOGIE

2007

- > 28-29 juin 2007 : le Forum du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), à Ohrid, examine notamment le rôle que l'OTAN pourrait jouer dans la sécurité des infrastructures énergétiques.
- > 14-15 juin 2007 : les ministres de la Défense des pays de l'Alliance conviennent d'évaluer d'ici février 2008 les incidences politiques et militaires, pour l'Alliance, du système de défense antimissile des États-Unis.

2006

- > 28-29 novembre 2006 : à Riga, les dirigeants alliés soulignent les besoins en capacités de l'Alliance et publient la Directive politique globale à l'appui du Concept stratégique. Ils signent un contrat avec le consortium conduit par SAIC, pour la fourniture de la capacité TMD de l'OTAN.
- > 18-20 octobre 2006 : les experts se réunissent à Oslo pour mettre en pratique les normes minimales et les directives non contraignantes recommandées par l'OTAN en réponse aux incidents CBRN. Ces directives préconisent un niveau minimum de préparation à l'échelon national pour assurer la protection des populations civiles contre les risques CBRN.

- > 19 septembre 2006 : annonce de l'attribution d'un contrat à un groupe d'entreprises menées par *Science Applications International Cooperation* (SAIC) pour le programme OTAN de défense contre les missiles balistiques de théâtre.
- > 16 octobre 2006 : ouverture officielle du Centre de fusion des données du renseignement (IFC) à l'appui de l'OTAN, à Molesworth (Royaume-Uni).
- > 8 juin 2006 : les ministres de la Défense fixent de nouveaux objectifs de planification pour permettre à l'OTAN de conduire en plus grand nombre des opérations de moindre envergure. Ils entérinent également la Directive politique globale, font le point sur la transformation des capacités, et étudient de nouvelles initiatives concernant les capacités.
- > 10 mai 2006 : l'OTAN signe les conclusions de l'étude de faisabilité de la défense antimissile.

2005

- > Décembre 2005 : le Conseil entérine la Directive politique globale.
- > 7 et 21 juillet 2005 : Londres est frappée par deux attentats terroristes de grande envergure.
- > 11 mars 2005 : lancement du programme OTAN de défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD).



2004

- > Octobre 2004 : la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) décide de créer un Bureau de gestion de programme qui sera chargé de développer une capacité OTAN permettant de protéger les troupes déployées contre les missiles balistiques.
- > Juillet 2004 : création d'une unité permanente de lutte contre le terrorisme au sein du Secrétariat international du siège de l'OTAN. Le bataillon de défense CBRN de l'OTAN atteint sa capacité opérationnelle totale.
- > 28-29 juin 2004 : au Sommet d'Istanbul, les Alliés donnent pour instruction de poursuivre sans délai les travaux liés à la défense contre les missiles balistiques de théâtre. Ils demandent également que soit rédigée une directive politique globale et soulignent la nécessité de respecter et de renforcer les régimes multilatéraux existants de non-prolifération et de contrôle des exportations ainsi que les accords internationaux de désarmement et de maîtrise des armements, d'entériner le programme de travail sur la défense contre le terrorisme, et d'adopter un ensemble élargi de mesures pour lutter contre le terrorisme.
- > 5 avril 2004 : troisième conférence OTAN-Russie de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, à Norfolk, en Virginie (États-Unis).
- > 2 avril 2004 : les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident de préparer pour le Sommet d'Istanbul un ensemble élargi de mesures de lutte contre le terrorisme.

- > 16 mars 2004 : l'OTAN décide d'étendre l'opération *Active Endeavour* à l'ensemble de la Méditerranée et de faire appel au soutien de pays partenaires du CPEA/PPP et du Dialogue méditerranéen et d'autres pays sélectionnés, et décide de signer d'ici le printemps 2005, avec le consortium TIPS (« solution proposée par les industries transatlantiques ») un contrat pour le développement d'une capacité AGS.
- > 11 mars 2004 : de violents attentats terroristes sont perpétrés en Espagne.

2003

- > 1^{er} décembre 2003 : les ministres de la Défense de l'OTAN publient une déclaration sur les capacités. Création du bataillon OTAN multinational de défense CBRN.
- > 28 novembre 2003 : le Conseil approuve la création d'une unité permanente de renseignement sur la menace terroriste, en remplacement de la cellule temporaire sur la menace terroriste.
- > 9 octobre 2003 : réunion informelle des ministres de la Défense de l'OTAN à Colorado Springs (États-Unis), consacrée à la transformation, à l'employabilité et aux opérations.
- > 11 août 2003 : l'OTAN assume le commandement de la FIAS.
- > 2 mai 2003 : le Groupe de travail ad hoc sur la défense contre les missiles de théâtre lance une étude d'interopérabilité.



2002

- > 9 décembre 2002 : deuxième conférence OTAN-Russie de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, à Moscou.
- > 21-22 novembre 2002 : lancement de l'ensemble de mesures adoptées à Prague concernant les capacités. Approbation de l'initiative concernant le bataillon OTAN de défense CBRN. Lancement d'une nouvelle étude de faisabilité de la défense antimissile de l'OTAN.
- > 17 octobre 2002 : l'OTAN approuve une demande de l'Allemagne et des Pays-Bas, qui souhaitent que l'Alliance les aide à se préparer à assumer le commandement de la mission de la FIAS au début de 2003.
- > 30 juillet 2002 : création d'un Groupe de travail ad hoc OTAN-Russie sur la défense contre les missiles de théâtre.
- > 14-15 mai 2002 : à Reykjavik, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident que l'Alliance interviendra où et quand cela sera nécessaire, sur décision du Conseil de l'Atlantique Nord, pour combattre le terrorisme.
- > 4 février 2002 : première conférence OTAN-Russie de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, à Rome (Italie).

2001

- > 26 octobre 2001 : lancement de l'opération *Active Endeavour*.
- > 9 octobre 2001 : lancement de l'opération *Eagle Assist*.
- > 4 octobre 2001 : à la demande des États-Unis, l'OTAN adopte huit mesures en vue d'élargir l'éventail des options disponibles pour lutter contre le terrorisme.

- > 12 septembre 2001 : pour la première fois de son histoire, l'OTAN invoque l'Article 5. Tous les partenaires de l'OTAN membres du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) condamnent les attentats.
- > 11 septembre 2001 : le réseau terroriste *al-Qaïda* perpètre des attentats terroristes de grande envergure contre les États-Unis.
- > Septembre 2001 : l'OTAN décide de développer une capacité AGS.
- > Mai 2001 : l'OTAN lance deux études de faisabilité d'un futur système OTAN de défense contre les missiles de théâtre.

1999

- > 23-25 avril 1999 : l'OTAN adopte l'Initiative sur les capacités de défense et lance l'Initiative sur les armes de destruction massive.

1997

- > 8-9 juillet 1997 : actualisation, au Sommet de Madrid, du Concept stratégique 1991 de l'Alliance.

1991

- > 7-8 novembre 1991 : publication, au Sommet de Rome, du nouveau Concept stratégique de l'Alliance.



DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens

www.nato.int/buc2008/infopresse.html

Documents officiels

Communiqué final de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session des ministres de la Défense (paragraphe 16 à 21 sur la transformation) - Bruxelles, 14 juin 2007

<http://www.nato.int/docu/pr/2007/p07-067f.html>

Communiqué final de la réunion du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires en session des ministres de la Défense - Bruxelles, 15 juin 2007

<http://www.nato.int/docu/pr/2007/p07-070f.html>

Déclaration du Sommet de Riga sur la poursuite de la transformation de la défense (paragraphe 22 à 26) - 28-29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

Directive politique globale, entérinée au sommet de Riga - 29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b061129f.htm>

Communiqué final de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session des ministres de la Défense (paragraphe 11 à 14 sur la transformation des capacités militaires) - 8 juin 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-064f.htm>

Communiqué final du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires - 8 juin 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-063f.htm>

Communiqué de presse sur les résultats de l'étude de faisabilité de la défense antimissile de l'OTAN - 10 mai 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-048f.htm>

Communiqué du Sommet d'Istanbul (paragraphe 12 à 24 sur les capacités militaires, les moyens de faire face aux nouvelles menaces, la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, et paragraphe 13 sur les mesures renforcées contre le terrorisme) - 28 juin 2004

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096f.htm>

Déclaration sur le terrorisme faite par les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN - 2 avril 2004

<http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-057f.htm>

Déclaration sur les capacités publiée par les ministres de la Défense des pays de l'OTAN - 1^{er} décembre 2003

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-149f.htm>



Communiqué final de la réunion du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires tenue à Bruxelles le 1^{er} décembre 2003, faisant le point sur les progrès en matière de capacités

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-147f.htm>

Communiqué final de la réunion du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires tenue à Bruxelles le 12 juin 2003, contenant des informations générales sur les capacités

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p06-064f.htm>

Communiqué de presse sur l'étude de faisabilité de la défense antimissile de l'OTAN - 26 septembre 2003

<http://www.nato.int/docu/pr/2003/p03-109f.htm>

Déclaration du Sommet de Prague, faisant mention de l'Engagement capacitaire de Prague, de la Force de réaction de l'OTAN et de la rationalisation de la structure de commandement (paragraphe 4) - novembre 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-127f.htm>

Concept militaire de l'OTAN relatif à la défense contre le terrorisme, entériné au Sommet de Prague - 21 novembre 2002

<http://www.nato.int/ims/docu/terrorism-f.htm>

Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme, adopté au Sommet de Prague - 22 novembre 2002

<http://www.nato.int/docu/fonda/b021122f.htm>

Déclaration sur les capacités, publiée par les ministres de la Défense des pays de l'OTAN - 6 juin 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-074f.htm>

Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à Reykjavik, déclarent que, pour combattre le terrorisme, l'OTAN agira où et quand cela sera nécessaire (paragraphe 5) - 14-15 mai 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-059f.htm>

Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN concernant l'Initiative sur les capacités de défense - 25 avril 1999

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99s069f.htm>

Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à Reykjavik, déclarent que, pour combattre le terrorisme, l'OTAN agira où et quand cela sera nécessaire (paragraphe 5) - 14-15 mai 2002

<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-059f.htm>

Déclaration à la presse sur les huit mesures adoptées par l'OTAN à la demande des États-Unis - 4 octobre 2001

<http://www.nato.int/docu/speech/2001/s011004c.htm>

Concept stratégique de l'OTAN - 24 avril 1999

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm>



Dossiers

Chronologie de la réponse militaire de l'OTAN aux événements du 11 septembre

<http://www.nato.int/issues/terrorism/chronology.html>

L'OTAN et la lutte contre le terrorisme

<http://www.nato.int/issues/terrorism/index-fr.html>

Le programme de défense contre le terrorisme

<http://www.nato.int/issues/dat/index-f.html>

Défense antimissile

http://www.nato.int/issues/missile_defence/index-fr.html

Capacité alliée de surveillance terrestre (AGS)

<http://www.nato.int/issues/ags/index-fr.html>

AWACS

<http://www.nato.int/issues/awacs/index-f.html>

Bataillon OTAN multinational de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires - CBRN (en anglais)

<http://www.nato.int/shape/issues/cbrndb/index.htm>

Rôle de l'OTAN dans la sécurité énergétique

http://www.nato.int/issues/energy_security/index-f.html

Articles, discours et interviews

Numéro de la Revue de l'OTAN consacré aux menaces émergentes et en développement pour la sécurité, hiver 2007

<http://www.nato.int/docu/review/2007/issue4/english/main.htm>

Discours du secrétaire général de l'OTAN sur l'OTAN et son importance aujourd'hui, Lloyd City Dinner, London, 5 septembre 2007

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070905b.html>

Discours du secrétaire général de l'OTAN sur le thème de « l'OTAN et la défense antimissile » - Maastricht (Pays-Bas), 3 septembre 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070903a.html>

Discours introductif du secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, à la réunion du CPEA à Ohrid, soulignant le rôle que l'OTAN pourrait jouer dans le domaine de la sécurité énergétique - 28-29 juin 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070629b.html>

Transcription d'une interview vidéo de Peter Flory, secrétaire général adjoint pour l'investissement pour la défense, sur le thème de la défense antimissile - 16 mai 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070516a.html>



Revue de l'OTAN, édition printemps 2007 :

- interview du général Raymond Henault, président du Comité militaire

<http://www.nato.int/docu/review/2007/issue1/french/interview.html>

- Débat : l'OTAN doit-elle jouer un rôle majeur dans la sécurité énergétique ?

<http://www.nato.int/docu/review/2007/issue1/french/debate.html>

- « Les menaces terroristes contre les pays de l'OTAN : un bestiaire » - article de Friedrich Steinhäusler

<http://www.nato.int/docu/review/2007/issue1/french/art4.html>

Conférence de presse du secrétaire général de l'OTAN à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères (défense antimissile) - Oslo (Norvège), 26 avril 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070426f.html>

Conférence de presse du secrétaire général de l'OTAN à la réunion informelle des ministres de la Défense et à la réunion du Conseil OTAN-Russie (NRF et défense antimissile) - Séville (Espagne), 9 février 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070209c.html>

« Sécurité énergétique : le rôle potentiel de l'OTAN » - article publié par Jamie Shea dans la *Revue de l'OTAN*, automne 2006

<http://www.nato.int/docu/review/2006/issue3/french/special1.html>

Déclaration du SACEUR sur les conclusions du Sommet de Riga - 29 novembre 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/shape/news/2006/11/061129a.htm>

Numéro de la *Revue de l'OTAN* consacré à la transformation permanente de l'OTAN - automne 2006

<http://www.nato.int/docu/review/2006/issue3/french/contents.html>

Transcription d'une interview vidéo de John Colston, secrétaire général adjoint pour la politique et les plans de défense, sur le thème de la transformation militaire de l'OTAN - octobre 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s061013a.htm>

Transcription d'une interview vidéo de Marshall Billingslea, secrétaire général adjoint pour l'investissement pour la défense, sur le thème des nouvelles capacités de l'OTAN - octobre 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s061020a.htm>

Transcription de la vidéo interactive de la série « Stopwatch » consacrée à la lutte contre le terrorisme - 29 avril 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050429a.htm>

Transcription de l'interview vidéo de l'amiral Bartoli, chef de l'Unité sur les technologies de lutte contre le terrorisme, sur le thème de l'emploi de la technologie dans la lutte contre le terrorisme - février 2005 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2005/s050202a.htm>



Numéro de la *Revue de l'OTAN* consacré à la lutte contre le terrorisme, automne 2005

http://www.nato.int/docu/review/2005/issue3/french/contents_pr.html



INFORMATIONS CLÉS

Les opérations de gestion multinationale des crises devenant de plus en plus complexes, la communauté internationale doit apprendre à mieux coordonner ses efforts pour avoir une influence plus certaine et plus durable, que ce soit sur le terrain ou dans la conduite des activités courantes.

La coopération entre différents acteurs et la coordination de leurs activités ne sont pas des concepts nouveaux. L'OTAN a collaboré avec des pays partenaires, des pays de contact, d'autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des représentants des autorités locales pour chaque opération de gestion de crise qu'elle a menée jusqu'à présent. Le Concept stratégique de 1999 et la Directive politique globale entérinée en 2006 indiquaient clairement qu'il fallait établir des relations plus étroites avec d'autres organisations internationales et, en particulier, avec les Nations Unies et l'Union européenne. Les chefs d'État et de gouvernement réunis au sommet de Riga ont fait le même constat puisqu'ils ont chargé l'OTAN d'établir des propositions pragmatiques qui contribueraient à une approche globale. Seul le développement permet d'instaurer une paix durable. Il est donc essentiel que l'OTAN travaille en étroite collaboration avec d'autres acteurs internationaux qui jouent un rôle dans ce domaine.

C'est l'engagement de l'OTAN dans les Balkans et en Afghanistan qui a fait prendre conscience qu'il fallait aborder de manière plus

pragmatique une approche globale. En outre, la raison d'être d'une OTAN en transformation est de faire face aux nouvelles menaces qui risquent de troubler la sécurité. Son rôle est donc de lutter contre le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et les armes conventionnelles sophistiquées, de gérer les risques d'instabilité que créent les États faillis ou d'empêcher la rupture éventuelle des approvisionnements en ressources vitales.

CONTRIBUTION DE L'OTAN À UNE APPROCHE GLOBALE

Concrètement, l'OTAN cherche à accroître l'interaction entre les entités civiles et militaires, à développer une approche plus systématique de la coopération sur le terrain et des relations plus structurées au niveau institutionnel avec les Nations Unies et avec d'autres organisations internationales et non gouvernementales, tout en respectant les différents mandats et l'autonomie de décision de tous les acteurs. Il ne s'agit pas en soi de l'approche globale de l'OTAN, mais de la contribution de l'OTAN à une approche globale pour l'ensemble de la communauté internationale, qui devra bénéficier du soutien de tous les acteurs intéressés.

L'OTAN a établi un ensemble conséquent de propositions qui pourraient contribuer à améliorer l'efficacité de la planification et de l'exécution des opérations. Elle analyse, pour ce faire, les



améliorations qui devront être apportées pour accroître l'efficacité de son engagement dans la gestion des crises, tant du point de vue interne qu'externe.

L'OTAN cherche donc à adopter une approche plus large de la planification militaire qui tienne compte de tous les aspects militaires et civils de l'engagement de l'OTAN pendant toute la durée de l'opération.

Cette approche tiendrait en effet compte de tous les acteurs, qui seraient systématiquement consultés et appelés à coopérer à tous les niveaux. Cela contribuerait à améliorer la compréhension, le respect et la confiance entre tous les acteurs et, plus concrètement, à obtenir une meilleure coopération au niveau de la planification et dans la conduite des opérations. La mise en commun de l'information, par exemple, pour la planification, la coordination et le suivi d'une opération est essentielle à la réussite de celle-ci. Ces questions sont actuellement examinées dans le cadre d'une approche globale. On se penchera également sur d'autres éléments - que ce soit au niveau de la planification, des enseignements tirés ou des messages au public - qui ont des incidences aux différents stades de l'opération.

Il va sans dire qu'une approche globale influe directement sur la façon dont les militaires opèrent sur le terrain. Ainsi, les commandants stratégiques ont mis au point une approche des opérations basée sur les effets (EBAO), qui tient compte des

incidences non militaires et militaires dans la planification et la conduite des opérations.

L'EBAO ne remplace pas les doctrines et les processus existants. Elle constitue une forme évoluée de ces doctrines et de ces processus et elle s'appuie sur les concepts militaires traditionnels, tels que le commandement de la mission, l'art opérationnel, etc. L'EBAO est encore en cours d'élaboration parallèlement à l'approche globale, dont le cadre est plus large.

DÉCISIONS RÉCENTES : SOMMETS ET RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

- > Sommet de Riga, 28-29 novembre 2006 : les Alliés chargent le Conseil de l'Atlantique Nord d'élaborer une approche globale pour la conduite des opérations de l'OTAN.
- > Réunion informelle des ministres des Affaires étrangères à Sofia, 27-28 avril 2006 : les Alliés déclarent que l'OTAN doit devenir une Alliance avec des partenaires mondiaux.



DOCUMENTS OFFICIELS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Consulter la version électronique du guide du sommet et cliquer sur les liens.

www.nato.int/buc2008/infopresse.html

Communiqué final de la réunion du Conseil, avec les pays non OTAN contribuant à la FIAS et le ministre afghan de la Défense, en session des ministres de la Défense, au siège de l'OTAN, 14 juin 2007

<http://www.nato.int/docu/pr/2007/p07-067f.html>

Déclaration du sommet de Riga sur une approche globale (paragraphe 10) et les pays de contact (paragraphe 11, 12, 13 et 16), 29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>

La directive politique globale sur l'importance de travailler avec d'autres organisations internationales (paragraphe 3 et 6), 29 novembre 2006

<http://www.nato.int/docu/basicxt/b061129f.htm>

Le concept stratégique de l'Alliance sur l'importance de travailler avec d'autres organisations internationales (paragraphe 14 à 18, 25, 26 et 30), 24 avril 1999

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm>

Articles, discours et interviews

Discours prononcé par le secrétaire général de l'OTAN à la conférence annuelle de l'IISS consacrée à la gestion de la sécurité et des risques au niveau mondial, Genève, 7 septembre 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070907a.html>

Discours prononcé par M. l'ambassadeur Erdmann, secrétaire général adjoint pour les affaires politiques et la politique de sécurité, Tokyo, 8 mars 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070308a.html>

Discours prononcé par le secrétaire général de l'OTAN à la conférence de Munich sur la politique de sécurité, 9 février 2007 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070209d.html>

Conférence de presse donnée par le secrétaire général de l'OTAN à l'issue de la réunion du Conseil en session des ministres des Affaires étrangères - cette conférence était principalement axée sur l'approche globale des opérations, siège de l'OTAN, 26 janvier 2007 (anglais/français)

<http://www.nato.int/docu/speech/2007/s070126i.html>



Remarques du secrétaire général à la 7^e réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales, New York, 22 septembre 2006 (français/anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060922a.htm>

Transcription du débat vidéo interactif « Stopwatch » sur l'élargissement des consultations politiques de l'OTAN, 2 février 2006 (en anglais)

<http://www.nato.int/docu/speech/2006/s060202a.htm>

ANNEXES



ANNEXE 1

Contributions des pays membres aux budgets civil et militaire de l'OTAN et au programme d'investissement au service de la sécurité

NATO COMMON-FUNDED BUDGETS & PROGRAMMES					
COST SHARE ARRANGEMENTS VALID FROM 1/1/2008 TO 31/12/2009					
Nation	Civil Budget	Military Budget		NSIP	
	at "26"	at "26"	at "25"	at "26"	at "25"
Belgium	2.3550	2.6702	2.9178	2.6702	2.9178
Bulgaria	0.3188	0.3188	0.3672	0.3188	0.3672
Canada	5.7671	5.0000	6.0000	5.0000	6.0000
Czech Republic	0.8829	0.8829	1.0230	0.8829	1.0230
Denmark	1.3246	1.8184	1.9307	1.8184	1.9307
Estonia	0.1021	0.1021	0.1176	0.1021	0.1176
France	13.0265	12.4547	0	12.4547	0
Germany	15.2809	16.6856	18.5785	16.6856	18.5785
Greece	0.6500	0.6500	0.7700	1.1029	1.1500
Hungary	0.6700	0.6700	0.7700	0.6700	0.7700
Iceland	0.0657	0.0550	0.0650	0.0250	0.0250
Italy	7.5000	7.8609	8.3630	8.2550	9.9819
Latvia	0.1341	0.1341	0.1542	0.1341	0.1542
Lithuania	0.2046	0.2046	0.2353	0.2046	0.2353
Luxembourg	0.1250	0.1587	0.1700	0.1587	0.1700
Netherlands	3.1965	3.3833	3.7556	3.3833	3.7556
Norway	1.2821	1.6190	1.7159	1.6190	1.7159
Poland	2.3782	2.3782	2.7554	2.3782	2.7554
Portugal	0.8000	0.6500	0.7500	0.6500	0.7500
Romania	1.0090	1.0090	1.1628	1.0090	1.1628
Slovakia	0.4219	0.4219	0.4858	0.4219	0.4858
Slovenia	0.2459	0.2459	0.2829	0.2459	0.2829
Spain	4.3097	4.2297	4.8498	4.2297	4.8498
Turkey	2.0000	1.8000	2.1000	1.8000	2.1000
United Kingdom	14.1394	12.0542	14.0112	12.0542	14.0112
United States	21.8100	22.5428	26.6683	21.7258	24.7094
	100.0000	100.0000	100.0000	100.0000	100.0000

Canadian Civil Budget cost share capped at target GNI

Italy's transition step adjusted to counterbalance remaining Military Budget and NSIP imbalances



ANNEXE 2

Données économiques et financières concernant la défense (1985-2007)

Les tableaux ci-après donnent des informations sur les dépenses de défense, le PIB et les effectifs de défense des pays de l'OTAN.

Ils ont été établis à titre d'information informelle pour le sommet de Bucarest.

• **Tableau 1b : Dépenses de défense des pays de l'OTAN (Prix de 2000)**

(0)	Currency unit / Unité monétaire (million)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Country / Pays	(-)	1995	1990	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007e
Belgium / Belgique	Francs belges - Euros	192256	189496	141588	139711	3245	3177	3062	3039	3172
Bulgaria / Bulgarie	Levas	//	//	//	//	//	821	850	835	899
Canada / Canada	Dollars canadiens	14901	15998	13515	12314	13393	13717	14204	14800	16691
Czech Republic / République tchèque	Couronnes tchèques	//	//	//	44314	48197	45245	46872	47147	45872
Denmark / Danemark	Couronnes danoises	20180	21000	19979	19339	19457	19397	19421	20180	19635
Estonia / Estonie	Kroonnis	//	//	//	//	//	2004	2096	2265	2767
France / France	Francs français - Euros	253316	266045	250484	240752	38248	39505	38699	38650	38673
Germany / Allemagne	Deutschmarks - Euros	79055	81792	59590	59758	29949	29264	29075	28776	28612
Greece / Grèce	Drachmes - Euros	1750008	1511856	1505446	2017583	3893	4209	4604	4787	5043
Hungary / Hongrie	Forint	46229	48659	42917	47100	226926	240663	241330	218323	192678
Italy / Italie	1000 livres italiennes - Euros	352759	459286	474297	473663	1895	22309	20501	18351	17705
Latvia / Lettonie	Lats	//	//	//	//	//	81	90	123	145
Lithuania / Lituanie	Litai	//	//	//	//	//	908	842	903	977
Luxembourg / Luxembourg	Francs luxembourgeois - Euros	3095	4022	4517	5613	164	173	175	175	221
Netherlands / Pays-Bas	Florins - Euros	16307	16903	14346	14284	6814	6581	6599	6894	6771
Norway / Norvège	Couronnes norvégiennes	24817	26755	24939	26722	29488	29967	27645	27496	27368
Poland / Pologne	Zlotys	//	//	//	13416	14527	15287	15782	16535	18777
Portugal / Portugal	Escudos - Euros	352759	459286	474297	473663	1895	2010	2156	2085	1967
Romania / Roumanie	Lei - Nouveaux lei	//	//	//	//	//	20661095	2123	2111	2283
Slovak Republic / République slovaque	Couronnes slovaques	//	//	//	//	//	18806	20447	21093	23166
Slovenia / Slovénie	Tolairs - Euros	//	//	//	//	//	74335	76369	87979	381
Spain / Espagne	Pesetas - Euros	1443950	1392320	1243263	1264299	8461	8660	8552	9016	9708
Turkey / Turquie	1000 livres turques - Nouvelles livres turques	3074184	4565927	5952539	6248274	5035733	4486689	4332	4573	4724
United Kingdom / Royaume-Uni	Livres sterling	35060	31794	24337	23532	24325	24053	26970	27725	26415
United States / Etats-Unis	Dollars EU	391796	397652	312398	301697	383708	416195	435883	439304	441919



• **Tableau 2a : Evolution annuelle du produit intérieur brut (%)**
(basée sur les prix constants)

Country / Pays	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
(0)	Average / Moyenne 1985 - 1989	Average / Moyenne 1990 - 1994	Average / Moyenne 1995 - 1999	Average / Moyenne 2000 - 2004	2003	2004	2005	2006	2007e
Belgium / Belgique	2.7	1.3	2.2	1.3	1.0	3.0	1.1	3.2	2.3
Bulgaria / Bulgarie	//	//	//	//	//	6.6	6.2	6.1	6.1
Canada / Canada	3.5	0.4	3.3	2.3	1.9	3.1	3.1	2.8	2.2
Czech Republic / République tchèque	//	//	//	2.7	3.6	4.2	6.1	6.1	4.9
Denmark / Danemark	2.1	1.6	2.8	0.7	0.4	2.1	3.1	3.5	2.3
Estonia / Estonie	//	//	//	//	//	8.1	10.5	11.4	8.7
France / France	3.1	0.9	2.2	1.5	1.1	2.5	1.7	2.0	2.0
Germany / Allemagne	2.6	6.6	1.5	0.6	-0.2	1.2	0.9	2.8	2.5
Greece / Grèce	0.8	1.3	3.1	4.4	4.9	4.7	3.7	4.3	4.1
Hungary / Hongrie	//	//	//	4.3	4.2	4.8	4.1	3.9	2.4
Iceland / Islande	5.0	-0.5	5.1	2.8	2.7	7.6	7.2	2.6	1.0
Italy / Italie	3.3	0.9	1.3	0.9	0.04	1.20	0.1	1.87	1.9
Latvia / Lettonie	//	//	//	//	//	8.7	10.6	11.9	9.6
Lithuania / Lituanie	//	//	//	//	//	7.3	7.6	7.5	8.6
Luxembourg / Luxembourg	7.8	5.1	4.6	2.8	1.3	3.6	4.0	6.2	5.0
Netherlands / Pays-Bas	2.9	2.0	3.9	1.1	0.3	2.2	1.5	3.0	2.8
Norway / Norvège	2.2	3.4	4.4	1.8	1.0	3.9	2.7	2.9	3.2
Poland / Pologne	//	//	2.2	2.2	3.9	5.3	3.6	6.1	6.1
Portugal / Portugal	5.7	1.7	4.1	1.0	-0.7	1.3	0.5	1.3	1.8
Romania / Roumanie	//	//	//	//	//	8.5	4.1	7.7	6.0
Slovak Republic / République slovaque	//	//	//	//	//	5.4	6.0	8.3	8.5
Slovenia / Slovénie	//	//	//	//	//	4.4	4.1	5.7	5.8
Spain / Espagne	4.5	1.3	3.5	3.2	3.1	3.3	3.6	3.9	3.7
Turkey / Turquie	6.0	3.2	5.1	1.3	5.8	8.9	7.4	6.1	4.9
United Kingdom / Royaume-Uni	4.2	0.4	3.0	2.4	2.8	3.3	1.8	2.8	2.8
United States / Etats-Unis	3.6	1.9	4.1	1.7	2.5	3.6	3.1	2.9	2.1



• Tableau 2b : Evolution annuelle des dépenses de défense (%)
(basée sur les prix constants)

Country / Pays	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
	Average / Moyenne 1985 - 1989	Average / Moyenne 1990 - 1994	Average / Moyenne 1995 - 1999	Average / Moyenne 2000 - 2004	2003	2004	2005	2006	2007e
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Belgium / Belgique	1.4	-7.3	-0.8	-2.7	1.1	-2.1	-3.6	-0.8	4.4
Bulgaria / Bulgarie	//	//	//	//	//	-7.1	3.5	-1.7	7.7
Canada / Canada	2.0	-3.2	-4.4	3.1	2.3	2.4	3.5	4.2	12.8
Czech Republic / République tchèque	//	//	//	1.0	7.3	-6.1	3.2	1.0	-2.7
Denmark / Danemark	1.0	-0.5	0.2	1.0	-3.1	-0.4	-5.0	9.5	-7.7
Estonia / Estonie	//	//	//	//	//	9.3	4.6	8.1	23.0
France / France	1.1	-0.4	-1.1	1.2	3.2	3.3	-2.0	-0.1	0.1
Germany / Allemagne	-0.4	-7.2	-0.7	-0.8	-1.4	-2.3	-0.6	-1.0	-0.6
Greece / Grèce	-4.8	-1.1	6.4	-9.8	-15.0	8.9	9.4	4.0	5.4
Hungary / Hongrie	//	//	//	3.3	6.3	-5.3	0.3	-10.2	-11.1
Italy / Italie	3.1	-0.5	0.7	-1.7	-2.3	-3.9	-8.1	-10.5	-3.5
Latvia / Lettonie	//	//	//	//	//	7.3	10.2	37.6	18.1
Lithuania / Lituanie	//	//	//	//	//	3.0	-7.2	7.2	8.2
Luxembourg / Luxembourg	7.5	4.1	5.2	7.3	5.2	6.0	0.8	0.4	25.7
Netherlands / Pays-Bas	2.0	-2.9	0.6	0.9	-0.2	-0.5	0.3	4.3	-1.6
Norway / Norvège	1.6	0.3	1.2	5.0	-4.7	1.6	-7.7	-0.5	-0.5
Poland / Pologne	//	//	//	2.8	5.4	5.2	3.2	4.8	13.2
Portugal / Portugal	5.4	0.4	-1.3	-5.5	-2.4	6.6	7.2	-3.3	-4.2
Romania / Roumanie	//	//	//	//	//	4.6	4.6	-0.5	8.6
Slovak Republic / République slovaque	//	//	//	//	//	-0.9	8.7	3.2	9.8
Slovenia / Slovénie	//	//	//	//	//	6.3	2.7	15.2	3.6
Spain / Espagne	0.5	-3.4	-1.0	4.0	-3.8	2.4	-1.2	5.4	7.7
Turkey / Turquie	6.5	3.4	5.5	-8.1	-3.5	-10.9	-3.4	5.6	3.5
United Kingdom / Royaume-Uni	-3.1	-4.2	-1.6	0.9	1.8	-1.1	12.1	2.8	-4.7
United States / Etats-Unis	2.0	-5.3	-2.6	7.2	13.9	8.5	4.7	0.8	0.6

• **Tableau 3a : Produit intérieur brut par habitant en \$ EU (Déflaté par les parités de pouvoir d'achat)**

Country / Pays	1985	1990	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007e
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Belgium / Belgique	13525	18239	22517	27542	30160	31043	31713	33525	35053
Bulgaria / Bulgarie	//	//	//	//	//	8707	9034	10553	11285
Canada / Canada	15561	19601	22771	28444	31188	32817	35079	36813	38115
Czech Republic / République tchèque	//	//	//	14976	18012	19082	20162	21991	23575
Denmark / Danemark	14810	18512	23046	28790	30462	32185	33626	37405	37405
Estonia / Estonie	//	//	//	//	//	14501	16730	19100	21480
France / France	12944	17323	20269	25233	27429	28324	29644	31001	32165
Germany / Allemagne	15581	20824	22545	25920	28569	29881	30447	32214	33835
Greece / Grèce	10522	12817	14703	18387	22573	24108	27358	28998	28998
Hungary / Hongrie	//	//	//	12265	15526	16251	17014	18256	19183
Iceland / Islande	16465	21362	23275	28739	30744	33644	35571	36603	37399
Italy / Italie	12836	17642	21161	25566	27168	27425	27750	29033	30165
Latvia / Lettonie	//	//	//	//	//	11775	13534	15892	17453
Lithuania / Lituanie	//	//	//	//	//	13232	14471	16448	18501
Luxembourg / Luxembourg	18909	30490	38933	53317	60230	63957	68503	73615	78434
Netherlands / Pays-Bas	13172	17677	21603	29373	31738	33244	34727	36821	38678
Norway / Norvège	14369	17936	23652	36085	38342	42301	47551	50052	52557
Poland / Pologne	//	//	//	10555	11998	13028	13573	14870	16162
Portugal / Portugal	6859	10707	13102	17068	18812	19204	19956	20784	21579
Romania / Roumanie	//	//	//	//	//	8692	9271	10713	11808
Slovak Republic / République slovaque	//	//	//	//	//	14617	15881	17723	19675
Slovenia / Slovénie	//	//	//	//	//	22002	23348	25292	27650
Spain / Espagne	9217	13304	16026	21296	24776	25985	28771	30138	31338
Turkey / Turquie	3111	4375	5151	6522	6583	7394	7786	8415	8922
United Kingdom / Royaume-Uni	11851	16127	19488	25573	29320	31336	31580	33270	34862
United States / Etats-Unis	17695	23196	27750	34755	37626	39735	41869	44007	45567



• **Tableau 3b: Produit intérieur brut par habitant en \$ EU (Prix et taux de change de 2000)**

Country / Pays	1985	1990	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007e
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Belgium / Belgique	16036	18461	20022	22637	23103	23686	23809	24401	24920
Bulgaria / Bulgarie	//	//	//	//	//	1977	2112	2252	2401
Canada / Canada	18254	19628	20205	23621	24427	24928	25448	25889	26181
Czech Republic / République tchèque	//	//	//	5521	6013	6264	6627	7006	7336
Denmark / Danemark	22587	24103	26590	29990	30164	30733	31580	32583	33263
Estonia / Estonie	//	//	//	//	//	5613	6215	6931	7546
France / France	16428	18769	19460	21859	22265	22667	22918	23234	23546
Germany / Allemagne	19441	22213	21088	23120	23269	23565	23790	24478	25111
Greece / Grèce	9542	9922	10086	11639	13125	13692	14146	14729	15294
Hungary / Hongrie	//	//	//	4695	5356	5626	5670	6109	6269
Iceland / Islande	23891	26461	25548	30859	31991	34038	36067	35980	35908
Italy / Italie	14194	16527	17566	19271	19465	19506	19380	19656	19948
Latvia / Lettonie	//	//	//	//	//	4535	5042	5675	6296
Lithuania / Lituanie	//	//	//	//	//	4486	4856	5251	5734
Luxembourg / Luxembourg	23590	32473	36743	46225	48414	48472	50649	52940	55094
Netherlands / Pays-Bas	16465	18864	20427	24185	24293	24755	25063	25777	26447
Norway / Norvège	25882	27580	32229	37472	39550	39813	40608	41438	42500
Poland / Pologne	//	//	//	4477	4782	5039	5224	5549	5892
Portugal / Portugal	6362	8478	9193	11016	11008	11093	11093	11201	11359
Romania / Roumanie	//	//	//	//	//	2167	2262	2439	2592
Slovak Republic / République slovaque	//	//	//	//	//	4483	4750	5139	5572
Slovenia / Slovénie	//	//	//	//	//	11265	11708	12335	12985
Spain / Espagne	9166	11294	12056	14422	15171	15415	15713	16071	16443
Turkey / Turquie	2127	2495	2664	2954	2977	3194	3417	3580	3707
United Kingdom / Royaume-Uni	17160	19835	21346	24642	26160	26886	27206	27834	28487
United States / Etats-Unis	25382	28429	30128	34755	35361	36300	37052	37752	38181

• **Tableau 3c : Dépenses de défense par habitant en \$ EU
(Prix et taux de change de 2000)**

Country / Pays	1985	1990	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007e
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Belgium / Belgique	445	434	319	311	288	281	269	266	277
Bulgaria / Bulgarie	//	//	//	//	//	50	52	51	55
Canada / Canada	388	389	311	270	285	289	296	305	341
Czech Republic / République tchèque	//	//	470	112	122	115	118	119	116
Denmark / Danemark	488	505	448	448	447	444	421	459	423
Estonia / Estonie	//	//	//	//	//	88	92	99	122
France / France	629	642	592	557	568	583	568	563	560
Germany / Allemagne	610	609	344	343	334	327	325	322	320
Greece / Grèce	484	407	387	506	327	355	387	401	421
Hungary / Hongrie	//	//	//	79	89	84	85	76	68
Italy / Italie	389	408	359	394	371	353	322	287	276
Latvia / Lettonie	//	//	//	//	//	58	64	89	105
Lithuania / Lituanie	//	//	//	//	//	66	62	67	72
Luxembourg / Luxembourg	193	241	252	292	334	349	346	342	426
Netherlands / Pays-Bas	471	473	388	375	376	373	373	388	381
Norway / Norvège	679	717	650	651	734	741	680	670	663
Poland / Pologne	//	//	//	81	88	92	95	100	113
Portugal / Portugal	160	211	217	216	166	176	188	181	173
Romania / Roumanie	//	//	//	//	//	44	45	45	49
Slovak Republic / République slovaque	//	//	//	//	//	76	82	85	93
Slovenia / Slovénie	//	//	//	//	//	167	171	197	203
Spain / Espagne	207	196	175	174	186	187	182	189	200
Turkey / Turquie	98	130	131	148	114	100	96	100	102
United Kingdom / Royaume-Uni	938	841	635	605	618	608	678	663	657
United States / Etats-Unis	1643	1589	1172	1068	1317	1415	1468	1465	1460



• **Tableau 4a : Répartition des dépenses totales de défense par catégorie
(% affecté aux dépenses en personnel)**

Country / Pays	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
	Average / Moyenne / 1965 - 1989	Average / Moyenne / 1990 - 1994	Average / Moyenne / 1995 - 1999	Average / Moyenne / 2000 - 2004	2003	2004	2005	2006	2007e
Belgium / Belgique	63,4	68,3	69,3	70,4	72,8	73,6	75,1	75,3	74,1
Bulgaria / Bulgarie	//	//	//	//	//	53,4	50,2	49,3	49,5
Canada / Canada	46,2	48,7	44,2	44,5	44,9	43,9	46,2	46,6	41,7
Czech Republic / République tchèque	//	//	//	45,4	41,9	51,1	47,2	47,4	48,4
Denmark / Danemark	56,6	57,5	59,8	52,8	51,5	53,4	54,9	48,5	53,7
Estonia / Estonie	//	//	//	//	//	32,8	29,2	28,0	26,2
France / France	58,2	59,6	58,9	57,4	58,0	56,5	55,9
Germany / Allemagne	48,9	57,4	61,5	60,0	60,1	59,3	58,3	57,1	56,6
Greece / Grèce	60,5	63,0	61,7	68,9	74,5	77,3	74,1	73,8	73,5
Hungary / Hongrie	//	//	//	48,8	48,8	49,4	48,1	51,2	52,5
Italy / Italie	57,8	63,6	71,8	73,1	72,7	75,3	77,1	81,9	79,6
Latvia / Lettonie	//	//	//	//	//	43,8	48,8	39,2	33,2
Lithuania / Lituanie	//	//	//	//	//	51,1	58,2	54,8	54,5
Luxembourg / Luxembourg	76,9	76,2	79,1	76,0	78,8	77,7	75,3	76,5	60,9
Netherlands / Pays-Bas	52,8	56,9	54,6	50,6	52,6	50,5	50,5	47,8	47,9
Norway / Norvège	43,9	40,6	38,0	39,8	41,3	40,3	42,8	45,4	42,4
Poland / Pologne	//	//	//	63,3	64,6	60,6	57,3	53,8	52,1
Portugal / Portugal	67,7	77,3	80,8	79,8	78,6	74,2	75,7	76,2	73,2
Romania / Roumanie	//	//	//	//	//	50,6	57,0	59,8	64,4
Slovak Republic / République slovaque	//	//	//	//	//	50,6	64,0	49,1	48,9
Slovenia / Slovénie	//	//	//	//	//	61,6	66,0	60,1	59,9
Spain / Espagne	66,5	58,2	55,7	53,9	54,6	53,5	52,3
Turkey / Turquie	37,1	50,1	48,2	46,1	45,6	49,7	52,2	48,4	49,1
United Kingdom / Royaume-Uni	38,6	42,2	39,4	39,4	39,8	39,8	41,6	40,4	41,2
United States / Etats-Unis	37,0	39,3	39,0	36,1	36,1	34,4	34,8	33,6	30,6

• **Tableau 4b : Répartition des dépenses totales de défense par catégorie
(% affecté aux dépenses d'équipement)**

Country / Pays	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
	Average / Moyenne 1985 - 1989	Average / Moyenne / 1990 - 1994	Average / Moyenne / 1995 - 1999	Average / Moyenne / 2000 - 2004	2003	2004	2005	2006	2007e
(0)									
Belgium / Belgique	12,1	7,8	5,8	6,1	5,3	5,5	6,4	5,9	6,6
Bulgaria / Bulgarie	//	//	//	//	//	17,6	16,6	15,7	18,5
Canada / Canada	19,7	18,1	12,7	12,9	13,6	13,7	11,8	11,8	17,0
Czech Republic / République tchèque	//	//	//	18,9	19,5	15,4	9,3	14,6	14,6
Denmark / Danemark	14,0	15,8	12,8	16,0	16,1	19,2	11,2	15,4	14,4
Estonia / Estonie	//	//	//	//	//	12,6	11,9	14,5	17,6
France / France	21,3	19,7	20,5	20,9	21,3	23,2	22,4
Germany / Allemagne	19,6	13,5	11,8	14,0	13,8	14,8	14,2	15,0	15,3
Greece / Grèce	18,2	22,8	20,1	12,3	10,7	7,3	15,3	14,9	16,2
Hungary / Hongrie	//	//	//	11,2	10,3	11,9	8,4	9,0	13,2
Italy / Italie	19,7	16,3	12,9	12,3	12,9	11,7	9,1	7,2	10,9
Latvia / Lettonie	//	//	//	//	//	7,4	8,7	12,3	12,6
Lithuania / Lituanie	//	//	//	//	//	12,3	15,3	17,0	19,1
Luxembourg / Luxembourg	3,5	3,4	4,1	7,4	7,4	8,2	11,4	8,7	26,6
Netherlands / Pays-Bas	19,8	15,6	16,4	16,2	14,9	16,7	16,0	16,8	18,8
Norway / Norvège	21,7	24,9	24,5	21,8	21,3	22,9	21,1	19,4	24,1
Poland / Pologne	//	//	//	10,9	12,4	14,6	14,6	18,2	24,0
Portugal / Portugal	7,6	5,7	5,5	6,0	7,4	7,6	8,9	8,9	11,7
Romania / Roumanie	//	//	//	//	//	25,6	20,0	24,0	19,8
Slovak Republic / République slovaque	//	//	//	//	//	10,4	14,8	12,7	17,4
Slovenia / Slovénie	//	//	//	//	//	18,5	9,5	12,2	7,1
Spain / Espagne	..	12,4	12,8	18,1	22,2	22,8	22,1	21,7	22,0
Turkey / Turquie	18,2	23,7	26,5	32,6	38,3	32,9	29,8	34,4	34,2
United Kingdom / Royaume-Uni	24,8	21,0	24,8	23,8	22,6	22,8	23,1	21,2	24,2
United States / Etats-Unis	25,6	25,1	26,2	24,8	24,5	24,6	24,5	25,1	26,5



• **Tableau 4c : Répartition des dépenses totales de défense par catégorie
(% affecté aux dépenses d'infrastructure)**

Country / Pays	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
	Average / Moyenne 1985 - 1989	Average / Moyenne / 1980 - 1994	Average / Moyenne / 1995 - 1999	Average / Moyenne / 2000 - 2004	2003	2004	2005	2006	2007e
Belgium / Belgique	4.0	3.4	3.9	2.7	2.5	3.2	2.3	2.0	2.9
Bulgaria / Bulgarie	//	//	//	//	//	0.3	0.8	0.9	0.7
Canada / Canada	2.8	3.2	3.9	4.2	4.0	3.9	2.4	2.6	3.5
Czech Republic / République tchèque	//	//	//	4.7	4.2	5.8	6.9	8.3	8.5
Denmark / Danemark	3.4	3.2	2.2	2.4	2.5	2.2	4.1	4.1	4.2
Estonia / Estonie	//	//	//	//	//	13.6	19.0	16.4	15.5
France / France	3.9	4.6	4.8	5.1	4.7	3.8	4.1
Germany / Allemagne	5.9	4.9	4.8	4.3	4.1	3.8	3.7	3.6	3.7
Greece / Grèce	2.2	1.7	1.9	1.4	1.4	1.3	1.0	1.0	1.0
Hungary / Hongrie	//	//	//	5.5	6.6	7.0	4.6	8.1	5.3
Italy / Italie	2.6	2.4	0.8	0.9	1.1	0.6	0.8	0.6	1.0
Latvia / Lettonie	//	//	//	//	//	14.8	11.1	9.7	15.1
Lithuania / Lituanie	//	//	//	//	//	3.8	4.4	3.5	3.1
Luxembourg / Luxembourg	7.3	10.4	4.2	3.1	1.5	2.3	1.0	2.0	1.5
Netherlands / Pays-Bas	5.2	5.2	3.8	3.4	2.9	2.5	3.6	3.5	2.9
Norway / Norvège	8.2	9.2	6.3	5.6	7.1	5.4	5.0	4.3	4.5
Poland / Pologne	//	//	//	2.2	2.1	3.8	5.4	3.8	4.3
Portugal / Portugal	3.7	2.3	1.0	0.9	0.9	0.9	1.0	1.8	0.6
Romania / Roumanie	//	//	//	//	//	1.1	1.8	2.1	1.7
Slovak Republic / République slovaque	//	//	//	//	//	7.9	6.8	5.2	4.2
Slovenia / Slovénie	//	//	//	//	//	2.6	3.3	0.8	4.8
Spain / Espagne	..	1.2	0.8	2.1	2.1	2.3	1.8	2.8	3.1
Turkey / Turquie	5.4	3.0	4.4	4.8	3.0	3.1	2.5	2.4	2.4
United Kingdom / Royaume-Uni	3.9	5.2	5.2	1.4	0.9	1.8	0.4	2.5	1.5
United States / Etats-Unis	1.8	1.5	2.3	1.5	1.4	1.3	1.0	1.2	1.6

• **Tableau 4d : Répartition des dépenses totales de défense par catégorie
(% affecté aux autres dépenses)**

Country / Pays	(1) Average / Moyenne 1985 - 1989	(2) Average / Moyenne / 1990 - 1994	(3) Average / Moyenne / 1995 - 1999	(4) Average / Moyenne / 2000 - 2004	2003	2004	2005	2006	2007e
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Belgium / Belgique	20,4	20,4	21,0	20,4	19,3	17,8	16,3	16,8	16,5
Bulgaria / Bulgarie	//	//	//	//	//	28,7	32,4	34,1	31,2
Canada / Canada	31,2	29,0	38,1	38,3	37,5	39,5	39,5	39,0	37,8
Czech Republic / République tchèque	//	23,3	25,2	28,6	34,4	27,7	36,6	29,7	28,6
Denmark / Danemark	25,8	23,3	25,2	28,6	29,8	25,2	31,7	32,0	27,7
Estonia / Estonie	//	//	//	//	//	40,9	39,9	43,2	40,8
France / France	25,5	23,9	16,4	16,0	15,8	16,6	15,9	16,5	17,6
Germany / Allemagne	18,4	12,2	21,9	21,7	22,0	22,1	23,9	24,3	24,3
Greece / Grèce	19,8	17,7	16,2	16,4	13,4	14,1	9,6	10,2	9,3
Hungary / Hongrie	//	//	//	34,2	34,3	31,7	38,8	31,7	28,9
Italy / Italie	19,8	17,7	14,3	13,5	13,3	12,4	13,0	10,3	8,5
Latvia / Lettonie	//	//	//	//	//	34,0	30,0	38,8	39,2
Lithuania / Lituanie	//	//	//	//	//	32,8	22,2	24,6	23,3
Luxembourg / Luxembourg	11,9	9,4	12,0	12,3	12,3	11,8	12,3	12,6	11,0
Netherlands / Pays-Bas	22,0	22,1	24,7	29,6	29,5	30,3	29,9	31,9	30,3
Norway / Norvège	26,0	24,8	31,1	32,6	30,9	30,5	31,1	30,9	29,1
Poland / Pologne	//	//	//	25,1	20,9	21,1	22,7	24,2	19,6
Portugal / Portugal	19,8	13,8	12,3	12,7	13,1	17,2	14,4	13,1	14,5
Romania / Roumanie	//	//	//	//	//	22,8	21,3	14,2	14,1
Slovak Republic / République slovaque	//	//	//	//	//	31,1	31,8	33,0	29,5
Slovenia / Slovénie	//	//	//	//	//	17,2	23,2	26,9	28,2
Spain / Espagne	38,4	21,2	19,7	20,8	20,1	21,0	21,6	22,0	22,6
Turkey / Turquie	32,5	30,5	30,5	35,1	35,6	35,6	34,9	35,8	33,1
United Kingdom / Royaume-Uni	35,5	33,6	32,5	37,6	38,1	39,6	39,6	40,2	41,3
United States / Etats-Unis	35,5	33,6	32,5	37,6	38,1	39,6	39,6	40,2	41,3



• **Tableau 5a : Forces armées - Effectif annuel (Militaires, millier)**

Country / Pays	1985	1990	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007e
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Belgium / Belgique	107	106	47	42	41	40	40	39	39
Bulgaria / Bulgarie	//	//	//	//	//	42	43	43	41
Canada / Canada	83	87	70	59	62	62	63	64	65
Czech Republic / République tchèque	//	//	//	52	26	24	25	25	25
Denmark / Danemark	29	31	27	24	20	20	21	21	18
Estonia / Estonie	//	//	//	//	//	4	5	5	5
France / France	560	548	502	394	356	357	357	356	354
Germany / Allemagne	495	545	352	319	271	252	246	245	247
Greece / Grèce	201	201	213	205	139	132	135	139	142
Hungary / Hongrie	//	//	//	50	36	26	24	24	20
Italy / Italie	504	483	435	381	325	315	314	309	298
Latvia / Lettonie	//	//	//	//	//	6	6	5	6
Lithuania / Lituanie	//	//	//	//	//	11	11	10	10
Luxembourg / Luxembourg	1.2	1.3	1.3	1.4	1.6	1.5	1.4	1.4	1.6
Netherlands / Pays-Bas	103	104	67	52	53	49	50	49	51
Norway / Norvège	36	51	38	32	21	22	18	20	20
Poland / Pologne	//	//	//	191	150	150	150	150	150
Portugal / Portugal	102	87	78	68	42	39	40	39	41
Romania / Roumanie	//	//	//	//	//	91	73	75	76
Slovak Republic / République slovaque	//	//	//	//	//	18	15	19	18
Slovenia / Slovénie	//	//	//	//	//	6	6	7	7
Spain / Espagne	314	263	210	144	130	124	120	127	132
Turkey / Turquie	814	769	805	793	534	502	501	499	486
United Kingdom / Royaume-Uni	334	308	233	218	206	208	201	196	190
United States / Etats-Unis	2244	2181	1620	1483	1422	1414	1377	1355	1346

• **Tableau 5b : Forces armées - Effectif annuel (Personnel civils et militaire en % de la population active)**

Country / Pays	1985	1990	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007e
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Belgium / Belgique	2.8	2.7	1.2	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9
Bulgaria / Bulgarie	//	//	//	//	//	1.6	1.6	1.6	1.6
Canada / Canada	0.9	0.9	0.7	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Czech Republic / République tchèque	//	//	//	1.4	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7
Denmark / Danemark	1.4	1.4	1.3	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	0.8
Estonia / Estonie	//	//	//	//	//	0.9	0.9	0.9	1.0
France / France	2.7	2.6	2.3	1.8	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Germany / Allemagne	2.3	2.5	1.3	1.0	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7
Greece / Grèce	6.1	5.7	5.7	5.1	3.5	3.2	3.2	3.3	3.4
Hungary / Hongrie	//	//	//	1.5	1.1	1.1	0.8	0.7	0.6
Italy / Italie	2.5	2.4	2.2	1.8	1.5	1.5	1.5	1.4	1.3
Latvia / Lettonie	//	//	//	//	//	0.6	0.6	0.5	0.5
Lithuania / Lituanie	//	//	//	//	//	0.8	0.8	0.8	0.8
Luxembourg / Luxembourg	0.9	0.9	0.9	0.8	0.9	0.8	0.7	0.7	0.8
Netherlands / Pays-Bas	2.0	1.8	1.2	0.9	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7
Norway / Norvège	2.3	2.9	2.3	1.8	1.2	1.2	1.0	1.0	1.0
Poland / Pologne	//	//	//	1.5	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Portugal / Portugal	2.6	2.1	1.8	1.5	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9
Romania / Roumanie	//	//	//	//	//	1.2	1.0	1.0	1.0
Slovak Republic / République slovaque	//	//	//	//	//	1.0	0.9	1.0	0.9
Slovenia / Slovénie	//	//	//	//	//	0.8	0.7	0.8	0.8
Spain / Espagne	2.7	2.1	1.6	1.1	0.8	0.8	0.7	0.8	0.8
Turkey / Turquie	4.7	4.0	3.8	3.6	2.5	2.3	2.3	2.2	2.2
United Kingdom / Royaume-Uni	1.9	1.7	1.3	1.1	1.1	1.1	1.0	1.0	0.9
United States / Etats-Unis	2.9	2.6	1.9	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4





- **DEPENSES DE DEFENSE DES PAYS DE L'OTAN
(1985-2007)**

Les chiffres indiqués dans le Tableau 1 sont fondés sur la définition OTAN des dépenses de défense et représentent les paiements réellement effectués ou qui doivent l'être au cours de l'année fiscale. Ces chiffres peuvent accuser des variations sensibles par rapport aux chiffres correspondants qui figurent dans les documents budgétaires nationaux, en raison des différences existant entre les définitions nationales et la définition OTAN des dépenses de défense. Les données relatives aux pays qui fournissent une assistance militaire incluent les dépenses liées à cette assistance. En revanche celles-ci ne sont pas comptabilisées dans les dépenses des pays bénéficiaires. Les dépenses effectuées pour la recherche et le développement sont incluses dans les dépenses d'équipement et les pensions versées aux retraités sont comprises dans les dépenses effectuées pour le personnel.

Les dépenses de défense à partir de 2002 et les chiffres concernant le personnel à partir de 2003 ont été calculés sur base de la définition de l'OTAN révisée approuvée en 2004, qui exclut les dépenses relatives à la catégorie "Autres forces", lesquelles sont prises en compte dans les montants totaux communiqués à l'OTAN, sauf en ce qui concerne les éléments des « Autres forces » qui sont structurés, équipés et entraînés pour le soutien de forces de défense, et qui pourraient être déployés. La plupart des pays ont communiqué leurs dépenses de défense selon cette nouvelle définition et, dans certains cas

(Grèce, Hongrie, Portugal et Turquie), il en résulte une nette diminution de ces dépenses.

Cependant, quelques autres pays (France, Italie et Luxembourg) continuent d'éprouver des difficultés à remplir cette exigence et les données qu'ils ont fournies ne répondent pas tout à fait à la nouvelle définition OTAN des dépenses de défense.

SOMMAIRE

Tableau 1: Montant des dépenses de défense

Tableau 2: Variation en volume du produit intérieur brut (PIB) et des dépenses de défense

Tableau 3: PIB et dépenses de défense par habitant

Tableau 4: Répartition des dépenses de défense par catégorie

Tableau 5: Forces armées

GUIDE DE LECTURE

Membre de l'Alliance, la France ne fait pas partie de la structure militaire intégrée et ne participe pas aux travaux communs de planification des forces. Les données concernant la défense de la France n'ont qu'une valeur indicative. Suite à la mise en oeuvre de la réforme budgétaire et de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances, à partir de 2006, les dépenses de défense et les effectifs sont calculés selon une nomenclature spécifique.

L'Islande n'a pas de forces armées.



La République tchèque, la Hongrie et la Pologne sont membres de l'Alliance depuis 1999.

A partir de 2001, le Royaume Uni a changé son système de comptabilité basé sur les décaissements en un système de comptabilité basé sur les coûts des ressources.

Pour neuf pays européens membres de l'OTAN, les valeurs monétaires sont exprimées en monnaies nationales jusque 2001. A partir de 2002, elles sont exprimées en euros. A partir de 2007, les valeurs monétaires slovènes sont également exprimées en euros.

La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la République slovaque et la Slovénie sont membres de l'Alliance depuis 2004.

A partir de 2005, les valeurs monétaires de la Roumanie et de la Turquie sont exprimées en nouvelles unités monétaires.

Pour supprimer toute ambiguïté, l'année fiscale a été désignée par le millésime de l'année qui contient le plus grand nombre de mois; p.e. 2006 représente l'année fiscale 2006/2007 pour le Canada et le Royaume-Uni et l'année fiscale 2005/2006 pour les Etats-Unis.

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas coïncider avec la somme de leurs composantes.

Signes conventionnels:

e estimation

- nul

.. non disponible

// sans objet

| rupture de série

. point décimal